

MARCHÉS FRANÇAIS

PREMIER MARCHÉ

VALEURS FRANÇAISES

Lundi 18 novembre 9h30

Table of French stock market data including columns for Valeur, Dernier cours, Cours préc., % var., % var. 31/12, Plus haut, Plus bas, Divid. net, and Code sicoval.

Table of international stock market data for the Euro zone, including columns for Valeur, Dernier cours, Cours préc., % var., % var. 31/12, Plus haut, Plus bas, Divid. net, and Code sicoval.

Table of international stock market data for the Euro zone (continued), including columns for Valeur, Dernier cours, Cours préc., % var., % var. 31/12, Plus haut, Plus bas, Divid. net, and Code sicoval.

NOUVEAU MARCHÉ

Table of new market data including columns for Valeur, Cours de clôture (€), and % var.

Table of new market data (continued) including columns for Valeur, Cours de clôture (€), and % var.

Advertisement for 'Le Monde initiatives' featuring the slogan 'Le constat est économique, la réalité est sociale.' and 'CHOC DÉMOGRAPHIQUE EN VUE Les jeunes, un défi pour l'entreprise'.

SECOND MARCHÉ

Table of second market data including columns for Valeur, Cours de clôture (€), and % var.

Table of second market data (continued) including columns for Valeur, Cours de clôture (€), and % var.

SICAV ET FCP

SÉLECTION publiée sous la responsabilité de l'émetteur

Dernier cours connu le 18/11 à 9h

Table of SICAV and FCP data including columns for Valeur, Cours, date, % var., and % var. 31/12.

Table of investment funds data including columns for Valeur, Cours, date, % var., and % var. 31/12.

Table of investment funds data (continued) including columns for Valeur, Cours, date, % var., and % var. 31/12.

Table of investment funds data (continued) including columns for Valeur, Cours, date, % var., and % var. 31/12.

Table of investment funds data (continued) including columns for Valeur, Cours, date, % var., and % var. 31/12.

Table of investment funds data (continued) including columns for Valeur, Cours, date, % var., and % var. 31/12.

Aux Masters, Lleyton Hewitt, déjà numéro un mondial, a confirmé sa suprématie

Tennis • Il a vaincu l'Espagnol Juan Carlos Ferrero

« **IL FAUT CROIRE** que ma volonté de ne rien lâcher a payé » : après un match marathon de 3 heures et 52 minutes, l'Australien Lleyton Hewitt est arrivé à bout de l'Espagnol Juan Carlos Ferrero, dimanche 17 novembre, sur le « green-set » du Centre international des expositions de Shanghai, en finale de la Masters Cup de tennis. Le numéro un mondial, deux jours après sa consécration à la tête de la hiérarchie, s'est imposé en cinq manches (7-5, 7-5, 2-6, 2-6, 6-4). « Je ne sais pas comment j'ai pu y arriver compte tenu de mon état de forme ces dernières semaines, a déclaré le prodige australien de 21 ans, déjà vainqueur cette saison à Wimbledon. Maintenant, je vais pouvoir lever le pied et partir en vacances. C'est super. J'étais blessé, j'ai dû lutter. Mes jambes étaient mortes, mais il ne faut jamais s'avouer vaincu. »

Une fois de plus, Lleyton Hewitt a donné la preuve de son opiniâtreté. Sa capacité de résistance a fini par démoraliser son adversaire, qui a pu croire à la victoire après avoir gagné les troisième et quatrième manches sur le score sans appel de 6-2. Déjà finaliste mal-

heureux aux Internationaux de France face à son compatriote Albert Costa, Juan Carlos Ferrero ne pouvait que reconnaître son impuissance : « C'est un échec très pénible, plus encore qu'à Roland-Garros, devait déclarer le Valencien. J'étais vraiment sur le point de gagner et la victoire m'a échappé. Cela m'arrive trop souvent dans une saison. »

Bien que menant 3 jeux à 1 dans la manche décisive, l'Espagnol n'a pas su profiter de cet avantage. Présent sur toutes les balles, inusable, Lleyton Hewitt a résisté aux coups assenés par son adversaire, pour finir par retourner la situation et conclure à la seconde balle de match, sur un lob victorieux. La victoire de l'Australien à Shanghai lui a rapporté 1,4 million de dollars (environ autant d'euros) et une berline de luxe d'une valeur de 87 500 dollars. Depuis le début de sa carrière professionnelle, il y a cinq ans, le jeune homme a engrangé dix millions de dollars de gains. Il est, pour l'heure, le 17^e joueur le plus payé de tous les temps.

Jean-Jacques Larrochelle

Le patinage artistique entame péniblement sa réforme, neuf mois après le scandale de Salt Lake City

Patinage • Le Trophée Lalique s'est disputé selon un nouveau système de désignation des juges. Didier Gailhaguet et Marie-Reine Le Gougne, suspendus après les Jeux, étaient dans les tribunes

IL Y A NEUF MOIS, Marie-Reine Le Gougne était la femme la plus recherchée de Salt Lake City. Samedi 16 novembre, celle par qui le scandale des Jeux olympiques d'hiver est arrivé a pris place dans les travées du Palais omnisports de Paris-Bercy, au milieu du public du Trophée Lalique, avec un brin d'appréhension. « Ce n'était pas évident de venir ici, confie-t-elle. J'ai beaucoup hésité, puis je me suis dit que je n'avais aucune raison de ne pas garder la tête haute, que je n'avais rien à me reprocher. »

Le 30 avril 2002, la juge française de patinage artistique, soupçonnée d'avoir faussé le résultat de la compétition de couples à Salt Lake City « sur instruction » de Didier Gailhaguet, le président de la Fédération française des sports de glace (FFSG), a été suspendue pour trois années de toute participation à une compétition internationale. C'est donc en tant que simple invitée de la FFSG, dont elle est membre du conseil fédéral et dont elle préside la Ligue de l'Est, qu'elle était présente au Trophée Lalique. « Il y a beaucoup de regards sur moi, mais je ressens surtout de la sympathie de la part des gens », affir-

me-t-elle. Marie-Reine Le Gougne prépare un livre consacré aux événements au centre desquels elle s'est trouvée : « Il fallait que j'écrive, c'est comme une thérapie. J'ai vécu quelque chose de très douloureux. »

Didier Gailhaguet, lui, ne semble pas avoir été plus affecté que cela par le « scandale », qui lui a valu également une suspension de trois ans de toute fonction internationale et de toute participation à un événement organisé sous l'égide de la Fédération internationale de patinage (ISU).

« SIMPLE SPECTATEUR »

Lors de la présentation du Trophée Lalique, en octobre, il notait avec une pointe d'ironie que si « l'image de marque [du patinage français] a été écornée, [sa] notoriété est désormais planétaire ». Le 14 novembre, le *Washington Post* lui consacrait un article dans le titre duquel il était qualifié de dirigeant « indomptable ». Le président de la FFSG répète à qui veut l'entendre qu'il peut se tenir « droit dans ses bottes » et qu'il ne sait pas pourquoi il a été sanctionné.

Encore récemment président du

comité d'organisation du Trophée Lalique, il a dû renoncer à jouer un rôle officiel lors de cette épreuve du Grand Prix de patinage artistique, afin de se conformer aux exigences de l'ISU. Celle-ci lui a notamment adressé un courrier d'avertissement à la suite d'une compétition organisée à Courchevel (Savoie), en août, au cours de laquelle il avait participé à un repas officiel auquel prenaient part des juges de patinage.

L'ISU ayant affirmé ne pas voir d'inconvénient à ce qu'il soit présent à titre de « simple spectateur », Didier Gailhaguet a assisté au Trophée Lalique depuis la tribune où était installé le club des supporters de l'équipe de France, muni de billets qui lui ont coûté - affirme-t-il - 73 euros pour l'ensemble de la compétition.

Depuis sa place, il a pu noter que le premier pan de la réforme du jugement lancée par l'ISU lors du

Abitbol et Bernadis sont de retour

La seizième édition du Trophée Lalique a été marquée par le retour réussi de Sarah Abitbol et Stéphane Bernadis, deuxièmes de l'épreuve de couples derrière les Russes Tatiana Totmianina et Maxim Marinin, champions d'Europe en titre, samedi 16 novembre à Bercy. Le couple français n'avait plus patiné en compétition depuis la rupture du tendon d'Achille dont Sarah Abitbol a été victime à l'entraînement en février, une semaine avant le début des Jeux de Salt Lake City. En tête à l'issue du programme court, l'espoir français Brian Joubert, 18 ans, a craqué lors du programme long, terminant cinquième et laissant la victoire à l'Américain Michael Weiss. Le meilleur Français, Stanick Jeanette, a pris la quatrième place. En danse sur glace, Isabelle Delobel et Olivier Schoenfelder ont terminé deuxièmes derrière les Ukrainiens Elena Grushina et Ruslan Goncharov. Les deux Français sont entraînés par Muriel Boucher-Zazoui, comme le furent les champions olympiques Marina Anissina et Gwendal Peizerat avant eux.

congrès de Kyoto, en juin, n'avait pas bouleversé le monde du patinage ni vraiment restauré la crédibilité de celui-ci. Le nouveau système prévoit qu'au lieu des neuf juges qui notaient les concurrents jusqu'à cette saison, quatorze sont désormais tirés au sort pour les championnats et épreuves internationales. Avant chaque segment d'épreuve, un ordinateur sélectionne de façon aléatoire neuf de ces quatorze juges et ne retient pour établir le classement que les notes attribuées par ces juges.

La sélection effectuée par l'ordinateur n'est connue que de lui seul et est consignée sur une disquette confidentielle conservée par l'ISU. Cette disquette ne sera lue qu'en fin de saison, afin de déceler d'éventuelles « erreurs » de jugement. Ce système assure un total anonyme des notes, à la différence de celui en vigueur jusqu'aux Jeux de Salt Lake City, qui permettait de connaître immédiatement les notes attribuées par chacun des juges. « Le nouveau système a pour but de protéger les juges de la pression qui pesait sur eux », explique Peter Krick, coordonnateur des épreuves ISU.

« Du point de vue des entraîneurs et des athlètes, cela ne change rien, estime pour sa part Jean-Roland Raclé, le directeur des équipes de France. La seconde partie de la réforme, qui concernera les critères et le système de notation, sera bien plus importante. » Cette réforme avait été annoncée lors des Jeux de Salt Lake City, sous la pression des événements, par le président de l'ISU, Ottavio Cincinatti. Elle ne devrait aboutir qu'en 2004.

L'un des effets pervers de la modification opérée cette saison est de rendre le jugement encore plus opaque et d'empêcher la détection immédiate d'éventuels arrangements ou manipulations. « Je pense que ce système offre aux juges des possibilités encore plus importantes de s'arranger entre eux, assure Alexei Yagudin, le champion olympique. Je crois que ça ne fonctionnera pas et que, dans quelques années, on reviendra à l'ancien système. »

Gilles van Kote



SOGELEX : EXPERT DANS TOUTES LES LANGUES DE LA FINANCE

PRÈS DES MARCHÉS, PROCHE DES CLIENTS

■ **Sogelux, l'innovation** ■ Avec ses 47 compartiments, la Sicav Sogelux couvre l'intégralité des classes d'actif et des styles de gestion dans toutes les régions du monde. Les compartiments sont gérés par des équipes spécialisées, présentes sur les principales places financières. TCW gère l'ensemble de la gamme actions et taux US de Sogelux. ■ www.sgam.com

Tél. : 01 56 37 SG AM (74 26)
e-mail : distribution@sgam.com
GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE



ASSET MANAGEMENT

Areva quitte sans gloire la Coupe Louis-Vuitton

Voile • Défaits (4-1), les Français sont éliminés

SYDNEY (Australie)
de notre correspondant

Le défi français Areva a été éliminé, lundi 18 novembre, de la Coupe Louis-Vuitton, qualificative pour la Coupe de l'America, après avoir concédé sa quatrième défaite en cinq régates contre les Suédois de Victory Challenge. En sortant dès les quarts de finale, les membres de l'équipe ont fait moins bien que *Sixième-Sens*, qui était parvenu en 2000 à se hisser jusqu'aux demi-finales, qui, à l'époque, comptaient six challengers.

La régatée perdue lundi contre les Scandinaves résume bien les maux qui pénalisaient l'équipe tricolore depuis le début de la Coupe Louis-Vuitton. Dès le premier bord de près, le voilier noir scandinave a creusé l'écart face à *FRA 69*, qui a toujours semblé plus lent que ses rivaux.

Lors du second bord de portant, les marins du Défi ont complètement manqué l'envoi de leur spinnaker, ce qui a permis à leurs adversaires de creuser un écart considérable (580 m). Ces erreurs de manœuvre ont été nombreuses - et coûteuses - depuis le coup d'envoi de la compétition, le 1^{er} octobre.

Les seize équipiers du Défi ont semblé manquer d'harmonie, une lacune notamment constatée parmi les membres de la cellule arrière. La valse des sièges aux postes pourtant primordiaux de barreur et de tacticien a été constante.

Philippe Presti avait été prié de rester à terre après la troisième régatée du premier tour pour laisser la barre à son ancien tacticien, Luc Pillot. Ce dernier s'est vu à son tour obligé de rendre les commandes à Philippe Presti, la veille du début des quarts de finale.

Dans le même temps, Luc Pillot, Luc Gellusseau, Sébastien Destremieu, puis, à nouveau, Luc Gellusseau pour le duel contre Victory Challenge, se sont succédés au poste de tacticien.

3 VICTOIRES, 18 DÉFAITES

En trouvant au dernier moment son sponsor principal, le géant du nucléaire civil Areva, le syndicat a également manqué de temps et d'argent pour bien se préparer. Même si son budget de 25 millions d'euros était près de deux fois supérieur à celui de *Sixième-Sens*, le Défi disposait de l'enveloppe la moins épaisse des neuf équipes engagées.

Malgré tout, les Français avaient fait le choix de construire deux bateaux au lieu d'un seul, comme l'ont fait les Italiens de Mascalzone Latino. L'avantage de s'entraîner avec deux voiliers est énorme, mais le manque de temps et de personnel n'a permis au Défi de mettre à l'eau *FRA 79* à Auckland qu'à la fin des quarts de finale.

Pour le syndicat français, le bilan de cette compétition n'est pas reluisant : trois victoires pour dix-huit défaites. « Nous nous sommes aperçus que le niveau est de plus en plus élevé dans cette Coupe », explique Xavier de Lesquen. Nous devons très vite nous préparer pour la prochaine édition en cherchant un financement et en commençant à travailler sur les programmes techniques et sportifs. Nous allons aussi laisser à Auckland une équipe qui regardera les courses des challengers toujours en lice. Nous avons beaucoup d'enseignements à tirer de ces syndicats. »

Frédéric Therin

Nicolas Anelka se ferme la porte de l'équipe de France

Football • Convoqué chez les Bleus pour remplacer Sydney Govou, le joueur de Manchester City décline l'appel du sélectionneur national Jacques Santini. Un nouvel épisode dans une carrière mouvementée

NICOLAS ANELKA est un homme de parole. En mai dernier, lorsque le jeune attaquant du Liverpool FC apprend qu'il ne participera pas à la phase finale de la Coupe du monde, il se confie à quelques proches. A l'avenir, jure-t-il, il refusera catégoriquement toute sélection. Six mois plus tard, Nicolas Anelka vient de mettre en pratique sa décision.

Dimanche 17 novembre au matin, Jacques Santini décide de convoquer la nouvelle idole des supporters de Manchester City, club qu'il a rejoint en juillet 2002 et pour lequel il a déjà inscrit huit buts en Premier League. A trois jours du match amical France-Yougoslavie, le sélectionneur doit faire face à plusieurs lyonnais dont celui de l'attaquant lyonnais Sydney Govou, blessé. Il décide alors de faire appel à Nicolas Anelka, en pleine forme actuellement sous le maillot bleu ciel de City. Sa dernière sélection remonte au 17 avril 2002, à l'occasion d'un France-Russie (0-0). Ce soir-là, sur la pelouse du Stade de France, il avait inscrit un but qui paraissait valable mais qui avait été refusé par l'arbitre.

Agé de 23 ans, Nicolas Anelka a inscrit six buts en 28 sélections chez les Bleus. Depuis son arrivée à la tête de l'équipe de France, Jacques Santini suivait d'un œil atten-

tif ses performances. Interrogé sur le bien-fondé du retour de l'ancien joueur du Real Madrid au sein du groupe France, Jacques Santini répliquait : « Nicolas doit montrer qu'il a vraiment envie de porter à nouveau le maillot bleu ».

La semaine dernière, le sélectionneur avait effectué le déplacement à Manchester pour assister au derby entre City et United, durant lequel Nicolas Anelka avait disputé un bon match, marquant un but et participant à la victoire de son club (3-1), et les deux hommes s'étaient rencontrés. Visiblement, le courant n'est pas passé. « Ses arguments ne m'ont pas convaincu. Il m'a dit qu'il avait retenu des

joueurs avant moi sur la liste car il les connaissait mieux. Mais lors de la dernière sélection (contre la Slovaquie et Malte), il y avait des blessés et il ne m'a pas pris... » a déclaré l'intéressé dimanche soir, dans un hôtel jouxtant l'aéroport de Roissy.

UN CARACTÈRE COMPLEXE

Une fois de plus, le caractère complexe du joueur pose problème. Tout au long de sa déjà riche carrière, Nicolas Anelka a connu de multiples difficultés relationnelles. Que ce soit avec Luis Fernandez, l'homme qui l'a lancé à seize ans en équipe première du Paris-Saint-Germain, ou Lorenzo Sanz, l'ancien président du Real Madrid

Un joueur au parcours sous hautes tensions

Depuis ses débuts sous le maillot du PSG à l'âge de 16 ans, Nicolas Anelka a beaucoup voyagé et connu quelques soucis. Le 14 janvier 1997, âgé de 17 ans, il annonce son départ de Paris pour le club londonien d'Arsenal, qu'il quitte brusquement en juin 1999 pour signer au Real Madrid. Le 27 janvier 2000, il se bat avec deux journalistes de télévision cachés dans le jardin de sa maison. Le 10 mars 2000, il rate volontairement une séance d'entraînement et, trois jours plus tard, est suspendu de terrain et de salaire pendant 45 jours par le président du club madrilène, Lorenzo Sanz. De retour au PSG en décembre 2000, il connaît quelques problèmes relationnels avec des journalistes. Par ailleurs, il se voit condamné le 19 février 2002 par la 7^e chambre correctionnelle du tribunal de Versailles à 4 500 euros d'amendes pour être au volant de son véhicule « malgré une suspension administrative ». Transféré au Liverpool FC en décembre 2001, il y restera jusqu'en juin 2002, avant de rejoindre Manchester City. L'été dernier, lors d'un entretien, l'attaquant accusait Luis Fernandez : « Ce n'est pas un homme intelligent... »

qui l'avait suspendu de terrain et de salaire pendant plus d'un mois. Depuis son arrivée à Manchester, Anelka semblait pourtant avoir trouvé un cadre propice à son épanouissement. Son actuel entraîneur, Kevin Keegan, ancienne gloire du football international sous le maillot de Liverpool, ne tarit pas d'éloges sur le Français. « Nicolas est tout simplement l'un des meilleurs attaquants au monde ! A 23 ans, il a vraiment tout pour lui... »

Visiblement sous le charme, Kevin Keegan est intarissable sur les qualités de son attaquant : « C'est un garçon avec lequel il est très facile de travailler. Il est tellement perfectionniste lors des séances d'entraînement qu'il faut parfois lui demander de s'arrêter. Tout ce que j'ai entendu de négatif sur son caractère me semble injuste. De toute façon, je me fiche de savoir comment était Nicolas à 17 ou 18 ans. Aujourd'hui, ce type est parfait... »

Cette déclaration élogieuse ne semble donc pas partagée par Jacques Santini. Et cette réticence, Anelka l'écorché vif ne l'accepte pas : « Je sens aujourd'hui que cette sélection est un peu forcée. Pour me sentir au mieux, j'ai besoin d'être approuvé par tous les membres du staff. »

S'il est en discordance avec Jacques

Santini, l'attaquant de Manchester City reste en revanche très proche de certains internationaux. « J'ai eu quelques joueurs au téléphone. Ils sont au courant. Ils sont avec moi... »

Enfant gâté, caractériel, Anelka cumule les mauvaises réputations. Mais là encore, l'accusé contre-attaque : « Un enfant gâté, c'est quelqu'un qui a toujours eu ce qu'il voulait. Moi, ce n'est pas le cas. Je suis passé à côté de beaucoup de choses dans ma jeunesse. Tout ce que j'ai, je l'ai gagné... »

En refusant cette sélection, Nicolas Anelka risque d'être sanctionné par les instances fédérales. Un cas de figure que son avocate, Maître Fauconnet, citée par le quotidien L'Equipe, ne semble pas redouter : « La fédération doit parfois apprendre de son côté à reconnaître ses maladresses. Il y a autour de Nicolas une espèce d'ambiguïté et de malaise. Ce n'est pas net. »

Nicolas Anelka a-t-il encore un avenir en équipe de France ? « J'ai toujours été fier de porter le maillot bleu. J'espère un jour revenir », a-t-il déclaré dimanche soir près de Roissy. A l'heure actuelle, ses états d'âme et son besoin névrotique d'être aimé semblent l'éloigner de la maison bleue.

Alain Constant

En se qualifiant pour le Mondial 2003, les Françaises ont gagné leurs lettres de noblesse

SUR LA VOIE de la reconnaissance sportive, le football féminin français a franchi un grand pas, samedi 16 novembre, à Saint-Etienne. Au terme d'un match qu'elle a amplement dominé, l'équipe de France entraînée par Elisabeth Loisel s'est imposée (1-0) face à l'Angleterre, décrochant ainsi son billet pour le Mondial 2003. Du 29 septembre au 11 octobre, en Chine, les Bleues disputeront la Coupe du monde, pour la première fois de leur histoire.

Devant 23 680 spectateurs (le précédent record français d'affluence pour un match entre deux équipes féminines était de 9 500), les Françaises se sont offert un succès dont elles se souviendront longtemps. « C'est l'aboutissement d'un long travail, s'est félicité

Sonia Bompastor. On a du mal à réaliser la portée de tout ça. C'est un soulagement. On n'aurait jamais espéré autant. »

« On a concrétisé un rêve, a déclaré Marinette Pichon, attaquante des Bleues et sacrée meilleure joueuse du championnat américain en 2002. On en avait assez d'être les bonnes petites joueuses de l'équipe de France qui ratent à chaque fois la dernière marche. Maintenant, on est là. On est au début d'une belle aventure. »

« LE POTENTIEL EST IMPORTANT »

« Beaucoup de personnalités étaient présentes, comme le président de la Ligue ou le ministre des sports, s'est réjouie Elisabeth Loisel. Elles ont peut-être été surprises par le spectacle qu'elles ont vu. Cette qualification est la performance

la plus importante de notre histoire. On nous découvre avec nos résultats, profitons-en pour enrainer le football féminin. Le potentiel est important. »

Si la victoire des Françaises, qui s'étaient imposées au match aller le 17 octobre dernier sur le même score, est incontestable, elle a peut-être aussi apporté aux Bleues cette forme de reconnaissance après laquelle elles courent depuis si longtemps. Reste maintenant à ancrer le football féminin dans les mentalités, à le faire admettre dans un sport longtemps considéré comme misogynne. De l'avis de tous, la qualification des Bleues pour le Mondial 1998, le football féminin a ainsi vu ses effectifs croître, passant de 28 000 à 40 000 adhérentes.

Un premier pas ? Oui, si les clubs acceptent d'intégrer de plus en plus de filles dans leurs effectifs. En effet, beaucoup ignorent que la mixité est acceptée jusqu'à 14 ans. Du côté du staff de l'équipe de France, on affirme que la demande féminine est forte et que les toutes les joueuses ne trouvent pas d'équipes. « Ce serait bien de doubler les effectifs et d'arriver à 80 000 en 2007, année où nous aimerions organiser le Mondial. Tous ces spectateurs ont montré que la discipline était portuse », a estimé Elisabeth Loisel.

Qu'en retiendront-ils ? S'ils savaient (ou pouvaient supposer) que le football féminin était moins physique, ils ont pu apprécier qu'il soit aussi technique. A son plus haut niveau en tout cas. Sur la pelouse du stade Geoffroy-Guichard, les Bleues ont aussi développé un football moins rugueux que celui des hommes. « De nombreux dirigeants se tournent vers le football féminin, car on n'y trouve pas de tacles agressifs ni d'autres mauvais gestes, explique Valérie Canale, rédactrice en chef du site Internet, foot-féminin.fr. Ils apprécient également que l'argent ne soit pas aussi important que dans le football masculin. »

FRANCE-ANGLETERRE 1-0

Coupe du Monde 2003
Qualifications (barrage retour)
Au Stade Geoffroy-Guichard ;
à Saint-Etienne ; Temps frais ; Bon terrain ;
23 680 spectateurs ; Arbitre : M. Petignat (Sui).

BUT :

FRANCE : Diacre (54')

LES ÉQUIPES

FRANCE (sélectionneur : Loisel) : Marty • Vigier, Diacre (cap.), Riera, Provost • Kramo (Sykora, 78°), Wook, Soubeyrand, Bompastor • Mugneret-Béghé (Georges, 90°) • Pichon.

ANGLETERRE (sélec. : Powell) : Cope • McArthur, Stoney, Philipp, Unitt • Moore, Britton, Willimas (Exley, 84°), Yankey (Smith, 75°) • Barr (Burke, 56°), Walker (cap).

Pierre Lepidi

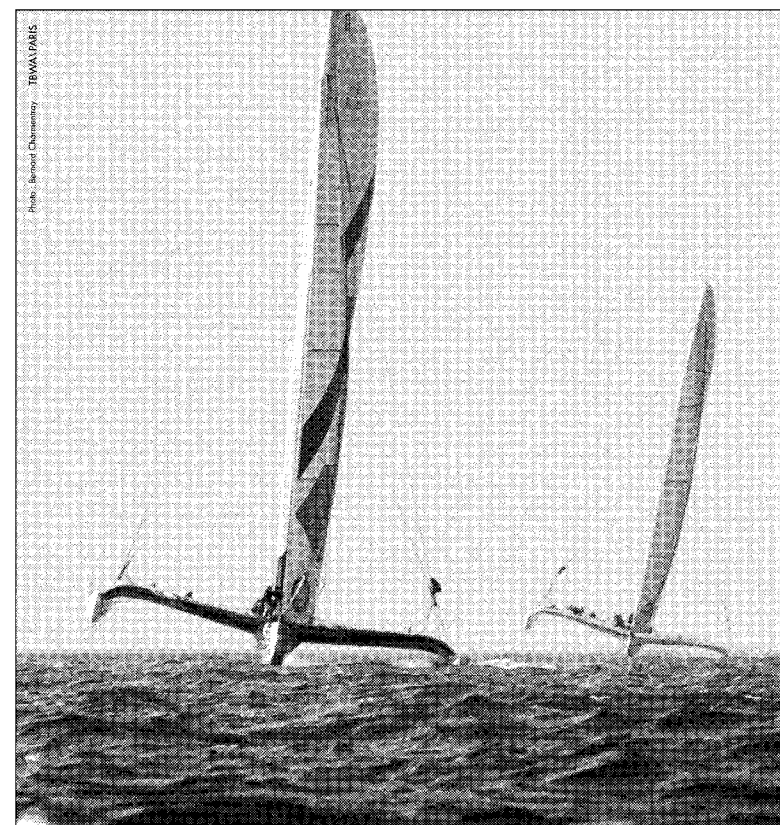
Le parcours des Bleues

Qualifications (groupe 1)

Le 13 octobre 2001, France-Norvège 0-3.
Le 28 octobre, Ukraine-France 0-2.
Le 17 novembre, République tchèque-France 1-2.
Le 20 avril 2002, France-République tchèque 4-1.
Le 9 mai, Norvège-France 3-1.
Le 1^{er} juin, France-Ukraine 2-1.
CLASSEMENT : 1. Norvège, 16 pts ; 2. France 12 ; 3. Ukraine, 7 ; 4. République tchèque, 0.

Demi-finales de barrage

Le 23 août 2002, France-Danemark 2-0.
Le 15 septembre, Danemark-France, 1-1.
Finale de barrage
Le 17 octobre, Angleterre-France 0-1.
Le 16 novembre, France-Angleterre 1-0.
Les dates du Mondial 2003
Du 24 septembre au 11 octobre 2003 (tirage des quatre poules de quatre équipes chacune en mai 2003).



Vivez la Route du Rhum 2002 en direct

France Télécom, solutions de communication dans le sport.

appelez le **N° 3-2-2-3** depuis votre téléphone fixe ou depuis votre mobile Orange (0,34€ la minute + coût d'appel).

connectez-vous sur le site www.routedurhum.org

L'OGC Nice n'en finit pas de briller en tête de la L1

ET L'ÉPOPEE des footballeurs niçois continue de plus belle ! En allant s'imposer, samedi 16 novembre, à Auxerre (0-2), les Aiglons ont conservé la première place du championnat et convaincu les derniers sceptiques qui doutaient de leur aventure.

L'entraîneur Gernot Rohr a réagi, à cette occasion, un double coup de maître : les buts niçois ont été marqués par deux remplaçants - Adekanmi Olufade (88^e) et Sammy Traoré (94^e) - seulement deux minutes après leur entrée. « C'est une équipe vive, active, enthousiaste. Elle a son style et le droit de l'avoir », a commenté Guy Roux, dont l'équipe pointe désormais à la 10^e place du classement (avec un match en moins, contre Sedan).

Les Niçois ne possèdent qu'un point d'avance sur l'Olympique lyonnais, qui a dominé les Girondins de Bordeaux au stade Gerland (4-2). Menés à la pause, les champions de France en titre ont su renverser la vapeur grâce au début de seconde mi-temps calamiteux de leurs adversaires.

De son côté, l'OM a dû partager les points, à domicile, contre

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOOTBALL DE L1, 15^e JOURNÉE

Table with columns: Les résultats, Spectateurs, Le classement (Points, Joués, Gagnés, Nuls, Perdus, Marqués, Encaissés, Diff.), Cartons (J, R). Rows include Monaco, Auxerre, Lyon, Bastia, Marseille, Nantes, Rennes, Sedan, Sochaux, and Lens.

Troyes (0-0). L'attaquant Ibrahima Bakayoko a peu goûté les commentaires de son entraîneur, Alain Perrin, expliquant, moqueur,

« qu'il avait éclaboussé ce match de toute sa classe. » Paris, enfin, est tombé à Lens (3-2) au grand dam de Luis Fernandez, qui est désor-



DEMIS CHARLET/APF

FOOTBALL

Le RC Lens a battu le Paris-SG (3-2), dimanche 17 novembre, au stade Félix-Bollaert, lors de la rencontre comptant pour la 15^e journée du championnat de football de Ligue 1. L'attaquant lenois Daniel Moreira est à la lutte avec le défenseur parisien Gabriel Heinze.



BOBBY YIP/REUTERS

TENNIS

Número 1 mondial, l'Australien Lleyton Hewitt, vainqueur en finale face à l'Espagnol Juan Carlos Ferrero (7-5, 7-5, 2-6, 2-6, 6-4), a remporté, dimanche 17 novembre, à Shanghai, son deuxième Masters d'affilée.

F. P.

SOGELUX: EXPERT DANS TOUTES LES LANGUES DE LA FINANCE. Includes a background image of a Japanese stock market sign with '東京無線' and '329'.

PRÈS DES MARCHÉS, PROCHE DES CLIENTS

■ Sogelux, l'international. Avec ses 47 compartiments, la Sicav Sogelux couvre l'intégralité des classes d'actif et des styles de gestion dans toutes les régions du monde.

Tél. : 01 56 37 SG AM (74 26) e-mail : distribution@sgam.com GROUPE SOCIETE GENERALE



ASSET MANAGEMENT

RÉSULTATS

FOOTBALL

FRANCE

LIGUE 2 (16^e journée)

Table listing football results for Ligue 2 and National leagues, including teams like Châteauroux, Amiens, Caen, etc.

NATIONAL (16^e journée)

Table listing football results for National league, including teams like Beaucaire, Viry-Châtillon, etc.

ITALIE

SERIE A (10^e journée)

Table listing football results for Serie A, including teams like Bologna, AS Roma, etc.

RUGBY

TOURNÉES

Table listing rugby tour results for Angleterre, Ecosse, etc.

ANGLETERRE

PREMIER LEAGUE (14^e journée)

Table listing football results for Premier League, including teams like Arsenal, Chelsea, etc.

ESPAGNE

LIGA (10^e journée)

Table listing football results for Spanish Liga, including teams like Villarreal, etc.

CALENDRIER

MERCREDI 20 NOVEMBRE

Table listing sports events for Wednesday 20 November, including football, rugby, and skiing.

JEUDI 21 NOVEMBRE

Table listing sports events for Thursday 21 November, including skiing and speed skating.

SAMEDI 23 NOVEMBRE

Table listing sports events for Saturday 23 November, including football, rugby, and skiing.

DIMANCHE 24 NOVEMBRE

Table listing sports events for Sunday 24 November, including rugby and skiing.

Le projet de réaménagement de cette enclave située entre la gare d'Austerlitz et Ivry est maintenant bouclé, faisant apparaître le manque de cohérence et de vision d'ensemble qui a présidé à son élaboration

Paris Rive gauche, histoire d'un ratage

LE PROJET dit Paris Rive gauche, nom volé aux cinq arrondissements du sud de Paris au seul profit d'une enclave du 13^e arrondissement, entre la gare d'Austerlitz et Ivry, paraît bouclé (*Le Monde* du 6 novembre). Un premier concours (1988) avait conduit à l'émergence de la Bibliothèque François-Mitterrand. D'autres suivirent, concernant le site de la gare et son articulation avec ce qui doit devenir l'avenue de France (1993), jusqu'au dernier en date, censé assurer la transition entre ladite avenue et Ivry, saut triplement périlleux : il faut enjamber le boulevard Masséna et le périphérique, sans poser les pieds, autrement qu'en déséquilibre, sur l'immense étendue des voies dont Réseau ferré de France (RFF) a hérité la propriété et la gestion de la SNCF, en 1997.

S'il faut saluer la Semapa pour sa fantastique opiniâtreté, malgré les vents contraires de l'économie, les caprices d'une Ville de Paris et d'un Etat changeants et les vagues d'assaut des associations de riverains, l'heure est malgré tout au bilan de ce projet sans queue ni tête. Car à l'inverse d'un projet urbain évolutif mais constant, l'opération ressemble surtout à une succession de choix forcés, de situations subies et corrigées, l'ensemble étant masqué à la fois par des discours plus proches de la propagande que de la concertation véritable, et par l'utilisation ostensible d'une matière grise architecturale qui, commande oblige, aura

rarement fait entendre un son de cloche différent – Jean Nouvel excepté lors du concours d'Austerlitz. Mais la bataille était déjà structurellement perdue.

Voyons d'abord comment s'enquillent les étapes de cette opération. D'abord il y a le pont Charles-de-Gaulle, projet lancé en 1987 (achevé en 1996). Partant du sous-sol de la gare de Lyon, il vient percuter les bâtiments latéraux de la verrière d'Austerlitz, dont les ingénieurs chargés du dossier semblent avoir décidé soit la destruction, soit la traversée en force pour rejoindre, via la Salpêtrière, le boulevard Saint-Marcel. Rien d'étonnant alors puisque le dogme est encore au tout-automobile. Privé de débouché, le pont va définir le crochet minable qui servira d'entrée à l'avenue de France.

La Ville dit alors vouloir rétablir la continuité entre le 13^e arrondissement et la Seine. La première idée qui vient lorsqu'on regarde le plan de l'agglomération entre Paris et Ivry, et compte tenu de la prépondérance prise par la gare de Lyon, fief du TGV, est le report de la gare d'Austerlitz vers le sud, côté Paris ou, mieux, côté Ivry, ce qui peut être l'occasion de repenser le lien entre les deux agglomérations. Les trains de la ligne Paris-Austerlitz – Orléans, Limoges, Toulouse... – arriveront à proximité de la gare RER Masséna, du périphérique et des autoroutes de l'Est et du Sud. Et tous les projets urbains, ramenés au niveau du sol, deviendront possibles. Trop coûteux,

répond la SNCF. On construira donc une dalle (comme en Amérique disent les meilleurs esprits), et sur cette dalle on élèvera une avenue que la Semapa compare déjà aux Champs-Élysées. Taille humaine et mixité sont ses maîtres mots, et le demeurent quand la crise arrive.

ARCHITECTES-POMPIERS

Difficile alors de trouver les investisseurs capables d'encaisser les surcoûts de la dalle. Les premiers quartiers, de part et d'autre de la Bibliothèque, voués d'abord à l'habitat, basculent dans l'échelle imprévisible des immeubles de bureaux – les occupants rejetant les commerces de quartier. La bonne gestion financière de l'opéra-



CASTON BERGERET

L'arrière de la bibliothèque François-Mitterrand, du côté de la nouvelle avenue de France.

tion fait fi de tout projet urbain, sauf à y être contraint. Comme plus personne n'envisage de poursuivre ce qui se trame désormais au sud de la rue de Tolbiac, on rappelle l'éducation nationale, le ministère de la culture, les bons vieux constructeurs de logements, et, une fois de plus, les architectes qui vont vous sauver tout ça. Chemetov va ainsi construire une école, digne mais isolée, en surplomb de la rue du Chevaleret (car à la coupure des voies, la dalle a substitué une véritable falaise). Christian de Portzamparc, accompagné d'un petit groupe d'architectes imaginatifs, s'attelle au charmant patchwork de la ZAC Masséna, où étudiants et habitants pourront enfin se côtoyer. Le campus rêvé, avec la

BNF, sinon qu'il se trouve coincé entre la circulation du quai, les bureaux de l'avenue de France, un 13^e arrondissement difficilement accessible, le plat de nouilles des voies routières et ferroviaires d'Ivry et... la « petite Défense » imaginée par le dernier pompier architectural de service, Yves Lion.

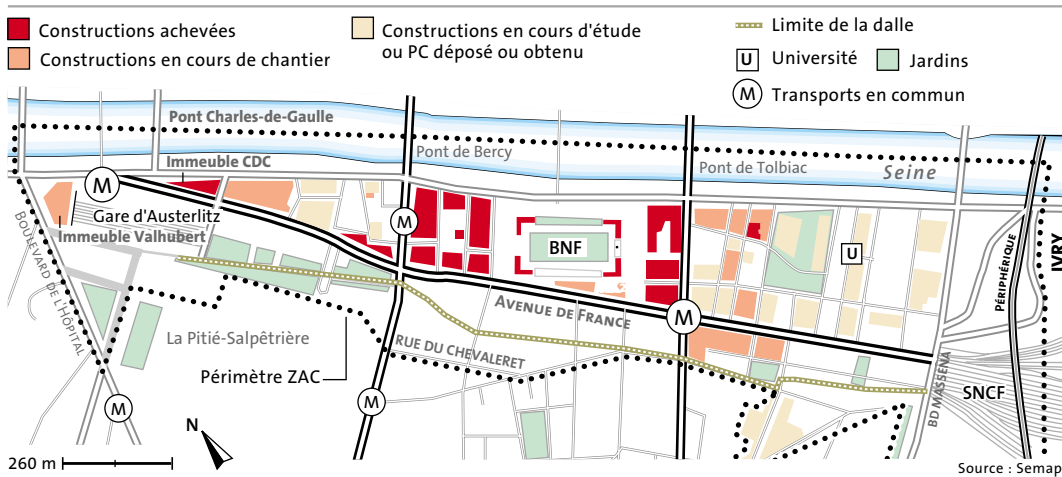
Yves Lion, ordinairement plus retenu, a dû faire le voyage de Rotterdam, toucher avec vénération le costume Prada de Rem Koolhaas, avant de répondre au dernier concours Semapa par un ensemble de « gratte-ciel modérés ». Le projet laisse pantois. Non qu'il soit médiocre ou sot, mais il prétend donner une solution à une impossible aventure de promotion, camouflée en projet urbain. L'avenue de

France, ici, vient percuter à la fois le périphérique et les voies ferrées. Il faut donc descendre de la dalle par ces mêmes chemins pour ânes que Christian Hauvette aura dû emprunter près de la verrière d'Austerlitz. Et comme le poids de la dalle (encore inachevée) reste toujours aussi pesant pour l'équilibre de l'entreprise, on trouvera là, faute de pouvoir penser mixité, un bel ensemble de bureaux, logé entre France-Rail et le joyau resplendissant de l'usine d'incinération d'Ivry.

Dans la foulée, toujours plombée par ses obligations de rentabilité, la Semapa a su convaincre les urbanistes de Paris que l'immeuble de la place Valhubert devait à son tour sacrifier l'urbanité au V eau d'or. Dissimulant la verrière d'Austerlitz, cet édifice sans grande valeur mais pittoresque établissait une bizarre et opaque liaison avec le Jardin des plantes. On pouvait le raser pour servir l'espace urbain et les vertus architecturales de la gare. On pouvait le garder, l'aménager, en faire une cheville universitaire entre les 13^e et 5^e arrondissements. Mauvaise gestion : on fera des bureaux, 23 000 m², signés Jean-Jacques Ory, qui, après avoir mutilé quelques édifices comme les Trois Quartiers, s'est fait une spécialité de détruire les immeubles derrière leurs façades, sans même en garder le squelette. C'est tout dire, face à la Grande Galerie de paléontologie.

Frédéric Edelmann

UNE ZAC QUI S'ÉTEND SUR PRÈS DE 130 HECTARES



Christian Hauvette au chevet d'Austerlitz

LES CHÊNES qu'on abat, à l'issue des tempêtes, ont au moins cette vertu : devenu d'un prix accessible grâce à la baisse du marché, leur bois a réapparu dans des réalisations qui ne relèvent pas du luxe, en leur conférant dignité et chaleur. C'est l'un des enseignements que l'on peut tirer de la dernière réalisation de Christian Hauvette, architecte d'un immeuble de bureaux construit pour le fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations, situé à côté de la gare d'Austerlitz, et dont la pointe, pardon le nez, le cap, vient humer l'air glacé du pont Charles-de-Gaulle.

De cette difficile proximité, on tirera un second enseignement, assez paradoxal en la circonstance. Il s'agit bien sûr de la capacité d'un architecte à prendre son parti d'une situation urbaine difficile, voire impossible. La parcelle triangulaire, surtout lorsqu'elle vient à s'étirer longuement, devient l'occasion de jeux savants et périlleux. La maison-paquebot construite par Pierre Patout, 3, bd Victor, à Paris (1935), en est un exemple, à fins civiles. Plus célèbres encore, les vingt et un étages du Flatiron Building, le « Fer à repasser » (1902), pour lequel Daniel Burnham a su profiter des sinuosités de Broadway dans la trame orthogonale de New York, en sont un second exemple, à fins bureaucratiques.

Les fins du fonds d'épargne de la CDC ne sont pas différentes. Elles offrent 21 000 m² utiles derrière une façade étirée sur 140 mètres, côté Seine, quai d'Austerlitz. Cette façade nette et glacée est déclinée avec un rare souci de détail. Ce qui ne signifie pas qu'elle soit pour autant attirante. Aucu-

L'architecte a su apporter dignité et sensualité aux espaces de travail grâce à sa maîtrise des matériaux : le chêne, le verre dépoli, les déclinaisons de l'acier

ne activité commerciale ne permet d'en partager le bonheur froid avec les éventuels passants qui auraient traversé la chaussée depuis les magasins des grossistes en moquette, logés dans des entrepôts sur le quai. Amateurs, il est vrai, d'un autre genre de confort, ils se consolent sans doute grâce à la mise en lumière de l'immeuble par l'artiste James Turrell, politesse

esthétique que n'auront pas tous les édifices de la future avenue de France.

Sur ce versant, la façade, plus lisse encore s'il se peut, se présente comme le contrefort d'une interminable rampe de lancement qui, grimant de deux forts niveaux au-dessus du domaine de la SNCF, permet d'atteindre l'axe majeur de l'avenue. Une quinzaine d'espaces de détente sont cependant l'occasion de marquer ce mur de verre clair par de larges baies cernées de bois qui ont le beau mérite de sortir l'édifice de l'anonymat.

Christian Hauvette, 58 ans, Grand Prix national de l'architecture 1991, estimé pour une « œuvre exigeante, savante et d'une incomparable rigueur méthodologique et constructive », reste fidèle à sa réputation, imposant à l'édifice de la CDC cet idéal technique d'où l'homme est parfois absent. Ici cependant, il a su organiser le bâtiment autour d'une nef généreuse et haute, et apporter dignité et sensualité aux espaces de travail grâce à sa maîtrise des matériaux : le chêne, le verre dépoli, les déclinaisons de l'acier.

L'architecture finit ainsi par faire oublier l'organisation chaotique de l'espace public, né d'une succession trop rapide de décisions, et sans grand avenir archéologique.

F. E.

NOUVEL ALBUM SORTIE LE 18 NOVEMBRE
Produit par GEORGE HARRISON, JEFF LYNN et DHANI HARRISON

GEORGE HARRISON

BRAINWASHED

Le meilleur album de George Harrison depuis "All Things Must Pass"

www.georgeharrison.com

POP • Rencontre à Los Angeles avec le producteur, ami et admirateur de l'ex-Beatle mort en novembre 2001, à l'occasion de la sortie de l'album posthume « Brainwashed »

Jeff Lynne, chevalier servant de saint George Harrison

LOS ANGELES

de notre envoyé spécial

Jeff Lynne ne peut plus chanter le « blues de Birmingham » comme il le faisait il y a un quart de siècle, à la tête de sa plus célèbre formation, Electric Light Orchestra. Cela fait en effet belle lurette que le musicien anglais n'a pas revu sa ville natale. Devenu un producteur à succès depuis la fin des années 1980, le quinquagénaire a élu domicile dans la verdure de Beverly Hills, sans pour autant avoir abdicé toute anglicité. Bob sur la permanente et accent des Midlands, il interrompt l'interview pour respecter le *tea time*.

La pièce centrale de sa propriété est évidemment le studio, avec sa console de mixage démesurée, ses guitares suspendues aux murs – la Rickenbacker Tom Petty (un ami), une Gibson acoustique, une Fender Stratocaster – et, posé sur une table, un instrument plus rare, une autoharp, utilisée pour *Brainwashed*, l'album posthume d'un compatriote dont il est à la fois l'admirateur, l'ami et le producteur, George Harrison, mort le 29 novembre 2001.

Jeff Lynne en raconte la genèse : « George est venu à la maison et a joué la chanson *Rising Sun*. Nous projetions alors de collaborer pour un album, mais nous n'avons pas trouvé le temps. Entre-temps, il a enregistré les douze titres avec son fils Dhani. Hélas, sa santé n'a cessé de se dégrader. J'ai passé plusieurs soirées à son chevet, à Los Angeles. Il m'a demandé de travailler avec Dhani, avec cette recommandation : « Si tu finis cet album, je voudrais que les chansons gardent l'aspect de maquettes ». Cela voulait peut-être dire qu'il n'y avait plus rien à faire. »

Jeff Lynne se sent un peu coupable de ne pas avoir respecté cette volonté. « Je n'ai pas pu le laisser en l'état, mais j'ai tenté le plus difficile, la simplicité. J'ai travaillé comme un fan de George en plaçant sa voix, sa guitare solo et ses parties de slide au premier plan. » L'admiration de Jeff Lynne pour Harrison est sans bornes : en tant qu'être humain, Beatle, compositeur et instrumentiste. Dans son panthéon, il domine l'ensemble des *guitar heroes*, Eric Clapton compris. « Le plus fascinant chez lui était le choix de la note juste. Son jeu n'a cessé de s'améliorer au fil des années, dans la tendresse comme dans l'agressivité. Le tournant a eu lieu en 1965, lorsqu'il s'est rendu pour la première fois en Inde afin d'apprendre le sitar auprès de Ravi Shankar. A l'époque, tous les guitaristes ressassaient les riffs de Chuck Berry. Son originalité est d'avoir joué à la manière indienne, et non occidentale. »

Quinze années exactement séparent *Brainwashed* de *Cloud Nine*, l'album qui avait permis à Harrison de retrouver les sommets grâce au single *Got My Mind Set On You*. Ce disque marqua la première collaboration entre les deux hommes. Jeff



Jeff Lynne (à gauche) a collaboré avec Dhani, le fils de George Harrison, pour terminer le disque que celui-ci n'avait pas pu finir avant sa mort.



Lynne apprend par le rocker Dave Edmunds que l'« angelo misterioso » souhaite travailler avec lui. Il s'envole pour l'Australie, où Harrison assiste à un Grand Prix de formule 1. Là, le tandem écrit au piano une première chanson, *When We Was Fab*, clin d'œil nostalgique et ironique à un passé glorieux. « Le but était de retrouver le son Beatles pour faire plaisir aux fans. D'embellie, George me proposait ce qui pouvait m'exciter le plus. »

AU SERVICE DE SES IDOLES

Jeff Lynne est un cas à part dans le monde des producteurs. L'envers du démiurge colérique et sadique. Un praticien au service de ses idoles de jeunesse, Roy Orbison, Del Shannon, Duane Eddy, les Everly Brothers, et, bien entendu, les Beatles. Avant *Cloud Nine*, il avait déjà rencontré Harrison, mais celui-ci n'en avait logiquement gardé aucun souvenir. La scène se passe à Londres en 1968. Lynne enregistre alors dans la capitale son premier album, *Birthday Party*, avec le groupe The Idle Race, un joyau de pop psychédélique sous perfusion Beatles qui s'attirera les louanges des modèles. Il parvient aussi à s'introduire dans les studios d'Abbey Road pour se retrouver dans la situation d'un gamin dans un magasin de jouets. « Dans la cabine, j'ai assisté à la mise

en place des cordes de Glass Onion, sous la direction de George Martin. »

Le musicien participera ensuite à un autre groupe de valeur, The Move. Mais c'est à la tête d'Electric Light Orchestra qu'il pourra laisser libre cours à ses pulsions beatlemaniques. Le programme de la formation de Birmingham, pourtant terreau du heavy metal, est strict : « Reprendre les choses là où I Am the Walrus les a laissées. » En mêlant pop de Liverpool, arrangements de cordes néoclassiques et imagerie spatiale, ELO s'attirera un immense succès populaire dans les années 1970 et les sarcasmes de la critique. « On n'a jamais été une copie des Beatles, s'agace Jeff Lynne. Ils ont représenté une énorme influence pour une raison simple : c'était la meilleure qui pouvait exister. » En 1995, Jeff Lynne pourra assouvir son fantasme suprême, se retrouver dans une même pièce avec Paul, George, Ringo et la voix post mortem de Lennon. Les Threetles ajouteront leurs instruments à deux chansons du défunt (*Free as a Bird* et *Real Love*) au cours d'une « reformation » qui ne grandira pas leur légende.

Paradoxalement, ce serviteur zélé a su créer un son original et immédiatement identifiable. Celui-ci est né par accident au cours d'une réunion qui, elle, sera aussi spontanée

« Célébration joyeuse » au Royal Albert Hall

Le concert le plus attendu de l'année en Grande-Bretagne aura lieu le 29 novembre au Royal Albert Hall de Londres. Les amis de George Harrison se réuniront, sous la direction musicale d'Eric Clapton, pour rendre hommage au disparu. Les profits seront versés à The Material World Charitable Foundation, organisme créé par Harrison en 1973.

Devraient être présents les deux Beatles survivants (et associés ?), Tom Petty, Leon Russell, le pianiste Jools Holland, le claviériste Gary Brooker (Procol Harum), le batteur Jim Keltner, les Monty Python. Jeff Lynne se mêlera à l'orchestre de Ravi Shankar pour une version de *The Inner Light*, la face B méconnue de *Lady Madonna*, avant de reprendre *I Want To Tell You*. « Ce sera une célébration joyeuse de l'œuvre musicale de George, en aucun cas une messe d'enterrement », précise-t-il. Reste une inconnue. Annoncé il y a quelques mois, le nom de Bob Dylan n'apparaît pas sur l'affiche. « On ne sait jamais, avec lui, car il est toujours sur la route. J'espère qu'il viendra, lui aussi était un grand fan de George. »

Ultime promenade en terrain familial

COMPOSÉ et préparé dans ses grandes lignes par George Harrison peu de temps avant sa mort, le 29 novembre 2001, l'album *Brainwashed* vient conclure la carrière post-Beatles du guitariste et chanteur. Pas de souci, le terrain se révèle d'embellie familial tant du point de vue de la clarté mélodique que de la couleur musicale. Les guitares acoustiques au premier plan, leurs compagnes électriques en résonance discrète, la rythmique qui accompagne sans appuyer un tempo médium, des chœurs élégants, quelques cordes. A Jeff Lynne, ami et gardien du dogme, le soin respectueux de mettre en forme cette base et d'y ajouter quelques cordes, du piano.

En onze chansons et un instrumental, Harrison va et vient dans ce qui l'a amené à la musique (le jazz et les airs de music-hall dans *Between the Devil and the Deep Blue Sea*, standard de la paire Harold

Arlen-Ted Koehler, le blues avec *Rising Sun*, le skiffle, cette variation à la britannique du rock'n'roll américain, dans le titre d'ouverture, *Any Road*), sa participation au son Beatles (le mordant *P2 Vatican* qui aurait pu figurer sur le « double blanc » des Beatles), sa connaissance et son attachement à la complexité des musiques indiennes (*Marwa Blues*, superbe instrumental en rappel de *Marwa*, longue composition-improvisation de Ravi Shankar), le tout s'agrégant avec son propre univers de tendresse lyrique et d'assurance tranquille folk et pop.

GUITARE MAGIQUE

Harrison, qui avait plus d'humour que ne le laissait paraître son image publique, inscrit à l'occasion quelques clins d'œil lorsque sa voix évoque le timbre éraillé et pincé de Bob Dylan (*Pisces Fish*) ou qu'il s'autoparodie dans *Never Got Over*

You. Dans sa globalité *Brainwashed* tient dignement son rang auprès de *Living in a Material World* (1973) – l'album qui suivit le grand œuvre intemporel de Harrison, *All Things Must Past* (1971) – et *Cloud Nine* (1987), précédent enregistrement studio de Harrison. La voix est de belle assurance, le jeu de guitare toujours aussi magique par sa finesse, son acuité, sa manière, comme chez les grands jazzmen, de trouver la note et l'intention la plus exacte.

Reste qu'il manque à *Brainwashed* quelques creux et pics, un élan, qui permettent d'apprécier pleinement le disque. On est là avant tout dans la satisfaction d'entendre à nouveau le savoir-faire de Harrison. C'est déjà beaucoup, mais est-ce suffisant ?

Sylvain Siclier

Brainwashed, 1 CD Dark Horse / Capitol Records-EMI.

DANSE • Le chorégraphe suisse sous influence pour sa dernière création

« Under Construction », l'accouchement difficile de Gilles Jobin

LA MUSIQUE de Franz Reichler et les lumières de Daniel Demont permettent à Gilles Jobin de gagner à l'arraché son pari austère d'*Under Construction* (en construction). A chaque fois, en effet, que la pièce bifurque vers l'exercice de style, la musique, modifiant ses niveaux sonores et ses rythmes, relaie et élargit ce qui pourrait n'être qu'une démonstration. La lumière agit de même, mais à un moindre degré. Depuis que Gilles Jobin s'est persuadé qu'il n'est devenu chorégraphe qu'à partir de *Moebius Strip*, en 2001, il se met en situation d'apprentissage en se lançant des défis formels. C'est oublier les qualités intrinsèques, empreintes indélébiles, que l'on trouve dans ses premières œuvres, – *A + B = X* et *Braindance*, datant respectivement de 1998 et 1999 : une liberté et une confiance extraordinaires. Loin des questionnements actuels de la danse provenant de chorégraphes qui, pour avoir été le plus souvent (et longtemps) des danseurs-interprètes, posent sur l'acte créatif des regards plus circonspects. Et plus ironiques.

PENSÉE DOMINANTE

Gilles Jobin, à l'inverse, a plongé droit dans la chorégraphie sans passer par la case danseur. Avec *Under Construction*, on le voit rejoindre le mouvement de ceux qui doutent, et, pour la première fois, être « *under influence* », et freiner la nature même de son geste créatif, de son élan. Comme s'il devait payer son écot à une pensée dominante. En prologue à la création, les danseurs se rassemblent avec lenteur dans la pénombre de l'avant-scène. De l'ombre, ils passent à la pleine lumière du plateau, éclatants dans leurs vêtements aux couleurs vives. Marches, puis courses en avant et en arrière, comme autant de mises en jambes pour repérer et appréhender l'espace, de face, de dos, les uns par rapport aux autres. Les forces en présence sont identifiées : d'un côté, le groupe qui piétine, de l'autre,



MANUEL VANSOEN

le meneur, forcément isolé. Quelque part dans l'autobiographie ?

Sans certitude, car l'ambiance n'est pas à la rigolade, on discerne des jeux d'enfants à peine esquissés – main chaude, 1, 2, 3, Soleil. Musique et mouvement roulent en un même grondement difficilement, rampant, celui de forces trop longtemps accumulées qui voudraient s'échapper. On est au creux du volcan. Ou peut-être d'une termitière où les actions et réactions en chaîne sont interdépendantes. Corps-assemblages, corps-machines accumulent au fur et à mesure qu'ils roulent une matière-danse, transportée en même temps que malaxée d'un bout à l'autre de l'espace. Parfois, la sensualité fuse, naît d'une partie de jambes en l'air, d'un duo enlacé pour l'éternité, de corps offerts sans équivoque, mais aussi en pure perte.

Soudain les protagonistes plongent sous le tapis de la scène, avant d'être de nouveau éjectés à l'air libre. De l'eau a été renversée. Liquide amniotique ? Le cycle de la vie reprend, identique, si ce n'est que le meneur a changé. Gilles Jobin, lui, a fini d'accoucher de sa pièce. C'est lourd, mais ça marche quand même. Etonnant.

Dominique Fréard

Under Construction, de Gilles Jobin, Théâtre de la Ville, le 12 novembre. Tél. : 01-42-74-22-77.

Le Sénat présente
l'exposition
événement

23 oct. 2002
2 mars 2003

Musée du
Luxembourg
19, rue de Vaugirard
75006 PARIS

MODIGLIANI
L'ange au visage grave

Réervations: www.expomodigliani.com

JCDecaux Match LCI MCTHONUS

Production / Organisation : Sylvestre Verger Art Organisation - 18, rue d'Anjou - 78000 Versailles. © 1999 A.F.L. - All Rights Reserved

Danse Edouard Lock, jeux de séduction à l'Opéra



PARIS En ce moment, à l'Opéra de Paris, un programme teinté de libertinage met en perspective la création *AndréAuria* du Québécois Edouard Lock et la reprise de *Bella Figura* du Tchèque Jiri Kylian. Au raffinement staccato, en noir et blanc, du premier répond la sophistication sadienne, en noir et rouge, du second. Les parcours d'Edouard Lock intègrent les doubles cultures. Les origines arabo-andalouses de ses parents, immigrés au Canada alors qu'il avait trois ans, et le mode de vie anglo-saxon ont toujours donné à sa danse une coloration spéciale, mêlant vitesse et langueur, efficacité et méditation. Chorégraphe star, aimé du show-business (tournées de Bowie, de Zappa), cet artiste aux airs étranges de jeune homme, mais néanmoins âgé de 48 ans, ne vient pas du ballet classique, on l'aura compris. Danser pour lui est une blessure. Quand Louise Le Cavalier (pour laquelle probablement il a choisi

si ce métier), danseuse fanatique des prises de risque à outrance, a quitté la compagnie, il a fallu qu'il s'invente d'autres vertiges. Tel le loup, il s'est emparé des pointes, ses nouvelles proies, pour métamorphoser le corps et ses mouvements. *Salt*, qu'il créait en 1998 pour sa compagnie renouvelée (*Le Monde* du 16 mars 1999), fut un choc et attira l'attention de tous les ballets d'opéras, avides de talents capables de créer pour leurs danseurs.

Edouard Lock, visiblement, s'est régalé avec ceux de l'Opéra de Paris, mettant la somptueuse Marie-Agnès Gillot au centre d'*AndréAuria*, une histoire, qui d'ailleurs n'en est pas une, inspirée par deux travestis rencontrés il y a longtemps. Les danseuses portent des pointes extrêmement blanches. Un détail, certes, mais qui signe le soin que le chorégraphe apporte à la mise en scène des femmes, toujours vêtues de transparences noires, toujours jambes nues, très déshabillées, jamais vulgaires. La pièce est une suite de rencontres pour corps et deux pianos, disposés en fond de scène, face à face. La musique du compositeur américain David Lang, par ses sonorités mécaniques, offre un cadre parfait à ces rendez-vous fortuits pratiqués par de beaux indifférents. Des pendillons, à chaque fois déplacés, suivent les méandres compliqués de la sensualité. Bien que se situant dans la lignée des pièces de danse pure d'un William Forsythe, Edouard

Lock trouve un ton à lui, notamment dans la manière dont les corps s'abandonnent et se détachent. *AndréAuria* est une somme des figures de la séduction – femmes allongées sur le côté, bras souple au-dessus de la tête, dos arqués au sol, tête renversée. Le corps n'en a jamais fini de faire son intéressant : chutes évanouies, caresses prolongées sur la joue faites à soi-même, baisers envoyés dans le vide, mains-miroirs devant le visage. Comme s'il fallait s'auto-effleurier pour se sentir exister. Se regarder, s'épier.

Mais plus qu'à William Forsythe, cette création renvoie par de nombreuses références à Balanchine. Un attelage de deux femmes avec un homme, notamment, rappelle une sublime séquence chorégraphiée dans *Apollon*, en 1928. Sauf que chez Lock, ce sont les femmes qui guident.

En effet, *AndréAuria*, souvenir de travestis, est une pièce pour saluer la Femme. Marie-Françoise Gillot, mais aussi Stéphanie Romberg, Dorothee Gilbert, Clairemarie Ostia, Caroline Bance, Fanny Fiat sont femmes jusqu'au bout de leurs jambes musclées, de leurs bras pleins de force. Identiques à ceux des hommes. La danseuse, mais aussi le danseur, précipite au creux de son corps l'essence même du masculin/féminin. Du sur-mesure pour le Ballet de l'Opéra.

Dominique Frélaud

AndréAuria, d'Edouard Lock, et *Bella Figura*, de Jiri Kylian. Opéra-Garnier, place de l'Opéra, Paris-9^e. Tél. : 08-92-69-78-68. De 6 € à 55 €. Les 19, 20 et 21, à 19 h 30. Le 23, matinée à 14 h 30. Photo : AndréAuria. © Icare.

Musique

PARIS Festival d'art sacré

Du 19 novembre au 20 décembre, aura lieu la 24^e édition du Festival d'art sacré de la Ville de Paris. Programme éclectique, du chœur d'enfants au gospel, du grégorien aux motets du Grand Siècle en passant par des mélodies yiddish, pas moins de dix-huit concerts dans dix hauts lieux spirituels parisiens. Ainsi le concert d'inauguration donné en Notre-Dame par la Maîtrise Notre-Dame de Paris et les Pages et chœurs du Centre de musique baroque de Versailles, sous la direction d'Olivier Schneebeli. Un rare et beau programme de musique française avec le confidentiel *Cantique de Moïse* d'Etienne Moulinié, des motets de Jean-François Lalouette, le *Deus noster refugium* de Pierre Robert et le magnifique *Te Deum* de Guillaume Bouzignac. Cathédrale Notre-Dame de Paris, 116 de la Cité, Paris-4^e. M^o Hôtel-de-Ville.

Le 19 novembre, à 20 h 30. Tél. : 01-44-70-64-10. 10 €.

NANTERRE T & M-Nanterre

Après avoir passé dix ans au Théâtre des Amandiers (jusqu'en 1997, sous l'appellation de l'Atem, fondé en 1977 à Bagnolet par Georges Aperghis), T & M-Nanterre s'est retrouvé en 2002 hors des projets de la nouvelle direction du lieu. Cette structure de théâtre musical à nulle autre pareille n'a toujours pas trouvé de point d'ancrage. La Maison de la musique de Nanterre l'accueille, en partenariat avec le Festival d'automne, pour un jubilé de trois jours où sont à l'affiche des compositeurs qui ont compté dans son aventure. Notamment Pascal Dusapin (le 21, par l'ensemble Ars Nova et le chœur Accentus), Georges Aperghis (le 22, par l'ensemble Sic) et Heiner Goebbels (le 23, par l'ensemble Modern). **Maison de la musique de Nanterre, 8, rue des Anciennes-Mairies, Nanterre (Hauts-de-Seine).** RER Nanterre-Ville. Tél. : 01-41-37-94-20.

Les 21, 22 et 23 à 21 heures. De 7,50 € à 22 €.

Danse

BOURGES Temps-Dance 02

La tendance belge fait des ravages dans les programmations de danse contemporaine. Il faut dire que, dans la foulée d'Alain Platel, ils sont nombreux à vouloir défendre les couleurs criardes et les états d'âme déchirés de cette « vraie vie » qui cartonne partout actuellement. Au programme de ce Festival, des déréglés alcoolisés de bistro dans *Bartime*, mis en scène par quatre artistes, le déballage intime de François Brice dans *Twisted Line*, la narration d'un suicide pour *This Is Not a Test* chorégraphié par Rasmus Olme. Le Français Christophe Haleb nous entraînera quant à lui dans une visite-performance du palais Jacques-Cœur, qui devrait faire résonner le monument sur un ton plus strident que d'ordinaire.

Maison de la culture, place André-Malraux, Bourges (Cher). Du 19 novembre au 23 novembre. Tél. : 02-48-67-74-74. De 8 € à 25 €.

MAUBEUGE Festival de danse 2002

Au Manège. Scène nationale de Maubeuge, le Festival de danse 2002 s'associe pour sa quatrième édition avec la ville de Mons en Belgique. Evidemment, les amis chorégraphes belges, même d'origine brésilienne comme Claudio Bernardo ou italienne comme Matteo Moles, occuperont les plateaux. Mais la vocation transfrontalière de cette manifestation ne saurait s'affirmer sans la présence du Britannique Russell Maliphant, du Canadien Edouard Lock et de l'Américain Bill T. Jones. Quant aux Français, ils ont pour nom Boris Charmatz et Dimitri Chamblas, Christian Rizzo et Heddy Maalem. Beau rassemblement.

Le Manège, rue de la Croix, Maubeuge (Nord). Jusqu'au 23 novembre. Tél. : 03-27-65-65-40. De 7,5 € à 10,5 €.

Revue de cinéma par Jean-Michel Frodon

La Lettre du cinéma

La Lettre n'a jamais rompu avec son penchant à donner des leçons à la terre entière. Cela n'empêche pas ce trimestriel de receler de véritables pépites. La revue bénéficie en particulier de la collaboration du cinéaste Vincent Diestre, qui converse longuement avec Nami Kawase. Plus

loin, Diestre livre aussi une petite méditation stimulante sur les affinités entre le cinéma et Malevitch. On y lira aussi un entretien avec Jean-Pierre Rehm autour de la réflexion menée dans le cadre du Festival du documentaire de Marseille, ou un ensemble de textes consacrés à Marie-Claude Treilhou, en prélude à la sortie de son nouveau film, *Un petit cas de conscience*. **La Lettre du cinéma, n° 20. 96 pages. 7 €.**

Synopsis

Cette revue développe une réflexion de plus en plus féconde sur le cinéma à partir de son objet principal : le scénario. Ainsi du dossier sur les effets du numérique sur ce moment particulier de l'élaboration des films. Ainsi du dialogue instructif sur l'adaptation avec Benoît Jacquot et son scénariste pour *Adolphe*. **Synopsis, n° 22. 114 pages. 5,50 €.**

Positif

La revue fondée par Bernard Charrière publie son numéro 500 au cours des célébrations – étalées sur toute l'année – de ses 50 ans. Le mensuel propose deux ensembles copieux. Le premier réunit des documents inédits confiés par des cinéastes : nécessairement inégal, l'ensemble recèle un bel autoportrait photographique de Kubrick, des notes de Bergman pour *La Veuve joyeuse*, de joyeuses facettes littéraires de Chris Marker, un joli texte de Boorman, une belle conférence de Ruiz, des photos de Resnais, de Schatzberg, de Kiarostami, un texte bouleversant de Jane Campion se souvenant, sous le choc des attentats du 11 septembre, de la mort de son bébé huit ans plus tôt. Ensuite 87 personnes ayant collaboré à la revue évoquent l'année où ils y ont écrit pour la première fois. Parmi eux, on relèvera l'élégant et amusant exercice de féliciter de l'écrivain Tanguy Viel. **Positif, n° 500. 240 pages. 12 €.**

1895

La revue de l'Association française de recherche sur l'histoire du cinéma consacre la quasi-totalité de sa livraison d'octobre aux relations entre musique et cinéma. Coordiné par François Albera et Giusy Pisano, le numéro propose des ensembles de textes consacrés à la naissance de la musique de film, aux diverses théories mises en œuvre et notamment à l'approche de Satie et de Milhaud, à la contribution de figures repères, tels Maurice Chevalier, ou à la relation entre le jazz et la mise en scène d'*A bout de souffle* et d'*Ascenseur pour l'échafaud*. **1895, n° 38. « Musique ! », 264 pages. 20 €.**

MUSIQUE • Janacek, Ravel et Dvorak sous la baguette de Vladimir Ashkenazy

Les derniers feux de la saison tchèque

APRÈS une attachante *Juliette ou la clé des songes* de Martinu à l'Opéra-Garnier (*Le Monde* du 9 novembre), la Cité de la musique reçoit en week-end la Philharmonie tchèque et son chef, le pianiste Vladimir Ashkenazy. Au programme, Janacek, Ravel et Dvorak. Tirée de *La Petite Renarde rusée*, la suite concoctée par Vaclav Talich ajoute une pièce maîtresse au maigre corpus symphonique de Janacek.

Sensualité des lignes, érotisme des couleurs, bel équilibre entre masse orchestrale et soli, les Tchèques nous proposent une *Renarde* très glamour, flamboyante coquette à beau panache, fourrée à l'envi. C'est ensuite le tour de la fille aux loups, Hélène Grimaud, fine et gracieuse silhouette de sauvageonne rangée. Un *Concerto en sol* commençé comme en se jouant, museau contre museau avec l'orchestre, le piano chef de meute entraînant peu à peu sur la sente ravélienne une troupe un tantinet balourde : Vladimir Ashkenazy accompagne et ne dirige pas – ça tombe plutôt bien.

On attend le second mouvement « Adagio assai », sa ferveur retenue et frémissante. Mais Hélène est seule avec sa rêverie. Pas une basse plus haute que l'autre, pour appuyer et soutenir le diaphragme du chant, qui gonflerait un peu la ligne, la pousserait hors de la gorge et jusqu'aux lèvres entrouvertes. Heureusement l'entrée des vents est superbe, comme une levée du jour dans *Daphnis*; la reprise du thème, flûte, hautbois, clarinette, chantournée à souhait, tandis que ruiselle le piano en doubles croches en sextolets. Dernier mouvement sans

humour, ni distorsion, ni grain de folie – un Ravel propre, tiède et blanc.

Nul mieux que Vladimir Ashkenazy n'illustre l'assertion qui veut qu'un chef ne se résume pas à sa gestique. Celle du grand pianiste est raide, désordonnée, voire erratique. Soit qu'il chasse les mouches, esquisse un pas-doble ou célèbre, bras levés au ciel sur le temps, un éternel Hosanna. Et, pourtant, ça marche. Dans Janacek déjà, et plus encore dans la belle et assez rare *Symphonie n° 7* de Dvorak, inféodée au germanisme de son ami Brahms, mais aussi de Wagner, voire Schumann.

Un premier mouvement à la fois grave et expressif, où passent les échos patriotes de l'ouverture Husitska, un magnifique et puissant « Poco Adagio », avant le « Scherzo-vivace » et le finale, plus proches de l'inspiration populaire dvorakienne. La Philharmonie tchèque se meut ici dans son élément. Cordes rondes aux lignes pleines (encore que les violons manquent parfois d'homogénéité), vents moelleux et volubiles, elle déploie avec un succès mérité l'arsenal d'une tradition quasi séculaire, mais toujours heureusement vivace.

Marie-Aude Roux

Suite d'orchestre de *La Petite Renarde rusée* de Janacek, *Concerto pour piano en sol* de Ravel, *Symphonie n° 7 en ré mineur*, op. 70 de Dvorak. Avec Hélène Grimaud (piano), l'Orchestre de la Philharmonie tchèque, Vladimir Ashkenazy (direction). Cité de la musique, le 15 novembre.

Inauguration de la Biennale internationale en présence de 19 délégations étrangères

Saint-Etienne veut s'affirmer comme capitale du design

SAINT-ÉTIENNE de notre envoyée spéciale

Relance du chantier de l'église dessinée par Le Corbusier à Firmigny, le matin ; inauguration, parmi la foule des curieux, des étudiants et des créateurs de 80 pays, de la biennale du design, à Saint-Etienne, l'après-midi. Même les intermittents du spectacle, venus manifester devant le Musée d'art moderne le 16 novembre, avaient fait en sorte que cette journée de terrain consacrée par le ministre de la culture à la métropole préséphanoise soit complète. Ancien président du Centre Pompidou, Jean-Jacques Aillagon se retrouvait en terrain familier dans cet excellent musée, sorte de Beaubourg décentré.

Un bon nombre de familiers des vernissages parisiens avaient fait le voyage, accablant le désir de la métropole dirigée par Michel Thiollère, maire de la ville et sénateur (UDF) de la Loire, de devenir une « capitale du design ». M. Aillagon n'a pas mesuré son enthousiasme pour les projets qui lui étaient présentés, notamment le centre international de design qui pourrait ouvrir en 2005 dans les anciens locaux de la Manufacture royale d'armes. Il a affirmé, à l'hôtel de ville de Saint-Etienne, que « l'Etat ne fait pas tout, l'Etat ne peut pas tout faire », prêt à reconnaître, au lendemain de la discussion du budget à l'Assemblée nationale, « ce que la culture doit aux collectivités locales ».

A Firmigny, l'équipe élue en 2001, le maire, Dino Cinieri (UMP), et son premier adjoint, André Reynard, ont pris fait et cause pour le patrimoine corbuséen. L'Unité d'habitation, dont la moitié des 400 logements sont occupés, est en cours de rénovation. L'école maternelle, sur le toit de cette Cité radiieuse-bis, devrait rouvrir aussi. Mais c'est devant le bunker de béton, chantier interrompu de l'église, qu'il faut une certaine imagination pour deviner le monument dessiné par le « pape » des modernes : deux ans de chantier et 10 millions d'euros de travaux, qui seront menés par José Oubrière, l'architecte qui travailla avec Le Corbusier et des architectes stéphanois pour la com-

munauté d'agglomération, devenue, par donation, le 12 septembre, propriétaire du site.

L'originalité de la biennale, jusqu'au 24 novembre, est d'être répartie dans la cité et de mobiliser aussi bien institutions que partenaires privés. Lancée par les enseignants de l'Ecole régionale des beaux-arts de Saint-Etienne, l'idée s'est imposée en trois sessions. Le dynamisme de l'école et les échanges qu'elle entretenait avec l'étranger (19 délégations cette année) ont fait de cette manifestation, en 1998 et surtout en 2000, où elle a reçu 140 000 visiteurs, un Salon alternatif de la création des objets et des équipements. Une manière d'affirmer, comme l'a précisé Jacques Bonnaval, l'un de ses initiateurs, que « la mondialisation n'est pas forcément la banalisation ».

Michèle Champenois

Biennale internationale du design de Saint-Etienne, Parc des expositions, jusqu'au 24 novembre. www.mairie-st-etienne.fr

CONCERTS


CONCOURS INTERNATIONAL LONG - THIBAUD PARIS VIOLON 2002

● **Demi-finales**
Salle Ch. Trenet - Radio France
Lundi 18 et Mardi 19 novembre
9h00 et 14h00

● **Finale récita**
Salle Gaveau
Mercredi 20 novembre
14h00 - 17h00 et 20h00

● **Finale Concerto**
Salle O. Messiaen - Radio France
Samedi 23 novembre
14h00 et 18h00

● **Concert de Gala**
Théâtre du Châtelet
Lundi 25 novembre - 20h00
Orchestre National de France
Direction Gianandrea Nosedà
Valmalette




Envie de vous faire une toile, là, tout de suite ?

Les films, les salles et les horaires sont sur le WAP orange > cinéma.

Orange sans limite

consultation illimitée sur le WAP pour 6 €/mois

Offre valable pour toute souscription jusqu'au 31/12/02 et réservée aux abonnés d'Orange France ayant souscrit l'un des forfaits Orange lors de leur 1^{er} accès au service mobile et permettant un transfert complet sur Orange mobile. Offre réservée aux abonnés de l'opérateur Orange France. Les services de communication aux données en France ne sont pas inclus. Vous devez être âgé de 18 ans minimum et résider en France. L'accès à l'internet est réservé aux abonnés Orange France. L'accès au service de consultation de films est limité à 10 films par mois. L'accès au service de consultation de films est limité à 10 films par mois. Les tarifs sont en euros TTC. Les conditions générales de vente sont disponibles sur www.orange.fr.



François Hadji-Lazaro, garçon douché

Après la faillite de Boucherie Productions, sa création, le chanteur, icône du rock alternatif français, est passé à « l'ennemi » : Universal

FRANÇOIS HADJI-LAZARO ne donne pas rendez-vous dans la salle du bar-tabac de la rue des Martyrs mais dans un bistrot à vins, à deux pas des locaux de sa nouvelle maison de disques, Universal. Le patron de feu Boucherie Productions, label le plus célèbre du rock alternatif français, est donc passé à l'ennemi, avec pour bagages un premier album solo (*Et si que...* ?) et les œuvres rééditées de ses deux formations, les Garçons Bouchers et Pigalle. Voici le chef d'entreprise artisan (« plutôt qu'artiste ») relégué à un rayon de l'hypermarché de la musique.

De nature « pessimiste-réaliste », le « gros François » au look immuable (boule de billard, salopette et tatouages) est d'humeur sombre pour justifier ce que d'aucuns considèrent au mieux comme un reniement, au pire comme une trahison : « *Ce que j'apprécie au moins chez les majors, c'est leur absence d'hypocrisie : on fait du commercial, point à la ligne.* » D'ailleurs, la récente fronde de musiciens contre Universal le consterne : « *Ce que dit Noir Désir n'est pas faux mais ils sont hyper mal placés. C'est un groupe de la mouvance alternative qui a signé directement avec une major et ouvre sa gueule au bout de dix ans. Une démarche inverse de la mienne.* »

La mort de Boucherie apparaît comme un nouveau signe de la disparition du petit commerce dans l'industrie musicale. Dépôt de bilan à l'été 2001 après quinze années d'activité (une anomalie) et 140 références au catalogue. « *On avait des facilités avec les studios qui essayaient de ne pas nous égoïser. On a essayé au moins de payer nos dettes envers eux.* » FHL en veut surtout aux distributeurs. « *Quand la Fnac joue au jeune producteur effarouché, c'est le comble de l'hypocrisie. La Fnac, c'est l'étatisme total et la mise en place de disques sur une période très courte. La notion de carrière, c'est terminé.* »

Au-delà de la faillite financière, FHL déplore son « échec culturel », à l'heure du règne de Star Academy. Seul, avec une foi de charbonnier, il lance son affaire dans un appartement du 13^e arrondissement parisien. Plus tard, la fine équipe, qui comptera jusqu'à sept permanents, s'installera dans d'anciens locaux de la SFP, rue du Plateau, dans le 19^e. Ethique du système D dans une ambiance électrique – « *Tout le monde sous pression et des hurlements* ». Boucherie revendique « *une musique populaire, pas populiste* » et explore folk (la division Acoustek) et chanson (Chantons sous la truelle), thrash metal et reggae. Le label parvient à obtenir un contrat de distribution avec la prestigieuse maison de disques Island, alors propriété de Chris Blackwell, l'homme qui a popularisé Bob Marley.

BIOGRAPHIE

► **1956**
Naissance à Paris.

► **1970**
Fonde son premier groupe de rock, Pénélope.

► **1986**
Création de Boucherie Productions.

► **2001**
Dépôt de bilan.

► **2002**
Publie son premier album solo, « *Et si que...* ? » chez Island/Universal. Tournée nationale.

« *Malheureusement, Island a été racheté six mois plus tard par Polygram. Quand Pascal Nègre [aujourd'hui PDG d'Universal Music France] a lu nos contrats, il a frôlé l'arrêt cardiaque. Cela dit, j'ai avec Nègre des rapports francs et massifs. Dans ce milieu-là, c'est plutôt je te frotte le dos et je te lèche le cul.* »

Deux groupes parmi la quarantaine que compte l'écurie de Boucherie accéderont à la reconnaissance du grand public en apportant une providentielle manne financière. Au sein de Los Carayos, François Hadji-Lazaro côtoyait un certain Manu Chao. Il n'hésitera pas, dans l'intérêt de tous, à laisser filer La Mano Negra chez Virgin en 1989. L'opération sera rééditée une décennie plus tard avec Polydor pour Paris Combo.

VINGT INSTRUMENTS EN TOURNÉE

Mais le tube le plus célèbre de Boucherie est l'œuvre du patron. Même NRJ souhaiterait diffuser *Dans la salle du bar-tabac de la rue des Martyrs*, « *à condition que je change le couplet avec les seringues dans les bras* ». En parallèle du punk gore des Garçons Bouchers, Pigalle peut être tenu pour précurseur de la vague néoréaliste. « *On a réintroduit l'accordéon quand il était considéré comme de la sous-merde et repris Fréhel et Piaf. Il vaut mieux le faire avant les autres et non pas en récolter les*

fruits. Quand je vois l'autre [Patrick Bruel] qui chante Mon amant de Saint-Jean... »

Le « piano du pauvre » est un des vingt instruments utilisés en tournée par François Hadji-Lazaro – il vient d'ajouter à sa panoplie le cavaquinho, après un séjour au Cap-Vert, et le ukulélé. Délesté de ses obligations d'entrepreneur, le collectionneur peut se concentrer sur sa passion. « *J'ai appris la guitare pour draguer les gonzesses. C'est en découvrant le folk que je me suis mis à apprendre à jouer de tous les instruments. Je trouve lamentable qu'un gars de la techno dise "c'est ringard le folk" ou qu'un folklope soupire "la techno c'est chiant". Je préfère leur cogner la tête l'un contre l'autre jusqu'à ce qu'ils s'aiment.* »

Malgré son allure de skinhead, François Hadji-Lazaro n'a jamais goûté le sectarisme punk. Mieux, car c'est sans doute là que réside de le secret de la longévité de Boucherie, il s'est toujours démarqué de l'idéologie libertaire du milieu alternatif, en veillant à la discipline et à l'organisation. Il y voit le legs d'une éducation dispensée dans les valeurs de la gauche communiste, auxquelles il reste fidèle. Celles d'un père résistant, emprisonné à Mauthausen et plus tard, pendant la guerre d'Algérie. Ce rigorisme vertueux ne lui aura pourtant pas épargné des débuts sordides. « *On a retrouvé une photo de moi jouant dans*

le métro, prise par une agence et classée dans la rubrique "quart-monde". A l'époque, la moitié du pognon que je gagnais passait dans l'alcool. Je ne vais plus dans le métro. Et puis, j'ai une tête facile à reconnaître. »

Le cinéma est en effet passé par là, depuis que Bertrand Tavernier lui a offert sa chance dans *La Passion Béatrice*. « *Etre acteur dans les bras d'un metteur en scène était bien reposant* », se souvient-il. En tournée aussi, il peut aujourd'hui s'offrir des plaisirs égoïstes, mêlant joyeusement le répertoire des Garçons Bouchers et celui de Pigalle. François Hadji-Lazaro apprend l'insouciance – s'emparer, par exemple, du *Gigi l'amoroso*, de Dalida –, assombrie par un regret : « *Avec Boucherie, on recevait 1 200 cassettes par an. Je faisais partie des vingt personnes à avoir l'oreille sur tout ce qui se passait en France. Cela, je ne l'aurai plus jamais.* »

Bruno Lesprit

En tournée le 21 novembre à Schiltigheim (Salle des fêtes), le 23 à Mulhouse (Le Noumatrouff), le 29 à Dijon (La Vapeur), le 30 à Lyon (Le Kao), le 2 décembre à Paris (La Cigale), le 6 à Surgères (Le Palace), le 7 à Poitiers (Maison des Trois quartiers), le 12 à Genève (Le Palladium). Nouvelles dates à partir du 1^{er} février 2003.



FRANCK FERVILLE

LES GENS DU MONDE

■ Le Syndicat professionnel de la critique de théâtre, de musique et de danse, présidé par Gilles Costaz, organise, au Théâtre du Rond-Point à Paris, le 30 novembre, un colloque sur le thème « La critique dans le mouvement intellectuel d'aujourd'hui », sous le titre « La critique : regards croisés ». Parmi les personnalités conviées figurent l'universitaire Alfred Grosser, deux dramaturges, Denis Guénoun et Xavier Durringer, les compositeurs Henri Dutilleul, Eric Tanguy et Gérard Condé, la chef d'orchestre Claire Gibault, et une historienne du théâtre, Evelyne Ertel...

■ L'Association Francis Bebey, qui a pour but de préserver la mémoire du musicien, chanteur, poète et romancier camerounais, mort le 28 mai 2001 à l'âge de 71 ans, vient de se créer. Elle souhaite, outre la publication d'inédits de Francis Bebey, s'attacher à l'organisation de concerts de musique africaine et soutenir des programmes de recherche portant sur la littérature et la musique (Association Francis Bebey, 13, rue des Flandres, 94 400 Vitry-sur-Seine. Cotisation : 20 €. Site internet : www.bebey.com).

■ Une triple actualité pour la chorégraphe Anne Teresa De Keersmaker. En accompagnement de l'exposition Rosas XX, pour les vingt ans de sa compagnie, paraît, aux éditions La Renaissance du livre, *Rosas/Anne Teresa De Keersmaker, si et seulement si étonnement*, un ouvrage collectif auquel ont contribué notamment Jean-Marc Adolphe, Anna Luyten et Jean-Luc Plouvier. Par ailleurs, le réalisateur français Michel Folliin vient de terminer un documentaire, après avoir suivi durant un an les préparatifs et les répétitions d'*April me*, la dernière création d'Anne Teresa de Keersmaker. Enfin sort en DVD le film réalisé – toujours à l'occasion des vingt ans de Rosas – par le cinéaste Thierry De Mey sur *Fase*, première création, en 1982, de la chorégraphe.

■ Un temps menacé d'être classé « R » (interdiction aux mineurs) aux Etats-Unis, le film *Solaris*, de Steven Soderbergh, a finalement hérité d'un « PG-13 », soit l'octroi d'un accord parental pour les moins de 13 ans. Cette annonce a été faite par la compagnie cinématographique 20th Century Fox, soulagée par une décision qui ne l'empêchera pas de toucher le marché des jeunes, principale source de revenus du cinéma actuel. C'est la vision fugitive, à deux reprises, des fesses nues et en gros plan de l'acteur George Clooney, interprète d'un astronaute veuf, qui était au centre du problème. *Solaris*, version Soderbergh, qui s'inspire du film métaphysique d'Andrei Tarkovski réalisé en 1972, paraissait pourtant peu susceptible d'attirer la grande majorité du jeune public.

DOMINIQUE DHOMBRES

Perturbation publique

L'AUDIOVISUEL public est en grève depuis près d'une semaine. Vous en étiez-vous seulement aperçu ? Il fallait être attentif, il est vrai, dimanche soir, pour comprendre la première phrase prononcée par Béatrice Schönberg au journal de vingt heures. « *Ce journal est réalisé, comme depuis mardi dernier, dans des conditions particulières, par les personnels non grévistes de France 2.* » A la radio, c'est plus simple. On entend beaucoup plus de musique d'ascenseur que d'habitude. C'est grave, docteur ? Non, c'est une perturbation sur l'ensemble du réseau public.

L'événement du week-end n'a pas été l'élection d'Alain Juppé à la présidence de l'UMP. Pourquoi d'ailleurs ne pas faire simple et appeler ce machin l'Union pour me plaire ? On y reviendra. Non, la grande affaire du week-end a été la non-diffusion, dans de nombreuses régions françaises, de la dictée annuelle de Bernard Pivot. Cet exercice passionné des foutes considérables en France et à l'étranger. Grâce à ses antennes régionales, France 3 était, une fois encore, maître d'œuvre.

Or France 3, comme France 2, travaille « *dans des conditions particulières* », pour des raisons

qu'on va maintenant tenter d'expliquer. C'est encore plus byzantin que le couronnement d'Alain Juppé, l'homme qui me plaît (à moi, Jacques Chirac, faut-il le préciser ?), à la tête de l'UMP.

On essaie. Il y a d'abord l'argent. Les personnels de l'audiovisuel public sont moins payés que ceux du secteur privé. Ils veulent des augmentations. Comment ne pas les comprendre ? Il y a ensuite l'argent. Parce qu'elles coûtent moins cher à fabriquer ainsi, de nombreuses émissions qui passent sur les chaînes publiques sont réalisées par des producteurs privés. Les syndicats veulent en finir avec cette étrangeté. Mais ils devraient alors dire la vérité, qui est mère pour le service public. Mireille Dumas, par exemple, confectionne elle-même ses excellentes émissions lacrymales. Il faudrait qu'elle dépense plus, et qu'elle gagne moins, si elle le faisait faire par les travailleurs syndiqués de France 3.

Bref, ce serait plus cher. Vous suivez toujours ? L'auteur de ces lignes s'y perd un peu. Ce n'est pas comme pour Patrick Dils. En le regardant samedi soir chez Ardisson, sur France 2, l'évidence s'imposait. On a volé quinze ans de sa vie à ce garçon innocent.

TÉLÉVISION

Bataille du rail

Ils avaient vingt ans à peine. Aujourd'hui, ils sont au moins octogénaires. Il est temps de recueillir et de garder leur témoignage. Non seulement parce qu'ils le méritent mais encore parce que ce passé éclaire le présent et que l'histoire de la résistance des cheminots de la SNCF est belle.

Ils étaient donc jeunes, et l'un d'eux fait bien de préciser : « *C'était une guerre de jeunes. Pour prendre de tels risques, il fallait l'être.* » 807 cheminots ont été fusillés entre 1940 et 1944. Le documentaire de Pierre-François Didek montre bien que la SNCF, pur produit du Front populaire, était un foyer de résistance tout trouvé. Si, en 1940, la majorité des Français était pétainiste, les cheminots n'avaient guère de dispositions pour l'être. La droite était leur ennemie. S'opposer à son allié allemand allait de soi, n'était le danger. Au fil des récits, des « petites vacheries » aux actes de sabotage en passant par le travail ingrat de renseignement, on mesure peu à peu le développement d'une lutte de plus en plus efficace. On comprend aussi qu'entre autres difficultés ces résistants devaient surmonter celle de devoir détruire, voire détruire, un matériel qui faisait leur fierté. Ils « *aimaient* » leurs machines. Moins bien expliquée est l'importance qu'avaient alors les chemins de fer pour les économies française et allemande. Le transport ferroviaire était vital pour les nazis. – F. C.

« *Cheminots de fer* », mardi 19 novembre à 10 h 50, La Chaîne Histoire. Rediff. : vendredi 22 à 20 h 45 et samedi 23 à 15 h 35.

RADIO

MARDI 19 NOVEMBRE

► C'était hier : Pierre Fournier 12 h 30, France-Musiques C'est par accident que Pierre Fournier (1906-1986), frappé par la poliomyélite, se tourna vers un instrument qu'il pouvait travailler assis, devenant l'un des plus grands violoncellistes de sa génération. « *C'était hier* » lui est consacré, jusqu'à vendredi.

► Le Vif du sujet

15 heures, France-Culture Retour sur l'affaire Mis et Thiennot. En décembre 1946, ces deux adolescents ont été condamnés à quatorze ans de travaux forcés pour le meurtre d'un garde-chasse. Une demande de révision du procès doit être déposée prochainement. Invité, entre autres, Jean-Claude Dery, auteur des *Enfants du brouillard* (éd. Phébus), qui a enquêté sur cette affaire.

MARDI 19 NOVEMBRE

► Affaire à saisir

15 h 35, France 5 C'est l'histoire d'une entreprise de fabrication de matériel médico-chirurgical, Plastimed, implantée en région parisienne. Créée en 1969, elle croît et prospère pendant vingt ans. Jusqu'à ce que son fondateur prenne sa retraite, laissant l'affaire, en 1993, à son fils. La situation de l'entreprise se dégrade, et le PDG décide de vendre la société. Le réalisateur Eric Sandrin filme les négociations et les réactions du personnel pendant dix mois. Son documentaire donne la mesure de la liberté de parole et

d'information au sein d'une entreprise.

► Algérie(s) : une terre en deuil

22 h 40, Canal+ Second et dernier volet du saisissant document de Patrice Barrat, Thierry Leclère et Malek Bensmail, diffusé dans la case « Lundi investigation ». Un indispensable travail de synthèse pour comprendre les drames de l'histoire récente de l'Algérie.

► Sujet tabou : Nous les nains

22 h 55, France 3 Sans rien omettre, ce document montre comment vivent différentes personnes atteintes de nanisme. Empreint d'une générosité très américaine, mais sans excès ni compassion.

IVO VAN HOVE

Carmen (1ère française)

la version pop ...

20 > 23 novembre - 20h30

MAISON DES ARTS CRETEIL
maccreteil.com - 01 45 13 19 19



DISPARITION

Charles Dupuis

L'éditeur de « Spirou »

PIONNIER de la bande dessinée francophone, fondateur, à la fin des années 1930, du *Journal de Spirou*, qui fera connaître les éditions Dupuis dans le monde entier, l'éditeur belge Charles Dupuis est mort jeudi 14 novembre, à Bruxelles. Il était âgé de 84 ans.

Son père, Jean Dupuis, lancé dans l'édition en 1898 avec une modeste imprimerie équipée d'une petite Kobold à pédale et créateur de magazines comme *Bonne Soirée* et *Moustique*, confiera à Charles, un de ses fils, la direction de l'hebdomadaire pour jeunes qu'il rêvait de mettre sur le marché. Le tout jeune patron du *Journal de Spirou* - Charles Dupuis avait juste 20 ans - fera de cet hebdomadaire illustré l'axe de sa vie, du 21 avril 1938, date de son premier numéro, au milieu des années 1980.

Créé à partir du personnage d'un jeune groom du Moustic-Hôtel nommé Spirou (« écureuil », en wallon et, par extension, un garçon dégourdi et malicieux) inventé par Rob Vel et son épouse Davine, *Le Journal de Spirou* sera le meilleur ambassadeur international de la maison d'édition Jean Dupuis, établie à Marcinelle, en Belgique wallonne, et la rampe de lancement de la BD franco-belge classique, parallèlement au *Journal de Tintin*, sorti à la même époque. Car Charles Dupuis attirera au *Journal de Spirou* la fine fleur des dessinateurs et scénaristes de la BD pour enfants et jeunes des années 1950-1970. Grâce à des auteurs comme Jijé, Greg, Franquin, Peyo, Maurice Rosy, Will, Maurice Tillieux, Roba ou Victor Hubinon, son magazine fera découvrir à des générations de lecteurs Spirou, Fantasio et Pip, mais aussi Buck Danny, Tif et Tondu, Gil Jourdan, Jerry Spring, Johan et Piroulit et les Schtroumpfs...

Dès 1948, il ouvre un bureau à Paris et publie en albums les aventures des héros de son magazine. Ce seront ensuite la Suisse, le Canada, l'Europe puis l'Amérique du Sud. Il s'intéresse au dessin animé, en créant un studio de production en 1959, ainsi qu'au marketing et aux produits dérivés. Tout en gardant un œil sur la ligne éditoriale de *Spirou*, il participe à la conquête des Etats-Unis avec les Schtroumpfs.

Ce n'est qu'en 1985, lorsque les éditions Dupuis seront rachetées



ROBERT VANDER BRUGGE/ANP

par le groupe Bruxelles Lambert d'Albert Frère et Hachette, qu'il prendra sa retraite. Non sans avoir mis sur les rails de nouvelles collections plus adultes, comme « Repérages » et surtout « Aire Libre », alliance du romanesque et de la BD. Son *Journal de Spirou*, modernisé, mais toujours branché sur l'humour, reste à la fois le témoin d'une époque et l'un des rares magazines de BD à avoir survécu à la crise qui tuera les autres titres du secteur - *Tintin*, *Pilote* (*A Survivre...*) - à la fin des années 1970.

DERNIER GAG À ANGOULÊME

La disparition de Charles Dupuis, passionné d'édition et véritable accoucheur de talents de la BD classique, a été saluée par deux ministres : Richard Miller, ministre francophone belge chargé des arts et des lettres, a insisté sur le rayonnement créatif de Charles Dupuis tandis que Jean-Jacques Aillagon, ministre français de la culture, a souligné son rôle de « découvreur de grands auteurs devenus les compagnons familiers de notre enfance ». Tout en affirmant que *Le Journal de Spirou* « constituait le modèle des magazines destinés à la jeunesse », M. Aillagon a souhaité qu'un hommage soit rendu à Charles Dupuis lors du 30^e Festival international de la BD d'Angoulême, qui doit avoir lieu fin janvier 2003. Ce qui n'est pas évident, les éditions Dupuis boudant Angoulême depuis plusieurs années. S'il a lieu, cet hommage pourrait donc bien être le dernier gag concocté post mortem par cet éditeur amoureux de la BD et de l'humour.

Yves-Marie Labé

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de naissance

– 19 novembre 1952, 19 novembre 2002.

Isabelle,

Tu avais trente ans lorsque nous nous sommes rencontrés. Tu en as cinquante aujourd'hui. Et si on se mariait ?

Abel.

Mariages

Chloé ABITTAN et **Antoine SCHMITT**

ont le plaisir d'annoncer à leurs famille et amis leur mariage, célébré le 16 novembre 2002, à la mairie de Paris-20^e, dans la plus douce intimité.

Françoise BELET et **Philippe BOUTET**

ont le grand bonheur d'annoncer leur mariage, célébré le samedi 9 novembre 2002, à Paris.

46, rue Ramus, 75020 Paris.

Décès

– Henri Burgelin, son époux, Etienne Burgelin, Odile et Jean-Christian Arnaud, Pierre et Sylvie Burgelin, ses enfants, Ses petits-enfants, Les familles Gangloff, Burgelin et Cazamian, ont la grande tristesse de faire part du décès de

Mme Henri BURGELIN, née **Suzanne GANGLOFF,**

survenu le 14 novembre 2002.

Elle a rejoint sa fille,

Brigitte,

au cimetière de Saint-Michel-sur-Orge (Essonne).

Un service d'action de grâce sera célébré le vendredi 22 novembre, à 17 h 30, en l'église réformée des Batignolles, 44, boulevard des Batignolles, Paris-17^e.

4, rue de la Plaine, 75020 Paris.

– Seyssinet. Paris. Grenoble. Beaulieu-sur-Mer. New York (USA).

Mme Grete Clot, son épouse, Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, Ainsi que leurs conjoints, Parents, amis et alliés, ont la tristesse de faire part du décès de

M. André CLOT,

ancien directeur de l'Agence France-Presse internationale, historien, officier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite, compagnon de la Libération,

survenu dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

Ses obsèques ont eu lieu ce lundi 18 novembre 2002, à 9 h 15, en l'église de Seyssinet-Village.

Condoléances sur registre.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui prendront part à sa peine.

– Antoine Cathala et Josiane, Jean Cathala et Marie-Hélène, Françoise de Pontual et Bertrand, Samuel, Thomas, Paul, Laurie et Flore,

Philippe et Pénélope Fraissinet, Marc, Jérôme et Laurent, Michel, Vincent, Nicolas et Rémi Faucherre, Les familles Cathala, Fraissinet, Faucherre

Et tous ceux qui l'ont aimé, ont la tristesse de faire part du décès de

Adrien CATHALA,

survenu le 6 novembre 2002, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Les obsèques se dérouleront à Gémérargues (Gard), le mardi 19 novembre.

Moulin de Volpelières, 30140 Gémérargues.

– Notre mère, grand-mère, arrière-grand-mère,

Renée DARDEL-LEENHARDT

s'est éteinte, ce 14 novembre 2002, dans la paix, après quatre-vingt-dix-sept années qui sont pour nous comme un invincible été.

Une cérémonie aura lieu le mardi 19 novembre, à 14 h 30, en l'église réformée d'Enghien-les-Bains (Val-d'Oise), 155, avenue de la Division-Leclerc, suivie de l'inhumation à Montmorency.

Guy (†), Jacques, Violaine, Sylviane, Mireille, Bernard, Henry, ses enfants et leurs familles, Auxquels se joignent Mme Corbin, Les familles Dardel, Dousse, de Félice, Gastambide, Hatzfeld, Leenhardt, de Mun, Rey-Lescure, Weben, Les familles alliées et amies.

29, rue Chevalier, 95160 Montmorency.

– Colette Defontaine, son épouse, Annie et François Defontaine-Vaisette, Laurence et Bruno Defontaine-Rigal, ses enfants, Nathalie, Marie, Nathan, Cécile, Rémi et Thibault, ses petits-enfants, Marie-Claire Defontaine, sa sœur, Ainsi que toute la famille, ont la douleur de faire part du décès de

Roland DEFONTAINE,

président de chambre honoraire à la Cour de cassation, commandeur de la Légion d'honneur,

survenu le 12 novembre 2002, dans sa soixante-dix-septième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 21 novembre, à 14 heures, en l'église Saint-Clodoald, 14, place Charles-de-Gaulle, à Saint-Cloud (Hauts-de-Seine).

Prière de n'apporter ni fleurs ni couronnes.

– Mme Suzanne Lacroux, sa mère,

Françoise Léonard, sa sœur, Eliane, Cécile et Hélène Lacroux, son épouse et ses filles, ont la tristesse de faire part du décès de

Jean-Pierre LACROUX,

survenu le 12 novembre 2002, à Bruxelles.

Les obsèques auront lieu à 14 h 30, le mercredi 20 novembre, à Paris, en l'église Sainte-Hélène (Saint-Ambroise), 2, rue Saint-Ambroise, Paris-11^e.

– Philippe Bissières, Michel Blanc Garin, Jean-Luc Cochet, Bernard Fournier, Martine Loyau, Françoise Py, Camille et Jean-Paul Scalabre, Thierry Sarfis, anciens élèves de l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs, ont la tristesse de faire part du décès de

Jean-Pierre LACROUX,

leur ami.

– Bernard Marchand, son fils, et Mme Marie-France Marchand, née Ciceri, Dominique, sa petite-fille, et son mari Daniel Fohr, Claude Lahaye, son neveu, Mme Lahaye, née Daudet, et leurs enfants, Mme Elisabeth Moitessier, Et leurs amis, ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marie-Madeleine MARCHAND, née **JACQUOT,**

le 14 novembre 2002, dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année.

Une bénédiction religieuse sera donnée en l'église Notre-Dame-des-Champs, à Paris-14^e, le mercredi 20 novembre, à 10 h 30.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale.

– Véronique et Sophie ont le chagrin d'annoncer le décès de leur père,

Gilles VASTER,

ex-directeur des services de décoration de la SFP.

La cérémonie aura lieu mardi 19 novembre 2002, à 15 h 30, en l'église Saint-Gilles de Thiais (Val-de-Marne).

– Aude, Hugues et Jean Anne Ville, ses enfants et leur mère, Ses petits-fils, Sa famille, ont la tristesse de faire part du décès de

Pierre VILLE,

géologue,

le 13 novembre 2002.

La cérémonie religieuse se déroulera le mardi 19 novembre, à 10 h 45, en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul de Rueil-Malmaison, place de l'Eglise.

L'inhumation aura lieu au cimetière ancien de Rueil-Malmaison, dans la sépulture de famille.

– Nicole Zeisser a la douleur de faire part du décès de sa mère,

Mme Paul ZEISSER, née **Hélène DIETERLE,**

survenu à Mulhouse, le 14 novembre 2002, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

La cérémonie religieuse a eu lieu le lundi 18 novembre, à 14 heures, en la chapelle du cimetière protestant de Mulhouse.

Anniversaires de décès

– Nous rappelons à ses amis le souvenir de

André FONTAN,

qui nous a quittés il y a vingt ans, à cinquante et un ans, le 18 novembre 1982.

« Mes jeunes années courent dans la montagne... »

– Il y a cinq ans, le 19 novembre 1997,

Pierre WY SOCKI

nous quittait.

Souvenir

– 19 novembre 1962, 24 septembre 1990.

Carina LEVI

aurait eu quarante ans aujourd'hui.

Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connue et aimée.

« Je me souviens. »

Colloques

Le Consistoire central de France :

Sous le haut patronage de **M. Jean-Louis Debré**, président de l'Assemblée nationale, sous la présidence d'honneur de **M. Joseph Sitruk**, grand rabbin de France, et sous la présidence de **M. Jean Kahn**, président du Consistoire central,

vous invite au colloque intitulé :

« 1962/2002 : accueil et intégration des communautés juives d'Algérie en France », le lundi 25 novembre 2002, de 19 h 30 à 22 h 30, 101, rue de l'Université, Paris-7^e, immeuble Jacques-Chaban-Delmas, salle Victor-Hugo.

Intervenants : **Mme Jeannine Verdes-Leroux**, **M. Jacques Lazarus**, **M. Pierre Kauffmann**, **M. le grand rabbin Alain Goldmann**, **M. le professeur Raphaël Draï**, modérateur ; **M. le grand rabbin Gilles Bernheim**, grand rabbin de la synagogue de la Victoire.

Réservations, tél. : 01-49-70-88-02, fax. : 01-42-81-03-66, e-mail : consis@wanadoo.fr

Conférences

PÈRE CEYRAC

« *Tout ce qui n'est pas donné, est perdu.* » P. Ceyrac.

Le 30 novembre 2002, colloque organisé autour du Père Ceyrac et Ervin Laszlo.

Thème : « **Les défis du futur : agir au quotidien pour un monde responsable** ».

Horaires : 18 h 45-22 h 30. Lieu : Centre de congrès Chaillot-Galliera, 28, avenue George-V, Paris-8^e.

Inscriptions : CFL Enfants des rues, 84, rue du Lycée, 92330 Sceaux.

Participation : 15 euros. E-mail : yves@fisselier.fr http://cfl.enfantdesrues.free.fr (sans www.)

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

Extrait du programme 2002-2003

Séminaires
Anne Léon-Miehe : « **Logique de la fiction** ».

27 novembre, amph A, 18 heures-20 heures ; 11 décembre et 8 janvier 2003, amph B, 18 heures-20 heures ; 22 janvier, amph B, 18 h 30-20 h 30 ; Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris-5^e.

Colloque
« **Résistances** » sous la responsabilité de **Tatiana Roque**.

22 au 28 novembre, cinéma Odéon, place Cinelandia, Rio de Janeiro, Brésil.

Samedi autour d'un livre
Le Prix de la vérité, de **Marcel Hénaff**,

sous la responsabilité de **Gérald Sfez**, avec **Marcel Hénaff**, **André Orléan**, **Paul Ricoeur** et **Gérald Sfez**, 23 novembre, 9 h 30-12 h 30, amph Poincaré, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris-5^e.

L'accès à toutes les activités du collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles). Renseignements sur les salles, répondeur : 01-44-41-46-85. Autres renseignements : 01-44-41-46-80. Consultation du site : www.ci-philo.asso.fr

Communications diverses

– **Centre communautaire de Paris : mardi 19 novembre, à 20 h 30.** Leçon inaugurale du **Beith Halimoud « L'homme à moitié esclave et à moitié libre ? »** par le **Grand Rabbim, René-Samuel Sirat**, 119, rue La Fayette, Paris-10^e. Tél. : 01-53-20-52-52. Entrée libre.

Miguel Abensour, Sonia Dayan-Herzbrun et Géraldine Muhlmann, (université Paris-VII - Denis-Diderot), avec le comité de rédaction de la revue *Tumultes*, présenteront le numéro 17-18 : « **L'Ecole de Frankfurt : la théorie critique entre philosophie et sociologie** », le mercredi 20 novembre 2002, à 18 h 30, au Centre national du livre, 53, rue de Verneuil, Paris-7^e.

Soutenances de thèse

– **Patrick Poncet** soutiendra sa thèse de géographie « **L'Australie du tourisme ou la société de conservation** », le 21 novembre, à 14 heures, 2, place Jussieu (Paris-VII), tour centrale, pièce 707.

Jury : MM. les professeurs R. Knafou (directeur de thèse), Ph. Cadène, J.-C. Gay, J. Lévy, et MM. les directeurs de recherches B. Antheaume et H. Le Bras.

– Le 29 octobre 2002, **Philippe Rusin** a soutenu sa thèse de doctorat : « **La privatisation de l'économie par création d'entreprises : une nouvelle approche de la transition. Le cas de la Pologne** », à l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne.

Le jury, composé de M. Wladimir Andreff (professeur à l'université Paris-I, directeur de thèse), M. Xavier Grefreffe (professeur à l'université Paris-I, président du jury), **Mme Irena Grosfeld** (directeur de recherche au CNRS), M. Patrick Lenain (conseiller économique à l'OCDE), M. Pierre Morin (administrateur de l'Insee, rapporteur), M. Dominique Redor (professeur à l'université de Marne-la-Vallée, rapporteur), lui a décerné le grade de docteur ès sciences économiques avec la mention Très Honorable, félicitations et proposition pour un prix de thèse. rusin@univ-paris1.fr

A LIRE EN LIGNE

Sur www.lemonde.fr/carnet, le détail des nominations, l'essentiel des lois, décrets et décorations parus au Journal officiel, ainsi que les adresses des sites publiant des documents significatifs.

JOURNAL OFFICIEL

Au Journal officiel du vendredi 15 novembre sont publiés :

● **Election présidentielle :** les observations du Conseil constitutionnel, le rapport de la Commission nationale de contrôle de la campagne et le rapport du Conseil supérieur de l'audiovisuel sur la

campagne, concernant l'élection présidentielle des 21 avril et 5 mai.

● **Élections législatives :** quinze décisions du Conseil constitutionnel relatives à des recours en annulation des scrutins législatifs des 9 et 16 juin.

● **Mérite :** quatre décrets portant élévation, promotion et nomination dans l'ordre national du Mérite.

Au Journal officiel du samedi 16 novembre est publié :

● **Coopération :** un décret relatif au Haut Conseil de la coopération internationale définissant ses missions et sa composition.

Abonnez-vous au Monde pour 27,70 € (181,70 F) par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour **27,70 € (181,70 F)** par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] [] Localité :

Offre valable jusqu'au 31/12/2002 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 201MQPAN

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date :

Signature : []

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031	Organisme créancier : Société Editrice du Monde 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05		
TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER			
Nom	Prénom		
N° rue	Ville		
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT			
DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)			
N° rue	Ville		
DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER			
Code Etablissement	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc : Téléphonez au 01-44-97-54-54 de 8 h 30 à 18 heures du lundi au vendredi.

Tout un changement d'adresse ou une suspension vacance, un numéro exclusif : 0 825 022 021 (0,15 € TTC/min)

**Le Monde* (USPS=009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices, POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919-1518

Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

CARNET DU MONDE

TARIFS ANNÉE 2001-2002 - TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS TARIF ABONNÉS **22 € - 144,31 FTTC** **18,50 € - 121,35 FTTC**

NAISSANCES, ANNIV. DE NAISS., MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS FORFAIT 10 LIGNES = **120 € - 787,15 F TTC**
La ligne suppl. : 12 € - 78,71 FTTC
TARIF ABONNÉS 100 € - 655,96 F TTC
La ligne suppl. : 10 € - 65,60 FTTC

RADIO-TÉLÉVISION

LUNDI 18 NOVEMBRE

TF1

14.45 Les Ombres du passé Téléfilm. M. Cole (EU, 2000, ♦) **16.25** Providence Série. Nouvelle rencontre **17.15** Dawson Petites scènes de la vie conjugale ♦ **18.10** Star Academy En direct **18.55** Le Bigdil **19.55** Météo, Journal, Météo.



20.55 Le Grand Patron CAS DE CONSCIENCE. Série. Claudio Tonetti. Avec Francis Huster, Gabrielle Lazure, Steve Kalfa, Laurent Poitreneux (Fr., 2002, ♦), 9729050 *Un commissaire de police s'est logé une balle dans la tête après, semble-t-il, avoir assassiné son épouse et sa fille. Maxime Fresnay ne croit pas à cette thèse.*

22.40 A TORT OU À RAISON Débat présenté par Bernard Tapie. 246012 **0.10** Rallye magazine **0.45** Star Academy **1.30** Sept à huit Magazine. 8702567 **2.20** Reportages Maman est routier ♦ 3816762.

2.45 Enquêtes à l'italienne Série. 6576155 **3.40** Histoires naturelles La chasse sous terre. 7135906. La pêche à la mouche en Yougoslavie. 9815529 **4.35** Musique **4.55** Aventures africaines, françaises, asiatiques (60 min) 2254242.

CÂBLE ET SATELLITE

FILMS
15.50 Une affaire de femmes ■■■ Claude Chabrol (France, 1988, 110 min) ○ **TPS Star**
17.40 Madame Bovary ■■ Claude Chabrol (France, 1991, 140 min) ○ **TPS Star**
18.50 Gertrud ■■■■ Carl Theodor Dreyer (Dan., 1964, N., v.o., 115 min) ○ **cinéma Classic**
19.00 La Lettre du Kremlin ■■■■ John Huston (Etats-Unis, 1970, v.m., 120 min) ○ **cinéma Frisson**
20.45 Soupçons ■■ Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 100 min). **TV Breizh**
20.45 Sergent la terreur ■■ Richard Brooks (Etats-Unis, 1953, v.m., 105 min). **TCM**
20.50 American Beauty ■■ Sam Mendes (Etats-Unis, 1999, 115 min) ○ **TPS Star**
22.20 Le Procès ■■■ Orson Welles. Avec Anthony Perkins, Jeanne Moreau, Madeleine Robinson, Romy Schneider (France, 1963, N., 115 min) ○ **Canal Jimmy**
22.20 L'Argent de la vieille ■■ Luigi Comencini (Italie, 1972, 105 min) ○ **TV 5**
22.30 My Beautiful Laundrette ■■ Stephen Frears (Grande-Bretagne, 1985, v.o., 95 min). **Paris Première**
22.30 Impitoyable ■■ Clint Eastwood (Etats-Unis, 1992, v.m., 130 min) ○ **TCM**
22.30 La Peau douce ■■■ François Truffaut (France, 1964, N., 115 min) ○ **Cinéoile**

FRANCE 2

17.00 Des chiffres et des lettres **17.30** Le Prince de Bel-Air Série ♦ **18.00** Sabrina, l'apprentie sorcière Série **18.25** Parents à tout prix Série **18.55** On a tout essayé **19.50** Un gars, une fille Série ♦ **20.00** Journal, Météo ♦.



20.55 JOUR APRÈS JOUR COMMENT SE REMETTRE D'UNE AGRESSION? Magazine présenté par Jean-Luc Delarue. 3559963

22.58 L'image du jour Route du rhum ○ 305746895 **23.00** D'ART d'art Napoléon franchissant le grand Saint-Bernard. 90895.

23.05 MOTS CROISÉS Reconstruire les banlieues, raser les tours, est-ce un moyen pour lutter contre l'insécurité? Avec Jean-Louis Borloo. Livres, films, y a-t-il une fascination pour les criminels? 9897673

0.50 Journal, Météo. **1.20** Musiques au cœur **1.30** Portrait : Vivaldi [1/2]. **2.35** Mezzo - Chorégraphie à l'affiche [6/6]. L'alchimiste D. Boivin **3.00** J'ai rendez-vous avec vous **3.20** Galapagos, les amis de Georges le solitaire (15 min) ○

FRANCE 3

16.30 TO3 **17.30** Mon kanar **17.45** Foot 3 **18.15** Un livre, un jour **18.20** Questions pour un champion **18.45** La Santé d'abord **18.50** Le 19-20 de l'Info, Météo **20.10** Tout le sport **20.15** Loto foot **20.25** Le Fabuleux Destin de...



20.55 DEUXIÈME VIE Film. P. Braoudé. Avec Patrick Braoudé, Isabelle Candelier, Daniel Russo, Maria de Medeiros, Gad Elmaleh (France, 2000, ♦) ○. 9720789 *Victime d'un accident au début des années 1980, un homme reprend conscience vingt ans plus tard. Il découvre, horrifié, sa propre évolution.* **22.35** Météo, Soir 3.

23.05 AU CŒUR DE LA TOURMENTE ■ Film. Beeban Kidron. Avec Vincent Perez, Rachel Weisz, Ian McKellen, Kathy Bates, Joss Ackland (GB, 1997, ♦) ○. 9892128 **0.55** Libre court La valise. 9546277.

1.20 Le Fabuleux Destin de... Avec J.-Y. Lafesse, Frédéric François. 1441971 **1.40** Soir 3 2386513 **2.05** France Europe Express 1924345 **3.15** Pièces à conviction Magazine. 3542172 **4.50** C'est pas sorcier Les poilus (30 min) 5298703.

CANAL+

16.25 Presque célèbre Film. Cameron Crowe. (EU, 2000) ○ ► *En clair jusqu'à 21.00* **18.25** Météo **18.30** Hyper Show ○ **19.25** Zapping **19.30** Le Journal des bonnes nouvelles, Météo **19.55** Guignols **20.05** H Série ○ **20.35** Les Journaux.



21.00 LES CHEMINS DE LA DIGNITÉ Film. George Tillman Jr. Avec Robert De Niro, Cuba Gooding Jr, Charlize Theron, A. Ellis. *Drame* (Etats-Unis, 2000, ♦) ○. 4817031 *L'histoire édifnante du premier plongeur de hauts fonds noir de la marine américaine.*

23.05 LUNDI INVESTIGATION ALGÉRIE (5) [1/2] : UN PEUPLE SANS VOIX. Présenté par Paul Moreira. 6886296 **0.30** Divine mais dangereuse Film. H. Zwart. Avec Liv Tyler (EU, 2001, v.o., ♦) ○ 1166529.

2.05 Le Journal du hard ○ 7631155 **2.25** Tessa Film. Giancarlo Bini (Fr.-It., 2001, ♦) ○ 74891635 **4.10** Va savoir ■■ Film. J. Rivette. Avec Jeanne Balibar, Sergio Castellitto (Fr.-Ita.-All., 2000, 145 min ♦) ○ 6811600.

FRANCE 5 / ARTE

16.35 Chroniques Himba **17.30** 100 % Question **18.05** C dans l'air Magazine **19.00** Flash info **19.01** Sylva, des arbres et des hommes Magazine **19.45** Arte info, Météo **20.15** Reportage Irak, le retour des inspecteurs. Documentaire.



20.40 LA GRANDE BOUFFE ■■■ Film. Marco Ferreri. Avec Marcello Mastroianni, Ugo Tognazzi, Michel Piccoli, Philippe Noiret, André Ferréol. *Comédie satirique* (France, 1973, ♦) ○. 6665418 *Quatre bourgeois décident de se suicider par ingestion de nourriture. Le scandale du Festival de Cannes 1973.*

22.50 GRAND FORMAT BLACK BOX RFA L'épilogue du terrorisme allemand. Documentaire. Andres Veiel (2001). 9712215 *Une nouvelle vision des « années de plomb » allemandes.*

0.30 Court-circuit (le magazine). 2639451 **1.20** Jim, la nuit Téléfilm. Bruno Nuytten. Avec Fatoumata Sissoko (France, 2002, ♦). 1106345 **2.50** Why Are You Creative? Ennio Morricone. Documentaire (5 min) 43344726.

M6

17.55 Stargate SG-1 Série (S3, 22/22). Nemesis ○ **18.55** Charmed Série (S3, 22/22). Adieux ○ **19.45** Et 20.40 Caméra café Série **19.50** Voile Coupe de l'America **19.54** 6 minutes, Météo **20.05** Une nounou d'enfer Série (S3, ♦) ○.



20.50 HARRY, UN AMI QUI VOUS VEUT DU BIEN ■ Film. Dominik Moll. Avec Laurent Lucas, Sergi Lopez, M. Seigner, Sophie Guillemin, Liliane Rovère. *Suspense* (France, 2000, ♦) ○. 96254050 *Un homme retrouve un ancien camarade de lycée bien décidé à bouleverser sa vie.*

23.00 UNE LIAISON PORNOGRAPHIQUE ■ Film. Frédéric Fonteyne. Avec Nathalie Baye, Sergi Lopez, Jacques Viala, Paul Pavel, Sylvie Van den Elsen. *Comédie dramatique* (Fr.-Bel.-Sui., 1999, ♦) ○. 10789

0.30 Los Angeles Heat Série (S2). Quand le passé refait surface ○ 2637093 **1.20** Jazz 6 Stan Laferrière Tentet à Nice. 2964548 **2.24** Météo **2.25** M6 Music / Les Nuits de M6 Emission musicale (275 min) 22727277.

RADIO

FRANCE-CULTURE
19.30 L'Economie en questions. La petite entreprise connaît bien la crise.
20.30 Décibels.
22.00 Journal, Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. Suites indiennes [1/5].
0.00 Du jour au lendemain. Invité : Jean Clair, pour « Court traité des sensations ».

FRANCE-MUSIQUES

19.05 Tutti or not tutti. L'Orchestre philharmonique de Munich.
20.00 Figures de voyage. Par le Chœur de Radio France et l'Orchestre national de France, dir. Hans Graf, François Polgar, chef de chœur.
22.00 En attendant la nuit.
0.00 Le Cabinet de curiosités.

RADIO CLASSIQUE

20.40 Concert. Par l'Orchestre des Champs-Élysées, dir. P. Herreweghe, Andreas Staier, pianoforte : Œuvres de Beethoven.
22.10 Les Rendez-Vous du soir (suite). Œuvres de R. Schumann, Schubert, Bruckner.

TF1

12.05 Attention à la marche ! ♦ **12.50** A vrai dire **13.00** Journal, Météo **13.55** Les Feux de l'amour Feuilletant. Avec Sheryllyn Fenn, Angus MacFayden (EU, 1995, ♦) **16.25** Providence Série (S3). L'amour a ses limites **17.15** Dawson Série (S2). Hier ne meurt jamais ♦ **18.10** Star Academy En direct **18.55** Le Bigdil Jeu **19.55** Météo, Journal, Téléfilm.



20.55 LE PIC DE DANTE Film. Roger Donaldson. Avec Pierce Brosnan, Linda Hamilton, Charles Hallahan, E. Hoffman. *Catastrophe* (EU, 1997, ♦) ○. 5046600 *Un scientifique tente de convaincre les habitants d'une ville de l'éruption d'un volcan. Evidemment, personne ne l'écoute. Film-catastrophe aux effets spéciaux impressionnants.*

22.50 LE DROIT DE SAVOIR ENQUÊTE SUR LES GUÉRISSEURS, LES CHARLATANS ET LES MÉDECINES DOUCES. Documentaire. Florence Nicol. Magazine présenté par Charles Villeneuve. 786398 **0.10** Star Academy 5243488 **0.53** Météo **0.55** Van Loc, un grand filic de Marseille Série. La Relève ♦ 1862285 **2.25** Reportages New York, chienne de ville. Documentaire. A. Casubolo et Pascal Torre ♦ 4894662.

2.55 Très chaste Conseils de tir. 4088440 **3.45** Histoires naturelles Daniel, François, le blavet et les autres ♦ 4611049. Plomb et acier : chasse au canard sur la Loire ♦ 9708285 **4.45** Musique (35 min) 76852594.

CÂBLE ET SATELLITE

FILMS
14.00 Des monstres et des hommes ■■ Alexei Balabanov (Russie, 1998, v.o., 95 min) ○ **CC Auteur**
15.00 La Scène du crime ■■ Roy Rowland (EU, 1949, N., v.o., 120 min). **TCM**
15.45 Une affaire de femmes ■■■ Claude Chabrol (France, 1988, 110 min) ○ **Cinéstar 1**
16.10 Heureux mortels ■■ David Lean (GB, 1944, v.o., 110 min) ○ **Cinéoile**
17.00 Les Aventures de Robin des Bois ■■ Michael Curtiz et William Keighley (EU, 1938, 105 min) ○ **TCM**
17.15 Madame Bovary ■■ Claude Chabrol (France, 1991, 140 min) ○ **Cinéstar 2**
18.15 L'Argent de la vieille ■■ Luigi Comencini (Italie, 1972, 100 min) ○ **TV 5**
18.50 Conte d'hiver ■■ Eric Rohmer (France, 1991, 115 min) ○ **Cinéfaz**
20.45 Missing, porté disparu ■■ Costa-Gavras (Etats-Unis, 1982, 125 min) ○ **RTL 9**
20.45 Un monde parfait ■■ Clint Eastwood (Etats-Unis, 1993, v.m., 135 min) ○ **TCM**
22.15 Rien ne va plus ■■ Claude Chabrol (France, 1997, 105 min) ○ **Cinéstar 1**
22.30 Saludos hombre ■■ Sergio Sollima (Italie, 1968, v.m., 120 min) ○ **CC Succès**
22.45 Citizen Kane ■■ Orson Welles (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 115 min) ○ **Paris Première**
22.45 Fahrenheit 451 ■■ François Truffaut (GB, 1966, 110 min) ○ **Cinéoile**

FRANCE 2

12.20 Pyramide **12.56** Météo, Journal, Météo **13.50** Inspecteur Derrick Série ○ **14.55** Le Renard Série ○ **16.05** Rex Série ○ **16.55** Un livre *Fils de sultan*, de Frédéric Roux **17.00** Des chiffres et des lettres **17.30** Le Prince de Bel-Air Série ♦ **18.00** Sabrina, l'apprentie sorcière Série ♦ **18.25** Parents à tout prix Série ♦ **18.55** On a tout essayé **19.50** Un gars, une fille Série ♦ **20.00** Journal, Météo ♦.



20.55 AGNES BROWNE Film. A. Huston. Avec Anjelica Huston, Marion O'Dwyer, Niall O'Shea, June Rodgers, Carl Pwyer. *Comédie dramatique* (Ir., 1999, ♦) ○. 797093 *Une veuve est courtisée par un boulanger français et harcelée par un ignoble usurier.* **22.25** L'image du jour, Route du rhum ○ **22.30** Comme au cinéma l'hebdo 82529.

22.35 FACE Film. Antonia Bird. Avec Robert Carlyle, Ray Winstone, Phil Davis. *Policier* (GB, 1997, ♦) ○. 3943277 *Cinq gangsters se déchirent pour retrouver le produit d'un hold-up.* **0.25** Journal de la nuit, Météo **0.45** Comme au cinéma, histoires courtes *J'attends Daniel pour peindre*. Nathalie Donnini ○ 1434681. *Anna murmure*. Martin Djidou ○ 9155407 **1.20** Chanter la vie 7992001.

2.10 Des jeux en or Documentaire ○ 4015594 **3.00** Un ticket pour l'espace Les pionniers de l'espace ○ 4947594 **3.25** 24 heures d'Info **3.45** On est comme on est ! 90 minutes pour mieux se connaître (100 min) 2796830.

FRANCE 3

12.30 Des Complices d'Hitler. [4/6]. Goering : le numéro deux. **19.00** Pilot Guides. Mexico. **19.05** L'île aux enfants esclaves. **20.00** Tropique gothique. **20.00** La Tranchée. [1/3]. **20.00** La Crête, l'île aux légendes. **20.25** Les Rugbymen du bout du monde. **20.45** L'Everest à tout prix. **20.55** Living Stones. Palmyre, le royaume de sable. **21.00** Un voyage, un train. De Londres à Athènes : sur les traces du mythe de l'Arcadie. **21.25** Hollywood sous les drapeaux. **21.30** Seznec. **21.45** Hillary et Tenzing, premiers vainqueurs de l'Everest. **22.00** Les Légendes vivantes. Népal, à l'ombre de Ganesh. **22.30** Les Complices d'Hitler. [4/6]. Goering, le numéro deux. **22.45** Les Voyageurs oubliés. Le secret de la déesse. **23.00** Pilot Guides. Hawaï. **0.00** L'Argentine, le tango des gauchos.

FRANCE 5 / ARTE

12.05 Midi les zouzous **13.45** Le Journal de la santé **14.10** Silence, ça pousse Magazine **14.40** Le Monde des glaces [1/3]. La vie sauvage des pôles **15.40** Affaire à saisir Doc. ♦ **16.40** Grandeur et décadence des pharaons Doc. **17.30** 100 % Question **18.05** C dans l'air **19.00** Flash info **19.01** Archimède **19.45** Spécial Arte info En direct du Parlement européen de Strasbourg **20.40** Météo.



20.41 THEMA - LA MONTAGNE, ENTRE DÉFI ET SURVIE SEUL FACE À LA PAROI Thomas Bubendorfer, alpiniste et homme d'affaires. Doc. (2002). 200536068 **21.25** Théma - Monts et martyrs Documentaire. Klaus Salge (2002). 176600 **22.10** Théma - J'y suis, j'y reste ! Vie de paysans de montagne. Doc. Ortrud Rubelt 5686426 **22.50** Bibliographie Magazine. 7635258.

23.00 MUSIC PLANET 2NITE GOTAN PROJECT ET YANN TIENSEN Magazine présenté par Ray Cokes. 537119 *Gotan Project et Yann Tiersen mêlent dans leur musique tradition mélancolique et créativité novatrice.* **0.05** La nuit s'amaine Americaroma. *When the Day Breaks*. Court métrage. Wendy Tilby (Canada, 1999). *Pink Komkommer*. Court métrage. Mary Newland (Canada, 1991).

0.55 Une question de vie ou de mort ■■ Film. Michael Powell et Emeric Pressburger. Avec David Niven. *Fantastique* (GB, 1946, v.o.) 3633055 **2.40** Plan large Court métrage. P. Friedman (Fr.-EU, 2002, 15 min) 7400759.

RADIO

FRANCE-CULTURE
19.30 Passage du témoin. Mémoire et transmission.
20.30 Perspectives contemporaines.
22.00 Journal, Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. Suites indiennes [2/5].
0.00 Du jour au lendemain. Invité : Peter Stamm, pour « Paysages aléatoires ».

FRANCE-MUSIQUES

19.05 Tutti or not tutti. L'Orchestre philharmonique de Munich. Œuvres de Haendel, Bruckner, Beethoven.
20.00 Un mardi idéal.
22.00 En attendant la nuit. Festival des 38^e Rugissants.
23.00 Jazz poursuite.
0.00 Le Cabinet de curiosités.

RADIO CLASSIQUE

20.00 Les Rendez-vous du soir. *Fantaisie*, de Suk, par l'Orchestre philharmonique tchèque, dir. Charles Mackerras, P. Frank, violon ; *Scherzo capriccioso* op. 66, de Dvorák, par l'Orchestre philharmonique de Los Angeles, dir. André Previn.
20.40 Georges Perec et la musique.
22.30 Georges Perec et la musique (suite).

CANAL+

► *En clair jusqu'à 13.30* **12.30** Le 12:30 ○ **13.30** La Grande Course **14.00** Anatomie ■■ Film. S. Ruzowitzky. *Horreur* (2000) ○ **15.40** Le Vrai Journal ○ **16.40** Trois hommes et un couffin ■■ Film. C. Serreau. *Comédie* (Fr., 1985) *En clair jusqu'à 21.00* **18.25** La Météo **18.30** Hyper Show **19.25** Zapping **19.30** Le Journal des bonnes nouvelles, Météo **19.55** Les Guignols **20.05** H Série ○ **20.35** Les Journaux.



21.00 THE HOLE Film. Nick Hamm. Avec Thora Birch, Embeth Davidtz, Laurence Fox, Daniel Brocklebank, Desmond Harrington. *Suspense* (GB, 2001, ♦) ○. 7712722 *Quatre collégiens se laissent enfermer dans un bunker pour un week-end. Le huis clos tourne au drame. Une construction en récits contradictoires.*

22.40 LUNDI INVESTIGATION ALGÉRIE (5) [2/2] : UNE TERRE EN DEUIL. Documentaire. T. Leclère, Malek Bensmail et Patrice Barrat (FR, 2002). Magazine présenté par Paul Moreira. 9914432 **0.05** Une hirondelle a fait le printemps Film. Christian Carion. Avec Michel Serrault, Mathilde Seigner. *Drame* (Fr., 2001, ♦) ○ 7732730 **1.45** Retour aux sources Documentaire. Nicolas Cambois. 2350198.

2.10 Football américain Championnat NFL. 7347136 **3.50** Stick Bois ta Suze. Court métrage (Fr., 2002, ♦) ○ 7446812 **4.30** Vilaines filles et mauvais garçons Téléfilm. William Friedkin (EU, 1994, v.o., 70 min, ♦) ○ 8595914.

MUSIQUE

17.35 Classic Archive. En 1960 et 1962. Avec Dietrich Fischer-Dieskau (baryton), Gerald Moore (piano), Christa Ludwig (mezzo-soprano). **18.25** Tchaïkovski. *Concerto pour piano n°1*. En 1975. Avec Martha Argerich (piano). **20.45** Brahms et Dutilleul à Auteuil. En 2000. Avec Delphine Bardin (piano), Nicolas Baldeyrou (clarinette), Emmanuelle Bertrand (violoncelle). **23.30** Classic Archive. Avec Rita Streich (soprano). **0.30** Billy Cobham's Glassmenagerie. **Mezzo**

THÉÂTRE

20.40 Henri IV, le Vert Galant. Pièce de Monique Lachère. **Festival**

TÉLÉFILMS

18.45 L'Enfant des Lumières. Daniel Vigne. [2/2]. **Festival**
20.30 Sabrina sens dessus-dessous. K. R. Koch. **Canal J**
20.50 Dorothy Dandridge. M. Coolidge ○ **Paris Première**
22.45 La Mort de Marie-Antoinette. Stelio Lorenzi **Histoire**
23.15 Le Sang des innocents. Miguel Courtois. **Festival**

SÉRIES

18.55 Lois et Clark. La Mère de la mariée (S3). **13^{ème} RUE**
20.45 Mr & Mrs Smith. La Formule secrète. Un petit couple bien tranquille. **13^{ème} RUE**
21.35 Friends. Saison 3 [13 à 18/25] ○ **Canal Jimmy**
23.45 Sex and the City. Incertitudes (S4, 11/17, v.o.). ○ **Téva**

MARDI 19 NOVEMBRE

TF1

12.05 Attention à la marche ! ♦ **12.50** A vrai dire **13.00** Journal, Météo **13.55** Les Feux de l'amour Feuilletant. Avec Sheryllyn Fenn, Angus MacFayden (EU, 1995, ♦) **16.25** Providence Série (S3). L'amour a ses limites **17.15** Dawson Série (S2). Hier ne meurt jamais ♦ **18.10** Star Academy En direct **18.55** Le Bigdil Jeu **19.55** Météo, Journal, Téléfilm.



20.55 LE PIC DE DANTE Film. Roger Donaldson. Avec Pierce Brosnan, Linda Hamilton, Charles Hallahan, E. Hoffman. *Catastrophe* (EU, 1997, ♦) ○. 5046600 *Un scientifique tente de convaincre les habitants d'une ville de l'éruption d'un volcan. Evidemment, personne ne l'écoute. Film-catastrophe aux effets spéciaux impressionnants.*

22.50 LE DROIT DE SAVOIR ENQUÊTE SUR LES GUÉRISSEURS, LES CHARLATANS ET LES MÉDECINES DOUCES. Documentaire. Florence Nicol. Magazine présenté par Charles Villeneuve. 786398 **0.10** Star Academy 5243488 **0.53** Météo **0.5**

PIERRE GEORGES

Le tocsin

IL N'EST PLUS de jours, désormais, où, ici comme là – Grande-Bretagne, Allemagne, Belgique, France –, un ministre, un haut responsable, un expert n'annoncent comme fort probables le risque et l'imminence d'un attentat meurtrier. Ce n'est pas le tocsin, mais cela y ressemble fort, en un assez délicat et dérangeant exercice d'équilibrisme.

Comment comprendre ces gens qui disent dans le même mouvement, et en substance : « Attention ! Alerte ! Soyez vigilants ! Nous avons des informations, des renseignements qui nous laissent à penser que des commandos terroristes sont prêts à passer à l'action ; qu'ils sont déterminés à commettre les attentats les plus meurtriers possibles dans les lieux de grande fréquentation ; que des réseaux dormants existent un peu partout qui ne demandent qu'à être activés ou réactivés d'un mot-codé dans un message du patron présumé parlant et donc vivant d'Al-Qaïda. Que les services antiterroristes font tout ce qu'ils peuvent, mais ne peuvent pas tous, dans la lutte contre des projets fous et des gens déterminés.

Et comment comprendre, dans le même temps, le discours, certes responsable, tenu en parallèle, par les mêmes demandant aux populations alertées de surtout « ne pas céder à la psychose, de ne pas s'affoler, d'être simplement vigilantes ». Tant, d'évidence, le pire annoncé, ou redouté, ou pronostiqué – on finit par s'y perdre dans ce chaud et froid d'alarmes successives – n'est jamais sûr. Même si toutes les annonces et mises en garde le tiennent, ce pire, pour certain !

Attention, alerte, cela va exploser ! On ne sait encore ni où, ni quand, ni comment, mais les

cibles existent, et les pays-cibles aussi, qui sont les nôtres. Voilà ce qu'on entend sans cesse et qui assurément, ainsi asséné jour après jour, ne contribue pas à la plus parfaite sérénité, pas plus qu'à la tranquillité d'esprit. Pas de psychose, surtout pas ! Mais n'allez pas dire après qu'on ne vous aura pas alertés avant !

Le sujet est trop grave évidemment pour prêter à la moindre caricature, ou au moindre sarcasme, face à ce que l'on pourrait appeler un tragique de répétition. Il est trop grave aussi pour que l'on s'autorise à suspecter, ici et là, les responsables politiques et policiers de vouloir se couvrir préalablement, faute de pouvoir parer absolument.

Mais cette ambiance et ces annonces disent assez bien l'époque et l'insécurité de l'époque, le combat pas vraiment gagné contre le terrorisme et qui fait craindre, après le séisme du 11 septembre, des répliques en chaîne. Tout ce qu'on a entendu depuis quelques semaines, et qui ne relève d'évidence ni de la parano précautionneuse des services secrets ni de la manipulation des foules – on en viendrait pourtant presque à le souhaiter ! –, a de quoi déstabiliser.

Prenons, par exemple, les quelques jours derniers en Grande-Bretagne. L'annonce par Tony Blair que, chaque jour, les services d'informaition de l'imminence d'actions terroristes. Puis ce communiqué alarmiste du ministère de l'Intérieur, diffusé à la presse, et atténué ensuite, évoquant des attaques au gaz ou à la bombe sale. Puis, ce week-end, les informations sur un projet d'attentat au cyanure visant le métro de Londres et déjoué. A ce rythme-là, on finit tous par penser qu'il ne saurait y avoir de tocsin sans feu !

Les restes de Christophe Colomb à Saint-Domingue ou à Séville ?

SAINT-DOMINGUE
de notre correspondant

Saint-Domingue ou Séville ? Depuis plus d'un siècle, ces deux villes se disputent l'honneur d'héberger les restes de Christophe Colomb, le découvreur des Amériques, dont la biographie reste entourée de nombreux mystères. La récente initiative de deux professeurs espagnols, qui proposent de soumettre au test d'ADN les ossements attribués au Grand Amiral de part et d'autre de l'Atlantique, permettra-t-elle de mettre un point final à la polémique ?

« Je n'ai pas le moindre doute que les restes de Christophe Colomb sont ici. Nous avons des preuves historiques, et personnellement je crois qu'il est inutile de faire ce test d'ADN », s'exclame Luis Valdez Yapourt en désignant l'urne de métal sombre qui repose au cœur du Phare de Colomb (Faro a Colon), dont il est l'administrateur. L'impressionnant monument de béton érigé il y a dix ans à la gloire de l'Amiral a la forme d'une croix pyramide étalée sur la rive orientale du fleuve Ozama, face à la ville coloniale de Saint-Domingue. Quatre cadets de la marine, dont la peau noire tranche sur l'uniforme blanc d'apparat, veillent sur les précieuses reliques. Regard impassible, baïonnette au fusil, ils sont postés aux quatre coins cardinaux autour du mausolée de marbre de Carrare et de bronze qui abrite la fameuse urne.

Ce monument flamboyant se dressait dans la cathédrale de Saint-Domingue jusqu'en 1992. A l'occasion des cérémonies du « Cinquième centenaire de la découverte et de l'évangélisation de l'Amérique », en octobre 1992, il a été démonté pièce par pièce et soigneusement reconstruit au cœur du Faro a Colon. Expulsions souvent brutales pour dégager la vaste esplanade, érection d'un « mur de la honte » marqué du signe de la croix pour masquer les bidonvilles avoisinants, la construction de cette œuvre pharaonique avait été durement critiquée par les adversaires du vieux président



Dans le Faro a Colon, l'urne de bronze renfermant les restes controversés.

d'alors, Joaquin Balaguer. Invités à l'inauguration, le pape Jean Paul II et le roi d'Espagne s'étaient prudemment fait excuser.

Documents à l'appui, Luis Valdez Yapourt narre la longue odyssée de la dépouille mortelle de Colomb. Mort en disgrâce en 1506 à Valladolid, ses restes ont d'abord été transférés à Séville, puis transportés dans la cathédrale de Saint-Domingue en 1536 par sa belle-fille, Maria de Toledo, pour respecter une des dernières volontés de l'amiral qui voulait reposer dans le Nouveau Monde. Lorsqu'en 1795 l'Espagne cède l'île d'Hispaniola à la France par le traité de Bâle, les Espagnols décident de transférer les restes de Colomb à Cuba, puis ils les transportent à Séville en 1898, quand ils perdent le contrôle de cette île au profit des Etats-Unis.

« Mais les Espagnols se sont trompés d'ossements », soutient Luis Valdez Yapourt. En 1877, lors d'excavations dans la cathédrale de Saint-

Domingue, des ouvriers ont trouvé une boîte en plomb portant l'inscription « Don Cristobal Colon, homme illustre et éclairé ». L'urne renfermant les véritables restes de Christophe Colomb a été solennellement ouverte en présence du corps diplomatique, dont le consul espagnol de l'époque qui a signé l'acte notarial certifiant la découverte. » Pour l'administrateur du Faro, la demande des professeurs espagnols « masque des intérêts économiques, pour relancer le tourisme à Séville. Et n'oubliez pas que pour ouvrir l'urne, il faut un décret présidentiel et l'autorisation de notre cardinal Nicolas de Jesus Lopez Rodriguez, seul en possession des trois clés d'argent ».

Chargé de ce délicat dossier, le ministre dominicain de la culture, le poète Tony Rafal, a nommé une commission d'historiens et de scientifiques qui étudie la requête des professeurs espagnols Marcial Castro et Sergio Algarrada. Le mois dernier, ceux-ci ont exhumé à Séville des restes présentés comme ceux de Diego Colomb, le frère cadet de Christophe, qu'ils veulent comparer à ceux du Grand Amiral. « Nous n'avons pas reçu de sollicitude officielle du gouvernement espagnol ni des autorités de la cathédrale de Séville. Nous allons étudier les qualités scientifiques de ces professeurs. De toute façon, un éventuel test d'ADN devrait se faire simultanément à Séville et à Saint-Domingue, sous la supervision de scientifiques dominicains », souligne Andrés L. Mateo, le responsable du patrimoine qui supervise les travaux de la commission. Alors que la solution de l'énigme risque de prendre encore du temps, l'historien dominicain Carlos Dobal soutient une thèse qui pourrait mettre tout le monde d'accord. Selon lui, une partie des ossements du découvreur des Amériques se trouve dans la petite boîte jalousement protégée à Saint-Domingue, et le reste est enterré à Séville.

Jean-Michel Caroit

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La mort de Paul Eluard

LE POÈTE PAUL ELUARD est mort ce matin, à son domicile de Charenton-le-Pont. De son vrai nom Eugène Grindel, il était né à Saint-Denis le 14 décembre 1895. Très jeune, une grave maladie le contraignit à aller vivre pendant un an et demi dans un sanatorium de Davos. C'est là qu'il semble s'être épris de poésie. Lorsque, après la guerre de 1914, d'où il revient gazé, atteint d'une gangrène au poumon, Eluard retrouve Paris, il

fait rapidement connaissance de Jean Paulhan, d'André Breton, de Louis Aragon, de Philippe Soupault, de Tristan Tzara et de Picabia, fraternellement unis dans le mouvement dada. Avec eux, Eluard signe les premiers tracts, puis les manifestes surréalistes. Vient la guerre d'Espagne. Paul Eluard glisse vers une poésie militante. S'il n'abandonne pas les textes savants, les histoires familiales, les légendes à écrire sous le tableau

d'un ami, il n'oublie pas d'être attentif aux menaces qu'accumule l'avant-guerre. Les événements se proposent à lui, il entend en deviner les répercussions, exprimer leur substance. C'est dans ces dispositions que le trouvent la guerre de 1940, puis la Résistance, où il va naturellement. En 1942, il adhère au Parti communiste clandestin. Et, de cette époque, il a laissé sans doute ses plus beaux poèmes.

(19 novembre 1952.)

EN LIGNE SUR lemonde.fr



■ **L'actualité par SMS.** Envoyez par SMS le mot « ACTU » au 61761. Vous recevrez alors sur votre téléphone mobile les deux titres à la « une » du Monde.fr (0,35 euro par envoi hors coût d'un SMS).

■ **Economie.** Chaque semaine, l'intégralité des articles parus dans le supplément « Le Monde Economie ».

■ **Interactif.** Comment la BNF gère le dépôt légal pour les jeux vidéo.

CONTACTS

► **RÉDACTION**

21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05. Tél : 01-42-17-20-00 ; télécopieur : 01-42-17-21-21 ; télex : 202 806 F

► **ABONNEMENTS**

Par téléphone : 01-44-97-54-54

Sur Internet : <http://abo.lemonde.fr>

Par courrier : bulletin p. 34

Changement d'adresse et suspension : 0-825-022-021 (0,15 euro TTC/min)

► **INTERNET**

Site d'information : www.lemonde.fr

Site finances : <http://finances.lemonde.fr>

Site nouvelles technologies : <http://interactif.lemonde.fr>

Guide culturel : <http://aden.lemonde.fr>

Marché de l'emploi :

<http://emploi.lemonde.fr>

Site éducation : <http://educ.lemonde.fr>

Marché de l'immobilier :

<http://immobilier.lemonde.fr>

► **TÉLÉMATIQUE**

3615 lemondetel

► **DOCUMENTATION**

Sur Internet : <http://archives.lemonde.fr>

► **COLLECTION**

Le Monde sur CD-ROM :

01-44-09-43-21

Le Monde sur microfilms :

03-88-71-42-30

► **LE MONDE 2**

Abonnements : 01-44-97-54-54

En vente : « Télé-réalité : les nouveaux maîtres de l'écran ».

■ Tirage du Monde dimanche 17-lundi 18 novembre 2002 : 554 894 exemplaires. 1 - 3 Nos abonnés France métropolitaine trouveront avec ce numéro le supplément « Campus ».



Juliette

Le festin de Juliette

GRAND PRIX
DE L'ACADÉMIE
CHARLES CROS

UN ALBUM UNANIMEMENT SALUÉ PAR LA PRESSE

Une voix sûre, juste, formidable LE MONDE

Une des valeurs sûres de la chanson française LE FIGAROSCOPE

L'album le plus généreux de sa discographie LE NOUVEL OBSERVATEUR

Jubilatoire Juliette LIBÉRATION

EN TOURNÉE DANS TOUTE LA FRANCE
JUSQU'À MAI 2003

Paris • Salle Gaveau • les 14 et 15 mars 2003

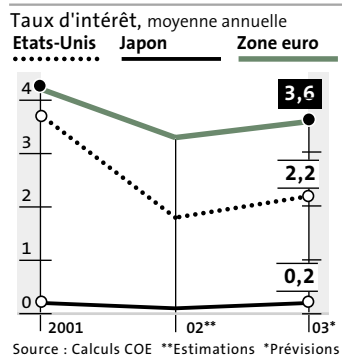


Le Monde

ECONOMIE

MARDI 19 NOVEMBRE 2002

DES TAUX À LA BAISSÉ



EUROPE

Confrontées aux limites de la politique monétaire, la Banque centrale européenne, la Fed et la Banque du Japon n'arrivent pas à redonner confiance aux marchés

p. IV

FOCUS

Un sondage de la Sofres montre comment les Français ont adopté les nouvelles technologies. Deux tiers d'entre eux sont inquiets pour leur vie privée

p. V

EMPLOI

• SPÉCIAL COLLECTIVITÉS TERRITORIALES Le gouvernement veut favoriser le recrutement local dans la fonction publique. La Corse pourrait tester la formule

• Les entreprises du nettoyage et du BTP cherchent à valoriser leur encadrement

OFFRES D'EMPLOI

• Collectivités territoriales p. IX à XIII

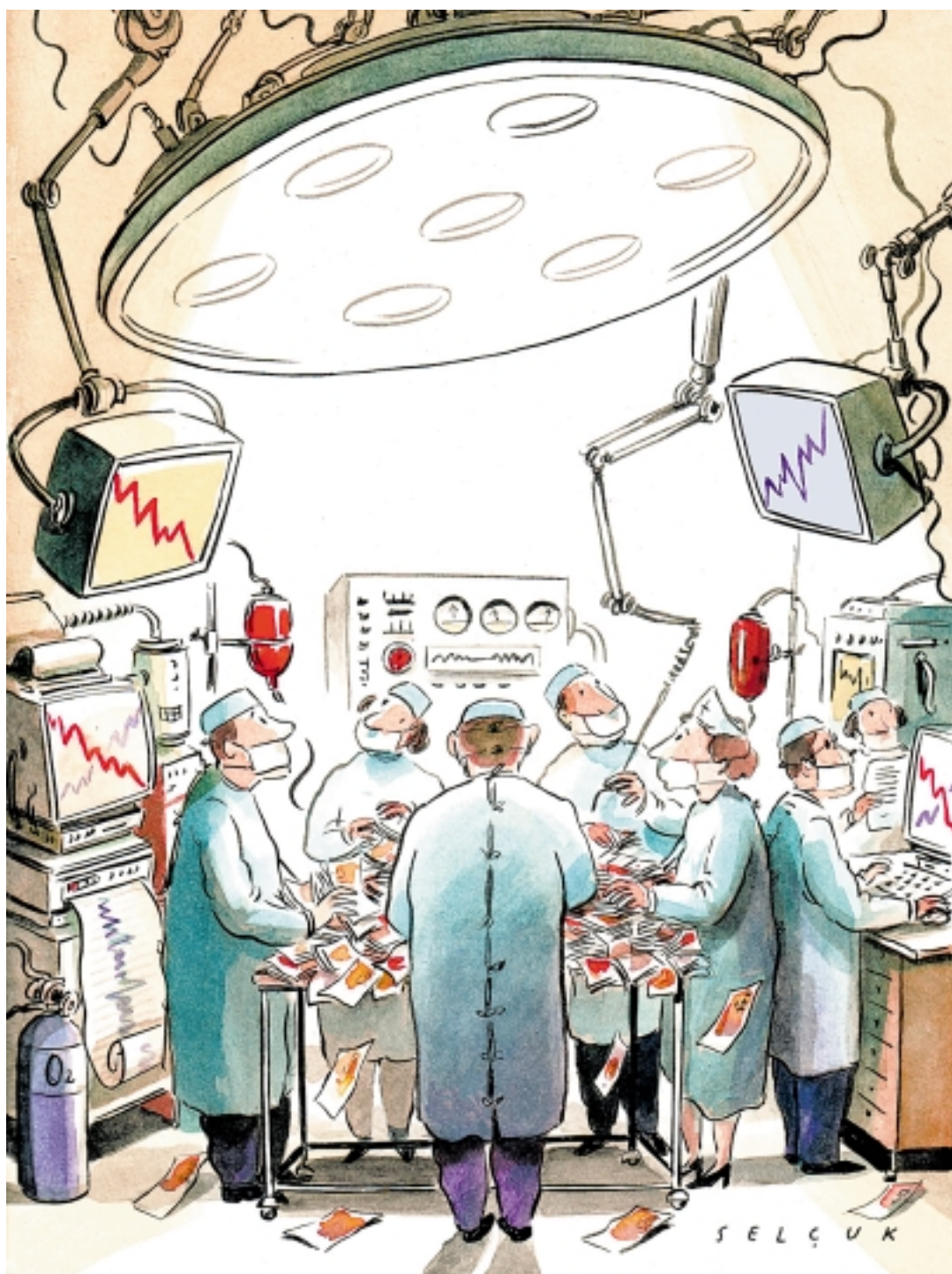
• Dirigeants p. XIV

• Cadres p. XV

• Conseil/Ressources humaines p. XVI

JEAN-FRANÇOIS MATTEI VEUT « SORTIR DU TOUT GRATUIT ». DE QUOI RELANCER LA POLÉMIQUE SUR LES ORIENTATIONS DU GOUVERNEMENT

La réforme de la santé, une opération à hauts risques



En l'an 2000, l'Organisation mondiale de la santé plaçait la France au premier rang mondial, en tête de 191 pays, pour la qualité et les performances de son secteur santé. Une reconnaissance pour un système, hérité des ordonnances de 1945 créant la Sécurité sociale, et qui a, pendant plus d'un demi-siècle, été érigé en modèle de service public sachant allier égalité d'accès aux soins, qualité des installations et du personnel soignant, liberté de choix du praticien. Mais cette autosatisfaction, longtemps justifiée, n'aura pas résisté à l'envoie de la consommation des soins,

qui a mis en évidence la mauvaise répartition de certains équipements et le manque de personnel qualifié. Du coup, le système français de santé, mis en péril par ses déficits de gestion que l'envoie du chômage ne suffit pas, seule, à expliquer, rejoint l'éducation dans la catégorie des « mammouths » dispendieux autant que difficiles (impossibles ?) à réformer.

C'est à cette tâche que doit s'atteler Jean-François Mattei, médecin devenu ministre de la santé et de la Sécurité sociale. Dans un entretien au *Journal du dimanche*, le 17 novembre, il lève le voile sur son projet de mise à plat de la Sécurité sociale. S'il récuse l'idée avan-

cée par Jacques Barrot, président du groupe UMP à l'Assemblée nationale, de distinguer « entre petits risques (à la charge des régimes complémentaires) et gros risques (à la charge de la Sécurité sociale) », il appelle néanmoins « à sortir du tout gratuit ». Son idée ? Les complémentaires pourraient « proposer des couvertures variables selon la volonté de s'assurer pour tel ou tel risque ».

Il présentera par ailleurs, le 20 novembre son plan quinquennal pour le développement de l'hôpital, doté de 6 milliards d'euros, après avoir livré, le 24 septembre le volet « médicament » de son action, portant sur le non-rem-

boursement des produits à faible efficacité thérapeutique et un recours accru aux génériques. Le ministre a également commandé une série de rapports, destinés à éclairer ses décisions autant qu'à confronter les avis, sur les différents volets d'une réforme à venir : la démographie médicale, l'organisation de l'accès aux soins, la « gouvernance » du système de santé. Car toute la difficulté de la réforme est de faire avancer de front des dossiers apparemment éloignés les uns des autres, mais en réalité interdépendants, comme le montrent l'échec de tous les « plans d'économie » lancés depuis quinze ans par les gouvernements successifs.

Ces différents plans visaient il est vrai à combler ou au moins à réduire le fameux « trou de la sécu ». Mais cette approche comptable ne pouvait se traduire que par le rationnement des soins, la limitation de la démographie des professions médicales, autant de « solutions » perçues aujourd'hui comme la source... de problèmes supplémentaires : inégalités d'accès aux soins, pénuries de personnels aggravées par les 35 heures.

En fait, les approches comptable ou managériale ne peuvent résister à la tendance inéluctable des populations des pays développés à dépenser de plus en plus d'argent pour se soigner - une tendance qu'expliquent à la fois la hausse du niveau de vie et le vieillissement. La question n'est donc plus tellement de dépenser moins que d'organiser la dépense de façon à ce qu'elle permette de respecter les principes de base de la politique de santé publique : améliorer l'état sanitaire de toute la population, garantir l'accès des soins à tous, dégager des marges de manœuvre permettant aux pouvoirs publics de tracer des priorités et... d'affronter les catastrophes imprévisibles : épidémie, crise alimentaire, pollutions, en attendant le risque du bioterrorisme !

Mais si l'organisation du système de santé est enfin devenue l'objet central de tous les débats, il y manque encore un ingrédient majeur : la participation des acteurs eux-mêmes à la définition de leur propre rôle. La répartition de l'offre de soins - moyens matériels comme humains - est encore un sujet plus ou moins tabou pour les organisations représentatives des personnels soignants comme pour les gestionnaires des hôpitaux. La création des agences régionales de l'hospitalisation (ARH) en 1996 par les ordonnances Juppé avait ouvert une première brèche en créant une instance de répartition des moyens à un échelon territorial. Mais l'absence d'accord entre « gestionnaires » et « soi-

gnants » sur les indicateurs et les outils de management, et surtout la limitation de leur mission aux seuls soins hospitaliers, a de fait limité l'impact de leur action. La création de véritables instances de régulation de l'offre de soins au niveau local, grâce à la mise en réseau de l'ensemble des professionnels, reste à négocier.

bien qu'elles ne souhaitent pas entrer sur ce marché ; les syndicats claironnent leur attachement aux principes de 1945, mais ne poussent pas, au contraire, à la négociation d'un nouveau contrat social entre les professionnels de la santé et les pouvoirs publics. La comparaison avec les réformes entreprises dans les pays voisins sert bien

L'idée du médecin devenu ministre ? Les régimes complémentaires pourraient « proposer des couvertures variables selon la volonté de s'assurer pour tel ou tel risque ».

De même, la « gouvernance » de l'assurance-maladie ressort visiblement de la métaphore de la patate chaude. Les partenaires sociaux, tout en protestant contre l'étatisation de fait du système ou contre les menaces de privatisation, cherchent avant tout à se désengager d'un dossier qui ne leur amène que des ennuis. Le patronat le fait ouvertement, préconisant le développement des assurances privées dont il fait sort

entendu la cause des uns ou des autres, selon ce que l'on choisit sur les étagères de l'immense galerie marchande des initiatives américaines, allemandes, britanniques ou néerlandaises. Toutes ont pourtant une caractéristique commune : lorsque réforme il y a eu, elle a été le résultat du changement des pratiques des acteurs du système. Et non l'inverse.

Antoine Reverchon

QUESTIONS-RÉPONSES

Dépenses

1 Comment la distribution des soins est-elle répartie entre les différents acteurs ?

On comptait en 2002 1 058 établissements publics et 3 145 hôpitaux et cliniques privés, où travaillent plus d'un million de personnes (dont 57 000 médecins salariés), offrant ensemble 2 253 690 lits. En 2000, 250 000 personnes ont été accueillies chaque jour dans ces établissements ; 20 000 interventions chirurgicales ou exploratoires ont été réalisées et 17 000 diagnostics ou traitements ont été pratiqués au sein du parc des équipements lourds.

2 Quelles ont été les tentatives de maîtrise des dépenses de la médecine libérale ?

Le premier plan de maîtrise des dépenses de santé date de... 1976, alors que le gouvernement de Raymond Barre prône « la rigueur ». Le plan Barrot crée la notion de « médicament de confort », premier pas vers la longue liste des déremboursements, et tente d'encadrer les honoraires de la médecine libérale en créant un secteur conventionnel. Le plan Séguin (1986) ajoute les vitamines aux médicaments déremboursés. La contribution sociale généralisée (CSG) en 1990, puis la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) en 1996 explorent la voie de la fiscalisation des recettes. Les ordonnances Juppé de 1996 introduisent une autre logique, avec le vote annuel par le Parlement d'un objectif national des dépenses d'assurance-maladie (Ondam), assorti de sanctions individuelles à l'encontre des prati-

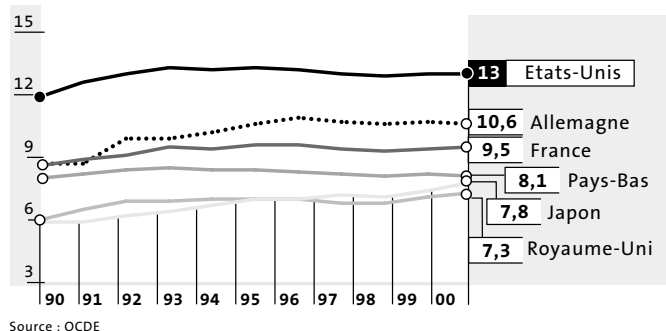
ciens qui dérogeaient à un système de maîtrise médicalisée des dépenses de la médecine de ville, négocié avec les syndicats professionnels, qui introduit en particulier des « références médicales opposables » (RMO) listant les prescriptions « inutiles ou dangereuses ». Par ailleurs, les professions paramédicales peuvent faire l'objet de sanctions collectives au travers de la fixation des tarifs de base (lettre-clé) par la Sécurité sociale. Martine Aubry a utilisé cette possibilité contre les laboratoires d'analyses médicales et les radiologues en 1998.

3 Quelles ont été les tentatives de maîtrise des dépenses de l'hôpital ?

Après la création des centres hospitaliers universitaires (CHU) par Robert Debré en 1958, une première tentative d'encadrement des dépenses hospitalières est instituée en 1983 au moyen de la dotation globale de financement, attribuée a priori à chaque établissement par la caisse primaire d'assurance-maladie locale, tandis qu'est introduit dans la gestion des hôpitaux le programme de médicalisation des systèmes d'information, qui tente d'instaurer un tarif pour chaque type de prestation. La loi de réforme hospitalière de 1991 tente d'organiser à la fois la coordination et l'autonomie des établissements en établissant d'une part les schémas régionaux d'organisation sanitaire, d'autre part les projets d'établissement et de contrats d'objectifs et de moyens. Mais en 1994 sont annoncés les premiers plans de restructuration hospitalière, prévoyant la fermeture de lits, voire d'établissements. Les ordonnances Juppé d'avril 1996 créent les agences régionales d'hospitalisation, chargées de distribuer les moyens et de réguler les restructurations. En septembre 2001 est signé le protocole d'accord sur la réduction du temps de travail dans la fonction publique hospitalière.

UN POIDS ÉCONOMIQUE CROISSANT

Dépenses de santé en pourcentage du PIB



Source : OCDE

L'organisation de l'accès aux soins bute sur la rémunération des médecins

L'ÉPINEUSE QUESTION DES GARDES EST EMBLÉMATIQUE DE LA DIFFICULTÉ À NÉGOCIER AVEC LES PROFESSIONNELS

Comment organiser en France la permanence des soins, c'est-à-dire garantir l'accès, en temps voulu, de tout malade ou tout accidenté aux soins et au suivi médical que son état nécessite ? Au-delà de la maîtrise des coûts, la construction de réseaux de professionnels de la santé, transversaux aux clivages traditionnels entre médecins libéraux et hospitaliers, entre soignants et paramédicaux, entre séjour court et séjour long, entre urgences et soins programmés, est l'une des plus ardues que doit affronter Jean-François Mattei. L'épineux dossier des gardes est, sur ce plan, emblématique des difficultés qui attendent le ministre de la santé, de la famille et des handicapés.

Un « groupe de travail ministériel sur la permanence des

soins », présidé par l'ancien sénateur Charles Descours, a reçu pour mission de définir les ou plutôt le meilleur scénario possible. Si le travail a avancé, plusieurs questions – le caractère obligatoire des gardes, les modes de rémunération – constituent des pierres d'achoppement entre les tenants de différents scénarios. Elles ont même été au centre du conflit des médecins généralistes de l'hiver dernier qui s'est conclu par le relèvement à 20 euros du tarif de la consultation pour les généralistes. Du coup, le rapport définitif, prévu pour le 15 décembre, a d'ores et déjà pris un mois de retard.

« Dans le cadre de la permanence des soins, c'est un devoir pour tout médecin de participer aux services de garde de jour et de nuit. » Inscrite à l'article 77 du code de déontologie médicale, cette obligation découle aussi de l'article 223-6 du code pénal sur l'assistance aux personnes en danger : tout malade ou blessé en quelque endroit et à tout instant doit pouvoir avoir accès aux soins et compter sur l'intervention d'un médecin. Cela suppose donc que les praticiens s'organisent pour que soit tenue, jour et nuit, une permanence pour les soins et les urgences, impliquant aussi bien les généralistes que les spécialistes.

Néanmoins, dans la pratique, de moyen de lutte pour les médecins généralistes, la grève des gardes est devenue une pratique de plus en plus courante. Le protocole national signé le 1^{er} mars 2002 par le président du Conseil national

de l'ordre des médecins, la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) et l'Etat a bien prévu de ramener de 4 000 à 1 500 le nombre de secteurs de garde ; l'accord signé le 24 janvier 2002 par le syndicat MG France et la CNAM a fixé à 50 euros par tranche de douze heures la rémunération de l'astreinte pour les généralistes (qui dans ce cas attendent chez eux d'éventuels appels). Mais rien n'y fait : les généralistes comme les spécialistes sont de plus en plus nombreux à contester le caractère obligatoire des gardes. Et ils n'ont pas manqué de le faire savoir dans le cadre du groupe de travail présidé par Charles Descours.

MESURES DE RÉQUISITIONS

Un front des représentants syndicaux s'est dessiné pour demander la suppression de l'article 77 du code de déontologie. Le Conseil de l'ordre y est opposé, mais se dit prêt à accepter une modification en profondeur de sa rédaction. Comme l'a confirmé Charles Descours, le gouvernement entend déposer un amendement sur ce point le 18 novembre, lors de la discussion au Sénat sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale. La piste suivie serait de reconnaître la permanence des soins comme une « mission de service public », inscrite en tant que telle dans le code de santé publique. A l'obligation déontologique se substituerait un volontariat rémunéré. Mais comment être sûr qu'il y aura suffisamment de

volontaires ? Personne ne peut le garantir, d'où l'éventualité de mesures de réquisition par les préfets, là où les médecins ne seraient pas parvenus à s'organiser.

La question clé apparaît être celle de la rémunération. Pour les syndicats médicaux, qui semblent avoir obtenu le principe d'une régulation par les praticiens libéraux eux-mêmes, la rémunération des médecins régulateurs ne saurait être inférieure à trois fois la valeur de la consultation de base (soit 60 euros). Quant à celle des médecins effectuant les gardes, le gouvernement devrait déposer un second amendement transférant la responsabilité de leur financement du Fonds de réorientation et de modernisation de la médecine libérale (Formmel) vers l'assurance-maladie.

Si ce changement offre de meilleures garanties de pérennité du financement, il impliquerait aussi que la CNAM puisse rémunérer les médecins au forfait et non plus seulement à l'acte. Selon toute vraisemblance, cette architecture nationale définie, des négociations auraient lieu au niveau départemental entre caisses primaires, collectivités territoriales et syndicats médicaux pour déterminer les modalités – paiement forfaitaire ou à l'acte – et le montant de la rémunération. Un précédent qui inscrirait dans le champ des scénarios possibles l'organisation – et la rémunération – négociée de la permanence des soins à l'échelon local.

Paul Benkimoun

Jean-François Mattei seul maître à bord

Bernard Kouchner en rêvait, Jean-François Mattei l'a obtenu. Nommé en mai ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées, M. Mattei a hérité d'un ministère autonome avec, dans son escarcelle, l'assurance-maladie : la santé et l'argent de la santé.

Hormis les cinq mois éclair effectués par Elisabeth Hubert en 1995 au poste de « ministre de la santé publique et de l'assurance-maladie », il faut remonter au gouvernement de Raymond Barre, entre 1977 et 1981, pour retrouver un ministère intitulé « santé et sécurité sociale », dirigé alors par Simone Veil puis Jacques Barrot. Par la suite, la santé a le plus souvent été attribuée à un ministre délégué ou à un secrétaire d'Etat placé sous la tutelle des affaires sociales.

En charge à quatre reprises de ce portefeuille entre 1992 et 2002, Bernard Kouchner a toujours milité en faveur d'un « grand ministère » ayant la responsabilité de l'assurance-maladie. L'ancien ministre délégué n'est jamais parvenu à convaincre Lionel Jospin. Mais il a convaincu son successeur. « Grâce en partie à mes hurlements, M. Mattei est son propre patron », se félicite-t-il. « Jean-François Mattei m'a dit : "Tu m'as fait un cadeau empoi-

sonné en me poussant à prendre la tutelle de la Sécurité sociale, j'ai maintenant la tutelle du trou." Eh oui, il a la tutelle du trou, plus ou moins profond, que nous avons tous dû gérer. Pourtant, pour que cela change, il fallait être le seul maître », raconte M. Kouchner dans son livre d'entretiens paru la semaine dernière (*Le premier qui dit la vérité*, éditions Robert Laffont).

NERF DE LA GUERRE

Car sur de nombreux sujets (revalorisation des honoraires des médecins, déremboursement des médicaments à service médical rendu insuffisant, réduction du temps de travail à l'hôpital...) l'ancien ministre regrette de ne pas avoir été « le seul maître à bord », de s'être « heurté au ministère des affaires sociales et à Matignon » parce que « les sous sont au siège de la Caisse nationale d'assurance-maladie, ou à la rigueur rue de Grenelle, au milieu des affaires sociales ».

Jean-François Mattei dispose donc du « nerf de la guerre », l'argent, et n'a pas manqué, dès son entrée en fonction, de souligner que le gouvernement Raffarin avait « innové en créant un ministère de la santé autonome, responsable à la fois de

l'assurance-maladie et de la santé publique ». Les syndicats de médecins ont accueilli avec bienveillance ce nouveau découpage.

Professeur de pédiatrie et de génétique, entré en politique depuis 1983, M. Mattei entend désormais « faire confiance aux professionnels de santé » et promet dès 2003 un objectif national des dépenses d'assurance-maladie (Ondam) « non plus calculé sur des critères uniquement budgétaires mais sanitaires ». Cette promesse d'une « maîtrise médicale », qui s'inscrit à l'opposé de la très critiquée « maîtrise comptable » instituée par le plan Juppé en 1995, semble logique de la part d'un médecin devenu ministre. Mais il faut se rappeler qu'Elisabeth Hubert aussi était médecin. Elle aussi avait réclamé une double compétence, croyant ainsi disposer des moyens financiers nécessaires à une grande politique de santé. Finalement, en l'espace de cinq mois passés avenue de Ségur, elle a durci son discours à mesure que la progression des dépenses se confirmait et sa cote de popularité auprès de ses confrères de naguère s'est effondrée. L'histoire se répètera-t-elle ?

Sandrine Blanchard

La pénurie de praticiens bouche l'horizon de la réforme

UNE NOUVELLE RÉPARTITION ENTRE RÉGIONS ET ENTRE SPÉCIALITÉS DOIT ÊTRE ORGANISÉE

C'est l'histoire d'un gâchis organisé que l'on a tardé à réparer. Loin de prévenir la pénurie de médecins, en particulier dans certaines spécialités, leur mauvaise répartition géographique et le vieillissement de la profession, les gouvernements successifs ont laissé filer le problème de la démographie médicale. A présent, le ministre de la santé, Jean-François Mattei le qualifie de « préoccupation prioritaire du gouvernement » et tempête : « Je ne comprends pas qu'en vingt ans il n'y ait eu aucun clignotant qui se soit allumé et qu'on se soit acharné sur un numerus clausus sans voir qu'on allait vers la pénurie. » Pour

agir, il a confié une mission sur la démographie médicale au professeur Yvon Berland, doyen de la faculté de médecine de Marseille. Son rapport devait être rendu pour le 15 novembre, mais la mission a obtenu un délai jusqu'au début décembre.

D'ores et déjà, Jean-François Mattei a laissé entendre qu'il allait agir à la fois au niveau national et au niveau régional, par le biais des futures agences régionales de santé. De même, le ministre envisage que « soient mis au point des mécanismes fiscaux d'incitation à l'installation » dans les zones rurales ou périurbaines déficitaires en médecins. Il s'est dit également favorable à un système d'incitation pour ceux qui se dirigeraient vers les spécialités les plus boudées en raison de leur pénibilité (gardes fréquentes, risque élevé sur le plan médico-judiciaire).

Dans le même esprit, le directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, Edouard Couty, n'a pas écarté l'idée de toucher au sacrosaint principe du même niveau de salaire pour tous les praticiens hospitaliers. Dernier levier sur lequel le ministre songe à peser, une différenciation de la rémunération des spé-

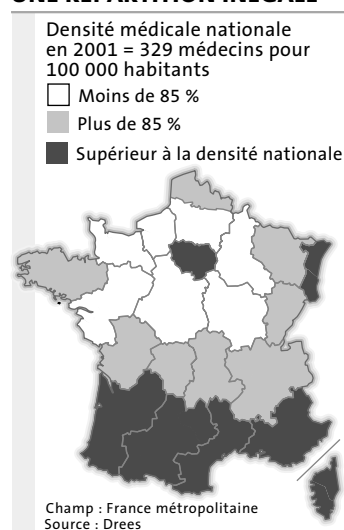
cialités les moins techniques (pédiatrie, psychiatrie), où le praticien consacre beaucoup de temps et ne peut compléter son tarif de consultation par des actes d'examen (électrocardiogramme, endoscopie ou échographie).

RELEVER LA BARRE

Il faut dire que la situation a de quoi inquiéter. « Le nombre des médecins par habitant pourrait baisser de 24 % d'ici à 2020 », indiquait une étude publiée le 1^{er} mars 2002 par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère de l'emploi et de la solidarité. Dans le même temps, les projections démographiques de l'Insee font apparaître une augmentation de 6 % de la population française.

Relever la barre du numerus clausus pour les études de médecine est le moyen essentiel dont dispose le gouvernement pour réguler la démographie au niveau national. L'autre, le nombre de places au concours de l'internat qui ouvrirait l'unique voie d'accès aux spécialités, ne sera plus discriminant avec l'entrée en vigueur en 2004 de la réforme des études médicales. Tous

UNE RÉPARTITION INÉGALE



4 700 à la rentrée 2001. C'est sur l'hypothèse du maintien à 4 700 places qu'ont été réalisées les études de la Drees.

Longtemps refusée tant par la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) que par les syndicats médicaux, peu enclins à voir grossir le flux des concurrents, la hausse du numerus clausus a été réintroduite à partir de 1998. En mars 2002, Bernard Kouchner évoquait l'objectif d'une augmentation progressive du numerus clausus jusqu'à 6 000 places. L'actuel gouvernement suit le même sillon en portant à 5 100 le nombre des admis en deuxième année. Leurs effets ne se feront sentir que sur le moyen ou le long terme, compte tenu du nombre d'années de formation : actuellement neuf ans pour former un généraliste et en moyenne douze ans pour un spécialiste.

Dans un rapport remis à Elisabeth Guigou et Bernard Kouchner en juin 2001, la direction générale de la santé (DGS) estimait qu'« il faudrait fixer le numerus clausus à 7 500 pour maintenir la densité médicale à son niveau actuel », qui est de 331 pour 100 000 habitants. La DGS prévenait ses ministres de tutelle

que « la diminution de densité pour les spécialistes commencera dès 2005 », alors qu'elle ne devait pas être significative pour les généralistes avant 2014.

Dans son rapport de 2002, la DGS pointait un autre phénomène, au moins aussi inquiétant que la pénurie globale, celui d'une France coupée en deux. D'un côté, le Sud, l'Ile-de-France et l'Alsace dépassent la moyenne nationale avec une densité supérieure à 320 médecins pour 100 000 habitants ; de l'autre, le reste des régions, où la densité est inférieure à 300. Parmi les outils incitatifs possibles, le rapport de la DGS évoquait une prime à l'installation, tout en citant une enquête selon laquelle un montant de 7 622 euros (50 000 francs) n'était pas du tout considéré comme suffisant. La DGS avait donc recommandé d'établir un montant « en tenant compte des chiffres d'affaires annuels potentiels et/ou de la facilitation d'un accès à la propriété pour le médecin qui s'installe ». Selon elle, les dégrèvements fiscaux ne pouvaient être que « des mesures très ciblées, visant à résoudre un problème local ».

Paul Benkimoun

Michel Grignon, directeur de recherche au Credes

« Les seules réformes abouties ont agi à la marge des systèmes existants »



MICHEL GRIGNON

► Directeur de recherches au Centre de recherche, d'étude et de documentation en économie de la santé (Credes), il y est entré en 1997.

► Diplômé de l'Ensaie (1985) et docteur en histoire économique (EHESS 1993), ses travaux portent sur la consommation de soins et les dépenses d'assurance maladie ; l'évaluation des réseaux de soins en France ; les comparaisons internationales des systèmes de santé et la mise en concurrence des assurances.

Les analyses comparatives menées par les équipes du Credes montrent que les pays développés ont dû, doivent ou devront mener à bien des réformes de leur système de santé. Ont-elles des caractéristiques communes ?

Il est tout d'abord frappant de constater qu'aucun pays n'a véritablement rebâti à partir de zéro afin de parvenir à un système optimal. Les seules réformes abouties ont agi à la marge des systèmes existants, pour corriger une déficience criante dans un domaine donné – les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont donné la priorité à l'organisation de la distribution des soins, les Pays-Bas et l'Allemagne à l'équité entre cotisants, la Suisse à la régulation du marché de l'assurance maladie – sans forcément toucher au reste. Je remarque également que la recherche de l'équilibre budgétaire est rarement apparue comme un objectif en soi.

Les Etats-Unis n'ont-ils cependant pas connu d'importantes réformes structurelles ?

Oui, mais ce n'est pas tant le résultat de réformes volontaristes que

d'une modification des comportements des acteurs. Les deux seules « grandes réformes », celle de Reagan qui visait à supprimer le programme Medicare (assurance sociale des plus démunis), celle de Clinton qui visait à créer une assurance universelle, ont échoué. En revanche, à partir du début des années 1980, la volonté des employeurs d'améliorer l'efficacité des assurances médicales auxquelles ils cotisent, la mise en concurrence des prestataires de soins par des consommateurs de plus en plus avertis, la tendance des médecins à se regrouper pour prendre en charge les coûts croissants des équipements et des assurances (les procès en responsabilité médicale se multiplient), la faible défense des organisations professionnelles devant la vague anticorporatiste qui secoue alors les Etats-Unis, tout cela a abouti à la constitution de réseaux de soins gérés par des opérateurs privés, les HMO (*Health Maintenance Organizations*). Le recours à la médecine libérale a reflété progressivement au profit d'une prise en charge, au titre d'une assurance collective contractée à l'échelle de l'employeur : la majorité des médecins de première ligne sont soit salariés, soit rémunérés à la personne suivie (capitation) et non à l'acte. Les HMO, mis en concurrence par les employeurs, tentent d'organiser les soins de la façon la moins coûteuse possible par une prise en charge de la personne plutôt que de la maladie une fois déclarée, ce qui favorise la prévention et la médecine de première ligne.

En Grande-Bretagne, les réseaux de santé se sont construits également, mais selon une autre logique. Les réformes de Margaret Thatcher ont rendu les hôpitaux responsables de la vente de leurs services ; en même temps, la prestation des médecins – et leur rémunération, jusque-là limitée à la capitation – a été augmentée s'ils optaient pour un rôle de « gestionnaire de budget » d'achat de soins. Au milieu des années 1990, 50 % des médecins avaient opté pour ce système, généralisé par le gouvernement Blair sous le nom de *Primary Care Groups*. Il y a maintenant 320 groupes médicaux maillant le territoire, gérant les budgets publics de soins

et achetant les prestations des hôpitaux et les médicaments.

Mais le système britannique est pourtant présenté comme un contre-exemple...

Le système est globalement sous-financé, et dessert principalement les urgences, car les hôpitaux ont tendance à négliger les soins non programmés, qui ne sont pas achetés en « première ligne ». C'est un échec de la régulation par le marché. Quant aux listes d'attente, attention à l'effet de loupe : l'attente est mesurée dès l'inscription du patient sur une liste ! En l'absence d'indicateur précis sur la matière en France, je ne sais pas si nous sommes plus performants...

D'autres pays, comme l'Allemagne, la Suisse et les Pays-Bas, ont plutôt mis l'accent sur la mise en concurrence du marché de l'assurance maladie, un objectif égale-

monopole sur leur territoire, n'ont aucune raison d'accepter les conditions de gestion des caisses.

Seule la Suisse a joué, depuis fort longtemps déjà, la concurrence entre assureurs. Mais dans les années 1980, lorsque celle-ci s'est faite plus vive, des pratiques d'exclusion des populations à risque – personnes âgées, longues maladies – ont conduit le législateur à instaurer des classes de tarification liées aux types de population.

La gestion des risques a été en quelque sorte renationalisée, alors qu'elle serait plutôt confiée aux professionnels en Grande-Bretagne, à des opérateurs spécialisés aux Etats-Unis...

En quelque sorte. On évite en France de se poser la question de la prise en charge du risque de santé. Qui doit l'assumer ? L'assuré ? Le patient ? Le médecin ? Un réseau

« On s'aperçoit aujourd'hui que la gestion des petits risques fonctionne comme une prévention des plus gros »

ment évoqué en France. Ont-ils réussi ?

On a souvent présenté les réformes allemande et néerlandaise comme l'introduction d'une dose de concurrence, alors que l'objectif poursuivi était celui de l'équité entre les cotisants : la multiplication des régimes professionnels aux destins financiers divers avait créé des disparités très grandes, en défaveur de certaines catégories comme les inactifs ou les indépendants. Les Allemands ont supprimé nombre de petits régimes et organisé un gigantesque système de péréquation. La mise en concurrence des caisses n'a eu guère d'effets, en raison de la résistance des organisations des professionnels de santé à toute prise en main de la gestion des soins par les caisses, bien que la loi leur en donne la possibilité.

De même, aux Pays-Bas, la mise en concurrence des caisses n'a guère donné de résultats, parce que le pays souffre d'une très grave pénurie de professionnels, en raison d'une gestion malthusienne lors des plans d'économie précédents. Les médecins, en situation de

de professionnels ? Les caisses d'assurance ? Au final, en France, c'est le contribuable, puisqu'il finance les écarts au budget voté. Notez d'ailleurs que les assureurs français ont changé de doctrine à cet égard. Dans les années 1980, ils affirmaient pouvoir, et vouloir, gérer les gros risques de santé, les « petits risques » relevant à leurs yeux de la consommation médicale. C'est un peu l'idée du « panier de soins », l'assurance devant couvrir les gros risques et l'assuré prendre en charge les petits. Mais on s'aperçoit aujourd'hui que la gestion des petits risques fonctionne comme une prévention des plus gros, que l'économie de l'une conditionne l'efficacité de l'autre. Les assureurs se rangent donc peu à peu sous la bannière de ceux qui estiment que la gestion du risque doit être assurée par les professionnels, quitte à ce que ceux-ci se réassurent auprès d'eux ! Mais encore faudrait-il que les professionnels soient prêts à assumer ce rôle.

Propos recueillis par Antoine Reverchon

Un nouveau patient : le paritarisme

LA GESTION DE L'ASSURANCE-MALADIE EST DANS UNE CONFUSION TOTALE

Il va y avoir beaucoup de monde pour se presser au chevet de la « Sécu » et plus particulièrement de sa branche maladie. Nommée, il y a six semaines, par Jean-François Mattei, à la tête d'un groupe de travail sur la « gouvernance » du système de santé et le rôle des différents acteurs, Rolande Ruellan, conseillère maître à la Cour des comptes et ancienne directrice de la Sécurité sociale, qui devait remettre un état des lieux, vendredi 15 novembre, a gagné une dizaine de jours de répit. De son côté, Jean-Claude Mallet, ex-président (FO) de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) et toujours administrateur national, doit, pour le compte du Conseil économique et social, remettre à la mi-décembre un rapport sur la politique de santé en France.

Il est vrai que la situation est préoccupante. Après trois ans d'excès, la Sécu retombe dans le rouge avec des déficits prévisionnels du régime général de 3,2 milliards d'euros en 2002 et de 3,9 milliards en 2003. L'assurance-maladie justifie à elle seule la dégradation des

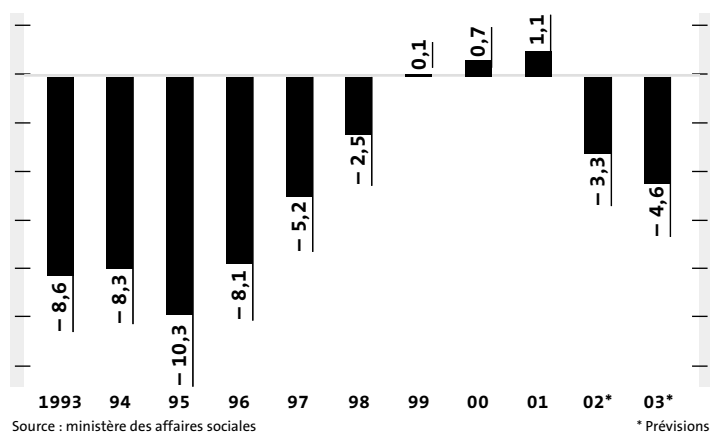
comptes. Elle aura un besoin de financement de 6,1 milliards d'euros cette année, et de 8,3 milliards l'an prochain. En cumulé, on atteint les sommes qui ont déclenché la mise en œuvre du plan Juppé en 1995.

« Un trou par rapport à quoi ? », s'insurge Jean-Marie Spaeth. « C'est par rapport à la contrainte économique, poursuit l'actuel président CFDT de la CNAM, cette situation est liée à l'absence de définition d'une politique sanitaire. » Or depuis la réforme de 1996, il appartient au Parlement de faire les choix en matière de protection sociale, et notamment les choix sanitaires et économiques. Eclairé par la communauté scientifique, il devrait définir les besoins de santé à l'échelon national. A partir de là, la CNAM pourrait être en mesure de dire si les producteurs de soins répondent à la demande définie par la représentation nationale, de servir d'interface entre le gouvernement, les médecins et les hôpitaux. Pour M. Spaeth, « l'Etat est garant et stratège des droits individuels, en aucun cas, il ne doit en être le gérant, or il oscille entre les deux rôles ».

Pour le Medef, qui a refusé de renouveler le mandat de ses administrateurs, en septembre 2001, la responsabilité des partenaires sociaux est fictive. Bernard Caron, directeur de la protection sociale de l'organisation patronale, dénonce l'existence à l'heure actuelle d'« un faux système de contractualisation ». Selon lui, « il n'y a pas de gestion du risque, mais uniquement une gestion

UN DÉFICIT STRUCTUREL

Solde du régime général (salariés), en milliards d'euros



Source : ministère des affaires sociales

administrative ». Aujourd'hui, c'est la confusion la plus totale qui règne tant au niveau des modes de financement que des modes de gestion et de responsabilités.

OPACITÉ DU SYSTÈME

L'assurance-maladie se heurte au problème suivant : le champ de ses dépenses n'est en rien lié à celui de ses recettes. Ces dernières se dégradent, dès que la croissance est en berne, alors que l'évolution des besoins demeure constante. Dans ces conditions, pas question pour le Medef de revenir participer à la gestion des caisses, excepté pour celles des accidents du travail.

Profondément attaché au paritarisme, Jean-Claude Mallet, de Force ouvrière, note qu'il y a un constat par-

tagé par tout le monde. « Tous les acteurs font ressortir l'opacité du système, tant sur le plan financier que sur le plan des responsabilités », observe-t-il. M. Mallet estime qu'il faudrait faire évoluer les dépenses de santé en fonction du produit intérieur brut (PIB). Si le paritarisme est malade, c'est lié à l'absence de choix politiques. Pour les partenaires sociaux, la balle est dans le camp du gouvernement, mais les inquiétudes montent face aux propositions faites par l'ancien ministre des affaires sociales Jacques Barrot et actuel président du groupe UMP à l'Assemblée nationale de distinguer entre les « petits risques » à la charge de l'assuré et les « gros risques » que la collectivité prendrait en charge.

Alain Beuve-Méry

CHRONIQUE

par Serge Marti



Dos au mur

PAUVRE FRANCE ! La voilà maintenant rétrogradée au 30^e rang mondial, au niveau de l'Estonie ou de la Malaisie, en termes de compétitivité. En un an, à en croire le dernier classement établi par le Forum économique mondial à partir d'un panel de 4 700 chefs d'entreprise, l'Hexagone aura ainsi perdu dix places. S'il doit être considéré autant que relativisé (la mesure de la compétitivité d'un pays peut être calculée de plusieurs façons ainsi qu'il ressort de nombreuses autres études réalisées sur le sujet), ce palmarès n'en reflète pas moins une tendance de fond : une perte de substance et d'attrait depuis quelques années déjà pour le label France. Il y a plus grave. Déjà montré du doigt pour sa tendance au repli et son manque de dynamisme, Paris se fait à présent taper sur les doigts pour sa propension à franchir la ligne jaune en matière de déficit de ses finances publiques.

PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

En annonçant, le 13 novembre, qu'elle allait lancer un avertissement sous forme d'« alerte précoce » à l'encontre de la France mais aussi de l'Allemagne, encore plus mal en point, doublée d'une procédure disciplinaire pour « déficit excessif » destinée au Portugal, le commissaire européen aux affaires économiques, Pedro Solbes, a clairement identifié les pays constituant « l'axe du mal » des déficits publics en Europe. Selon les estimations de la Commission de Bruxelles, laquelle a au passage révisé à la baisse ses prévisions de croissance pour la zone euro et tout particulièrement pour la France (1 % en 2002, 2 % l'année prochaine), Paris devrait accuser un déficit de 2,7 % cette année et de 2,9 % en 2003. Piètre consola-

tion, l'Allemagne devrait faire exploser la barre de 3 % de déficit maximal par rapport au produit intérieur brut (PIB) national en affichant un trou de 3,8 % cette année et de 3,1 % en 2003 tandis que le Portugal se situait déjà hors des coudes avec un déficit public de 4,1 % dès 2001.

Comme un malheur n'arrive jamais seul, le Fonds monétaire international (FMI) s'est mis lui aussi de la partie en « invitant » le gouvernement français à maîtriser (sous-entendu réduire) au plus vite ses dépenses publiques. Celui-ci a répondu à ses censeurs bruxellois et washingtoniens par une nouvelle « raffarinée », en annonçant, ferme et définitif, que la France « ne changera pas de cap ». Pendant combien de temps le premier ministre pourra-t-il se maintenir sur cette ligne de crête ? D'ores et déjà confronté à la grogne du secteur public qui le conduit à superviser le toilettage le régime des retraites d'EDF et de GDF en se gardant bien de toucher aux autres statuts « d'exception » (SNCF, RATP, Poste...), le gouvernement, bousculé par sa propre majorité sur des dossiers qu'il pensait bétonnés – c'est le cas de la décentralisation – se retrouve le dos au mur face à une ampleur des déficits qui commencent, semble-t-il, à alarmer la direction du budget. La solution consisterait naturellement à reconsidérer les baisses d'impôts promises par le candidat Chirac et qui ne sont pas compensées, à due proportion, par une réduction des dépenses publiques. Impensable, assure-t-on à Maitignon. Dans ces conditions, le seul moyen d'éviter un scénario encore plus noir pour les finances publiques réside dans l'espoir d'un retour à meilleure fortune de l'économie. Il suffit de croiser les doigts.

ESSEC

MANAGEMENT
EDUCATION

EXECUTIVE MASTERS

Il y a ceux qui ne perdent pas de temps pour leur carrière et ceux qui en gagnent avec nos Masters.

- 5 Masters Spécialisés accrédités par la Conférence des Grandes Ecoles : Marketing, Ressources humaines, Gestion financière, Affaires internationales, Agro-alimentaire, et 1 DESS Immobilier

- Formation compatible avec vos responsabilités professionnelles (2/3 jours tous les 15 jours)

- Recrutement : dossier + test + entretien (Bac +4 et 3 ans d'expérience minimum)

- Prochaine session : à partir de janvier 2003

Renseignements

ms.mon@essec.fr - tél. : 01.46.92.49.00

Vous continuerez toujours à progresser

CENTRE DE FORMATION CONTINUE POUR CADRES ET DIRIGEANTS
www.essec.fr/eme

LE BUDGET DANS L'UNION

par Nicolas-Jean Brehon

La « correction britannique »

LA FRANCE accepte de négocier les dépenses agricoles à partir de 2006 à condition que les autres dépenses soient elles aussi réexaminées. En particulier le rabais accordé au Royaume-Uni sur sa contribution au budget communautaire, connu sous le nom de « correction britannique ». L'enjeu porte sur 5 milliards d'euros.

Pendant dix ans, le déséquilibre budgétaire du Royaume-Uni (RU) vis-à-vis du budget européen a empoisonné Bruxelles. Deuxième contributeur au budget communautaire, Londres bénéficiait peu des dépenses européennes constituées alors à 70 % par les dépenses agricoles. Il en résultait un déséquilibre budgétaire massif, de l'ordre de 30 % de sa contribution brute, d'où la fameuse formule de Margaret Thatcher : « *I want my money back*. »

au lieu d'être de l'ordre de 1 milliard d'euros en moyenne, était de 5,5 milliards d'euros (montant calculé par équivalence au déséquilibre budgétaire initial du Royaume-Uni) ? La correction a également été souvent critiquée par ceux qui payaient le plus... jusqu'à ce qu'ils la demandent à leur tour !

Car, à partir des années 1990, d'autres Etats membres ont connu des déséquilibres budgétaires comparables à celui du Royaume-Uni et ont eux aussi revendiqué une correction. Au Conseil européen de Berlin en décembre 1999, l'Allemagne, premier débiteur au budget communautaire, l'Autriche, les Pays-Bas et la Suède, ont ainsi obtenu que leur participation au financement de la correction britannique soit limitée à 25 % de leur part théorique. Bien

« L'élargissement va diminuer la richesse moyenne de l'Union. Le maintien d'un traitement privilégié à un pays relativement riche, le Royaume-Uni, pourra dès lors paraître plus discutable »

Ce déséquilibre a d'abord été compensé par la création des aides régionales qui permettaient de rééquilibrer des dépenses, puis par le versement d'une subvention spécifique (ce qu'on a appelé le chèque britannique), avant d'être réglé, en juin 1984, au Conseil européen de Fontainebleau, sous forme d'une correction sur sa contribution au budget européen. Il fut alors décidé que « tout Etat membre supportant une charge budgétaire excessive au regard de sa prospérité relative est susceptible de bénéficier d'une correction ». Il fut acté que seul le RU serait concerné.

Le système prend la forme d'une sorte de dégrèvement fiscal. Les modalités de calcul, très complexes, sont précisées dans les décisions sur les ressources propres, adoptées à l'unanimité par le Conseil. Le déséquilibre est calculé à partir de la différence entre la part du Royaume-Uni dans le financement du budget (à l'exception des droits de douane, non comptabilisés) et sa part dans les dépenses réparties entre Etats membres (dépenses administratives incluses). Ce taux est ensuite appliqué au total des dépenses du budget communautaire (qui incluent les dépenses extérieures).

Des ajustements sont intervenus pour neutraliser les effets des modifications réalisées dans le financement du budget communautaire depuis 1984. Au final, le dégrèvement est pris en charge par les autres Etats membres au prorata de leur produit national brut.

Cette approche comptable, très éloignée de l'effort de solidarité entre les Etats membres, a été fréquemment dénoncée. Non sans hypocrisie. Notamment lorsque la critique émane de pays bénéficiaires des fonds communautaires ou faiblement déficitaires par rapport au budget européen. Ce diraient l'opinion française et Berçy si le déséquilibre budgétaire,

évidemment, cette réduction a été financée par les dix autres Etats membres.

Même décriée, la correction a toujours été maintenue, ne serait-ce que parce que toute modification requiert l'unanimité au Conseil. Trois raisons pourraient justifier un tournant en 2006.

Tout d'abord, la mise en œuvre de la correction peut créer des surprises. C'est le cas en 2001 puisque, en raison du cumul de la correction et des remboursements de crédits non consommés, la position du Royaume-Uni vis-à-vis du budget communautaire est devenue légèrement bénéficiaire pour la première fois depuis 1973. Or il est clair que la correction n'a pas pour but d'annuler un déséquilibre budgétaire mais seulement de réduire son importance lorsqu'il est excessif. Un rabais n'est plus justifié quand il rend un pays bénéficiaire.

Ensuite, en 2004, l'élargissement de l'Union à dix pays aura des effets contradictoires. D'une part, les dépenses classées aujourd'hui comme extérieures deviendront des dépenses internes après élargissement, ce qui va encore réduire la part britannique dans ces dépenses et par conséquent augmenter la correction selon les règles actuelles. A l'inverse, l'élargissement va diminuer la richesse moyenne de l'Union. Le maintien d'un traitement privilégié à un pays relativement riche pourra dès lors paraître plus discutable.

Enfin, une pression nouvelle des financeurs pourrait se manifester. Notamment de la part de la France qui, après les derniers amendements décidés en 1999, finance désormais 30 % de la correction britannique, soit 1,53 milliard d'euros en 2003. D'où son initiative.

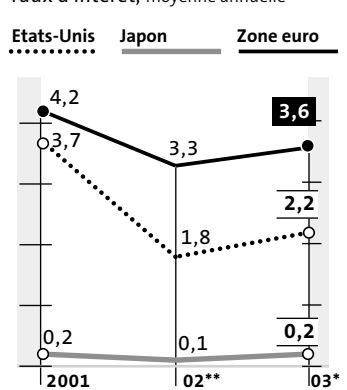
Nicolas-Jean Brehon est enseignant en finances publiques à l'université Paris-I-Sorbonne.

Les banques centrales soumises aux limites de la politique monétaire

LA BANQUE CENTRALE EUROPEENNE, LA RÉSERVE FÉDÉRALE AMÉRICAINNE ET LA BANQUE DU JAPON N'ARRIVENT PAS À RESTAURER LA CONFIANCE DES MARCHÉS

DES TAUX À LA BAISSÉ EN 2002

Taux d'intérêt, moyenne annuelle



Source : Calculs COE **Estimations *Prévisions

Les banques centrales refont parler d'elles. Pas en bien. Le 6 novembre, la Réserve fédérale des États-Unis (Fed) abaissait d'un demi-point, deux fois plus que prévu, son principal taux directeur, ramené à 1,25 %, le niveau le plus bas depuis quarante ans. Une décision critiquée par de nombreux économistes pour son caractère excessif, presque désespéré, plus susceptible selon eux d'inquiéter les ménages, les investisseurs et les chefs d'entreprise que de leur redonner le moral. Le lendemain, la Banque centrale européenne (BCE) optait, au contraire, pour le statu quo, laissant inchangé à 3,25 % son taux de référence. En matière monétaire, des causes opposées produisant parfois les mêmes effets, c'est cette fois l'immobilisme de la BCE qui a été dénoncé, celle-ci étant accusée de se montrer aveugle à la dégradation de la conjoncture économique sur le Vieux Continent. Au Japon, enfin, le gouvernement fait pression sur l'institut d'émission pour qu'il assouplisse sa politique monétaire... alors que les taux à trois mois se situent à 0,008 % dans l'archipel !

Ces contestations signifient-elles que le rôle des banques centrales est essentiellement à celui d'exutoire ou de bouc émissaire ? Ou doivent-elles être interprétées, au contraire, comme une

preuve de l'importance vitale prêté aux taux d'intérêt et à l'action des instituts d'émission ? A en juger par le seul cas japonais, l'efficacité de la politique monétaire est pourtant nulle. La stratégie extrême de taux zéro qui y est menée depuis plus de sept ans n'a pas permis à l'économie nipponne de renouer avec une croissance soutenue et durable. La stagnation qu'é-

L'immobilisme de la BCE a été dénoncé, celle-ci étant accusée de se montrer aveugle à la dégradation de la conjoncture économique sur le Vieux Continent

le connaît est une gifle aux théories keynésiennes, selon lesquelles une relance monétaire massive, en dopant la consommation des ménages et l'investissement des entreprises, est le meilleur moyen de stimuler la demande. Rien de tel au Japon, où l'éclatement, à la fin des années 1980, des bulles spéculatives boursière et immobilière a entraîné des pertes en capital colossales et détérioré les bilans des banques, des entreprises et des ménages.

« La politique monétaire peut fabriquer de la liquidité, elle ne fabrique pas des fonds propres »,

résume abrubttement Kazuo Mizuno, économiste en chef de Mitsubishi Securities. Deux arguments peuvent être avancés pour relativiser l'échec de la Banque du Japon. Le premier est que si les taux n'avaient pas été portés aussi bas, la situation de l'économie japonaise eût été probablement plus catastrophique encore, avec le risque d'une explosion du système financier. Les taux zéro n'ont pas empêché la crise mais peut-être ont-ils évité le chaos.

Le second tient précisément à la situation monétaire exceptionnellement au Japon décrite par... Keynes lui-même sous le nom de trappe à liquidités. « Une politique d'accroissement de l'offre de monnaie vise, par des taux d'intérêt plus bas, à stimuler la demande interne, rappelle Pascal Blanqué, économiste en chef au Crédit agricole. Mais elle peut se heurter à une limite : en dessous d'un taux d'intérêt minimum, la demande à théoriser toute unité monétaire supplémentaire devient infinie. La politique monétaire est alors inefficace. »

Même s'il affecte aujourd'hui la deuxième économie mondiale et

part des pays, ces taux courts ont une influence économique des plus limitées ».

Dans ces conditions, la véritable efficacité de l'action de la banque centrale dépend de la manière dont celle-ci est transmise aux variables qui, elles, agissent concrètement sur les comportements des différents agents économiques : niveau des cours boursiers, distribution du crédit bancaire, taux d'intérêt à long terme, taux de change. Ce seul canal du cours de change suffit à prouver à la fois la complexité et la difficulté de toute politique monétaire.

En principe, une hausse de taux directeur rend les actifs libellés en monnaie nationale plus attractifs, attire les capitaux étrangers et provoque une appréciation du taux de change nominal. Voilà pour la théorie. Mais la pratique est bien différente. C'est ainsi que, depuis son lancement, le taux de change effectif de l'euro a décliné neuf fois durant le mois correspondant à chacun des douze changements du taux de refinancement, que ce soit à la hausse ou à la baisse.

Sur les trois cas où le taux de change s'est apprécié, deux ont correspondu à une réduction du taux de refinancement ! La plupart du temps, les marchés ont considéré que l'action de la BCE était « trop peu, trop tard, ou les deux à la fois ». On touche là au cœur même du débat sur l'efficacité des politiques monétaires, pour laquelle la capacité à modéliser les anticipations des marchés est cruciale. « Une banque centrale doit avoir un impact prévisible sur les anticipations », souligne M. Wyplosz. Pour cela, elle doit impérativement s'assurer que sa logique est bien comprise par les marchés afin qu'ils incorporent fidèlement dans leurs attentes les annonces et les actions officielles. La meilleure banque centrale, la plus efficace, serait donc moins celle qui prend les décisions les plus intelligentes et les mieux adaptées sur le plan monétaire que celle qui sait le mieux communiquer et inspirer confiance.

Pierre-Antoine Delhommais

Les réformes fiscales exigent consensus et durée

L'INSTITUT DE L'ENTREPRISE ANALYSE LES PRATIQUES EUROPÉENNES EN MATIÈRE D'IMPÔTS. DES IDÉES POUR BERÇY ?

Pour être entendu, voire écouté, le mieux reste encore de s'exprimer ouvertement. C'est la stratégie privilégiée par l'Institut de l'entreprise, une officine patronale qui regroupe plus de 120 adhérents, couvrant tous les secteurs économiques, réalisant, ensemble, 20 % du produit intérieur brut (PIB) marchand. Elle publie à rythme régulier des études détaillées de comparaisons internationales sur les principaux dossiers macroéconomiques que le gouvernement peut être conduit à traiter. Confiée à une jeune haute fonctionnaire, la note consacrée aux « Stratégies fiscales en Europe » permet de connaître les options qui ont les faveurs d'une partie des milieux d'affaires. A la lumière de ce qui se passe dans les autres pays d'Europe, force est de constater que la France est depuis plus d'une décennie en panne de stratégie fiscale.

Alors que depuis la fin des années 1990, des réformes sont intervenues dans les principaux pays de l'Union

européenne - en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Espagne, mais aussi aux Pays-Bas et dans les pays scandinaves -, la dernière grande réforme d'envergure française fut la contribution sociale généralisée (CSG), introduite par Michel Rocard en 1990.

Depuis, le plan de baisse de la pression fiscale de 120 milliards de francs, orchestré en 2000 par Laurent Fabius, tout comme la baisse de 5 % de l'impôt sur le revenu, appliquée par le gouvernement Raffarin, ne s'inscrivent pas dans des plans d'ensemble. Pis, l'ajournement par l'actuel ministre de l'économie et des finances, Francis Mer, du projet de réforme visant à adopter la retenue à la source pour l'impôt sur le revenu serait plutôt la preuve qu'en matière fiscale, la frilosité est toujours de mise.

D'emblée, l'étude note qu'il n'y a pas de véritable harmonisation européenne, car la politique fiscale demeure le dernier refuge de l'action politique nationale, censée traduire des choix de société. La réti-

cence à abandonner toute « souveraineté fiscale » se traduit d'ailleurs par le refus de passer du vote à la majorité qualifiée en matière fiscale au vote à l'unanimité. Reste qu'une tendance européenne se dessine.

Les plans d'allègements fiscaux de Tony Blair, en Grande-Bretagne, à partir de 1997, suivis par les réformes de l'impôt sur le revenu en Espagne et en Allemagne en 2000, aux Pays-Bas en 2001, ont tous pour objectif commun « de renforcer la compétitivité nationale en répartissant différemment la charge fiscale ». De manière générale, l'architecture de cet impôt a été simplifiée avec la diminution du nombre de tranches, le « tabou fiscal » de la baisse des prélèvements pesant sur les revenus les plus élevés est tombé et « les taux marginaux semblent converger vers un taux maximal proche de 40 % ».

L'étude relève ensuite que ce sont les pays de tradition sociale-démocrate où l'Etat-providence était le plus développé qui ont procédé aux réflexions les plus approfondies et

qui ont engagé les réformes les plus ambitieuses. A partir des années 1990, a été mise en place, en Suède, au Danemark, en Norvège et en Finlande, une imposition séparée des revenus du capital et du travail, avec une assiette fiscale plus large, des taux plus faibles, un poids plus marqué de la fiscalité indirecte.

PRÉLÈVEMENT PROPORTIONNEL

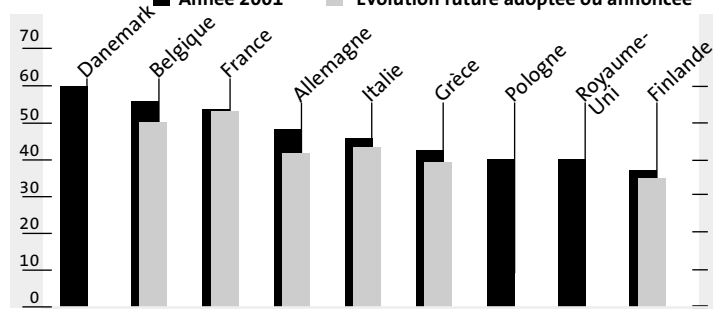
La diminution des prélèvements obligatoires ne fut pas en revanche systématique. L'adoption de ce « système dual d'imposition » en Europe du Nord a accru la neutralité des prélèvements tout en réduisant les possibilités d'évasion fiscale. L'étude marque aussi son intérêt pour le système adopté par les Pays-Bas en 2001 d'imposition des revenus du patrimoine, où ces derniers, évalués à partir d'un taux de rendement théorique, sont soumis à un prélèvement proportionnel ayant le double rôle d'impôt sur le revenu et d'impôt sur le capital.

Reste que, pour mener à bien une réforme fiscale, il faut aussi générer du consensus. L'exemple allemand est, à cet égard, révélateur puisque la réforme de l'impôt sur le revenu réalisée par le social-démocrate Gerhard Schröder prenait la suite de celle initiée par le chancelier chrétien-démocrate Helmut Kohl. « Cette recherche du consensus ex ante ou sa réalisation ex post pour aboutir à un dispositif fédérateur demande du temps », relève l'auteur de la note. Une remarque qui vaut pour l'actuel gouvernement français, qui bénéficie en principe d'un atout : la durée...

Alain Beuve-Méry

UNE PRESSION GÉNÉRALE À LA BAISSÉ

Taux marginal de l'imposition sur le revenu en 2001 et évolution envisagée en %



Source : OCDE-Institut de l'entreprise

Les Français inquiets de l'intrusion des nouvelles technologies dans leur vie privée

UN SONDAGE DE LA SOFRES MONTRE COMMENT S'EST OPÉRÉ LE BASCULEMENT DANS L'ÈRE DU HIGH-TECH

Une familiarité accrue, dénuée de complicité, avec les nouvelles technologies, qui restent synonymes de progrès, mais une grande distance à l'égard de leurs effets collatéraux, notamment sur la vie privée et sur les relations humaines ; c'est ainsi que l'on peut interpréter le sondage conduit par la Sofres les 14 et 15 novembre auprès d'un échantillon national de 1 000 personnes représentatif de l'ensemble de la population et qui sera commenté lors de la Journée du livre économique organisée le samedi 23 novembre au Sénat, à Paris.

Si 14 % des personnes interrogées avouent n'avoir pas encore expérimenté les nouvelles technologies de l'information, la grande majorité des Français a basculé dans l'ère du high-tech, une propor-

tion qui atteint un score impressionnant (85 %) chez les 18-24 ans. En revanche, le progrès a ses limites. Ils sont quasiment autant (45 % contre 40 %) à penser que, dans vingt ans, on vivra mieux ou moins bien grâce à cette avancée technologique. « C'est là une spécificité française, une sorte de stéréotype à l'encontre du progrès technique que l'on constate depuis plusieurs années », relève Didier Witkowski, directeur adjoint à la Sofres, chargé des études d'opinion. « Beaucoup de personnes considèrent encore que le progrès technologique dénature le lien social et le civisme est de plus en plus marqué au fur et à mesure qu'on grimpe dans les classes d'âge. »

SOPHISTICATION

La fracture est également visible lorsqu'il s'agit de mesurer le bénéfice à tirer des nouvelles technologies. Clairement (70 %), une grande majorité des personnes sondées considère que les catégories favorisées sont celles qui en tirent le plus profit. « Effectivement, la sophistication des nouvelles technologies, leur coût, qui peut encore apparaître élevé, appuient l'idée qu'elles peuvent permettre aux détenteurs du capital culturel d'exercer une certaine forme de domination », souligne Didier Witkowski. Le plus étonnant, ajoute-t-il, est que ce sentiment est partagé, y compris par ceux qui sont familiers de l'usage des nouvelles technologies.

Enfin, si, dans une très grande proportion (94 %), les personnes sondées estiment que les nouvelles technologies sont effectivement facteur de progrès en matière de santé, le jugement est plus nuancé

la vie privée que le progrès apparaît contre-productif. Seulement 25 % des personnes interrogées ont encore un préjugé favorable, signe du « caractère intrusif » dans leur espace privé que revêt encore

LA 4^E JOURNÉE DU LIVRE D'ÉCONOMIE

Pour sa quatrième édition annuelle, la Journée du livre d'économie, qui aura lieu le samedi 23 novembre, de 10 h 30 à 18 heures au Sénat (entrée libre), a été placée sous le thème « Nouvelles technologies : quelle place pour l'homme ». Cette manifestation, organisée par l'association Lire la politique (présidée par Luce Perrot) et sous l'égide de Christian Poncet, président du Sénat, en partenariat avec, notamment, *Le Monde*, s'ouvrira sur une présentation du sondage sur « Les nouvelles technologies et les Français », réalisé par la Sofres et commenté par l'économiste Daniel Cohen. Trois ateliers sont prévus (« Le nouvel homme technologique » ; « Nouvelles technologies : un eldorado économique » ; « Vers l'e-société ») ainsi qu'un débat de clôture consacré à la fracture numérique.

Cette journée permettra à de nombreux auteurs de signer leurs ouvrages économiques et sera marquée, à 12 h 30, par la remise du Prix du livre d'économie par Christian Poncet et Marc Ladreit de Lacharrière (président de Fimalac, président du jury) et, à 18 h 45, par la remise du Prix européen du livre d'économie par François Roussely (président d'EDF, président du jury).

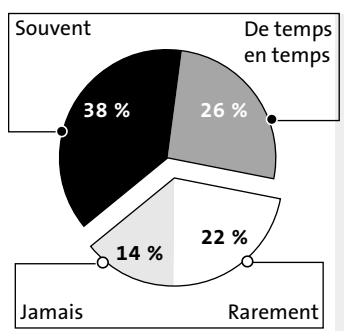
pour ce qui est de l'impact sur les conditions de travail (67 % d'opinions favorables). On notera que le camp des sceptiques reste limité (29 %), signe qu'aux yeux des salariés, les nouvelles technologies n'entraînent pas nécessairement la dégradation que semblent craindre certains. Le discrédit est plus fort lorsqu'il s'agit de l'impact sur les relations humaines (56 % en ont une vision négative) et, surtout, c'est dans le domaine du respect de

le high-tech. « Il existe une grande suspicion à l'encontre d'Internet et des réseaux en général », confirme le directeur adjoint de la Sofres qui a supervisé l'étude. « Des affaires récentes, comme le démantèlement des réseaux de pédophilie, dont il faut se féliciter, montrent aussi que la vie privée n'est pas à l'abri derrière l'écran. Tout cela inquiète un peu. »

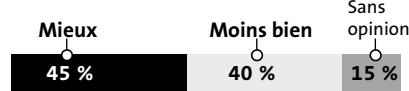
Serge Marti

UN FACTEUR DE PROGRÈS POUR LA SANTÉ ET LE TRAVAIL

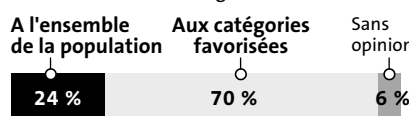
Dans la vie de tous les jours, vous êtes confrontés aux nouvelles technologies :



Dans vingt ans, vivra-t-on mieux ou moins bien grâce ou à cause des nouvelles technologies ?



Les nouvelles technologies bénéficient :



Pour les domaines suivants, les nouvelles technologies représentent ou non un progrès :

	Oui		Non		
	Tout à fait	Plutôt	Plutôt pas	Non pas du tout	Sans opinion
Les soins et traitements médicaux	71	23	4	1	1
Les conditions de travail	22	45	25	4	4
Le respect de la vie privée	5	20	44	24	7
L'information, les télécommunications	42	45	10	2	1
Les relations humaines	7	32	32	24	5

Les fondations, des acteurs de poids outre-Atlantique

AUX ÉTATS-UNIS, LE « TIERS SECTEUR » EST ASSIMILÉ AU BÉNÉVOLAT. EN EUROPE, IL S'APPARENTE À L'ÉCONOMIE SOCIALE

Clarifier des concepts flous par la comparaison. En s'attendant à décortiquer pendant une journée les notions de « philanthropie, tiers secteur et économie sociale », chercheurs et universitaires français et américains, réunis le 22 octobre par l'Institut Caisse des dépôts pour la recherche, ont mis en lumière les différences d'approche du tiers secteur entre les États-Unis et la France. La conception anglo-saxonne du sujet repose en effet encore beaucoup sur le bénévolat, les œuvres de bienfaisance et les fondations et insiste sur les valeurs de la philanthropie et sur le critère du « non-profit ».

« C'est l'absence de rentabilité des actions menées qui doit attester de la pureté des motifs bienveillants et signer leur appartenance au tiers secteur », a analysé Alain Caillé, professeur de sociologie à l'Université de Paris-X-Nanterre. « Ce dernier apparaît donc largement

caritatif et basé sur l'assistanat, voué à pallier les manques d'un système public de protection sociale peu généreux et les excès d'un marché plus dynamique mais aussi plus implacable que partout ailleurs. »

Rien à voir donc avec l'économie sociale ou solidaire – notion encore peu développée aux États-Unis – qui, au contraire, affirme que les associations, coopératives, mutuelles, systèmes d'échanges locaux doivent pouvoir gagner de l'argent sans pour autant retomber dans la seule logique de marché.

De nombreux intervenants parmi lesquels Lester Salamon, professeur et directeur du centre d'études de la société civile de l'université américaine Johns-Hopkins, se sont d'ailleurs attachés à démontrer que philanthropie et tiers secteur ne sont pas synonymes. « La philanthropie est une partie du tiers secteur. Celui-ci regroupe un ensemble d'institutions qui associent deux valeurs apparemment contradictoires, la liberté individuelle et la solidarité au service de l'intérêt général. » Les intervenants ont aussi souligné qu'il serait exagéré et surtout faux de penser que le tiers secteur ne peut et n'est financé, en particulier de l'autre côté de l'Atlantique, que par le canal de la philanthropie. Une constatation qu'il n'enlève rien à l'importance du don et du rôle des fondations aux États-Unis évoqués tout au long de ce colloque.

Très nombreuses, on en dénombre près de 47 000, celles-ci se partagent entre fondations indépendantes, largement majoritaires en

nombre et en poids, fondations d'entreprises et fondations diverses émanant par exemple de communautés. Les premières sont plus de 41 000 et leurs ressources représentent plus de 80 % des ressources globales, avec des dons dépassant les deux tiers de ce qui est redistribué chaque année. En France, il n'existe que 2 000 fondations environ, alors qu'on y compte 800 000 associations. Ce déséquilibre repose en partie sur une législation récente (lois de 1987 et 1990), sur une procédure d'autorisation contraignante, et sur des mesures fiscales peu incitatives par rapport à ce qui se passe aux États-Unis où les fondations sont défiscalisées.

« UN CERTAIN ASCÉTISME »

Les divergences s'expliquent aussi, comme l'a souligné Jérôme Kohler, maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris, sur une approche de la philanthropie très différente en France et dans les pays anglo-saxons, à majorité protestante : « Chez ces derniers, la fondation apparaît alors comme l'outil permettant d'atteindre un certain ascétisme (abandon de toute la fortune accumulée) et de souligner que le fondateur se considère comme le simple dépositaire d'une fortune qu'il a le droit de redistribuer au profit de l'intérêt général. La richesse, dans un pays catholique, ne fait pas naître cette notion de dette envers la société et les moins favorisés. La philanthropie est souvent une forme améliorée du don du culte. »

L'autre caractéristique de la philanthropie américaine réside dans

sa volonté de se placer sous le signe de la raison. « Il s'agit de traiter le mal à sa racine, par exemple les causes de la pauvreté, en finançant des programmes de recherches et d'études sur le sujet plutôt que de faire l'aumône aux pauvres », a expliqué Marc Abélès, directeur de recherches au CNRS et auteur d'un ouvrage sur les nouveaux philanthropes (*Les Nouveaux Riches. Un ethnologue dans la Silicon Valley*, Odile Jacob, 2002).

Enfin, les fondations américaines ont très tôt pris en compte la nécessaire évolution de leur structure au fil du temps et des besoins de la société, en permettant de faire évoluer leur objet en fonction des nouveaux besoins, en renouvelant leur conseil d'administration, en tenant compte du vieillissement des membres ou encore en s'entourant d'une expertise sur les champs d'intervention de la fondation.

En conclusion, Jérôme Kohler a tenu à souligner « qu'alors que l'on se pose en France, à juste titre, la question des relations entre pouvoirs publics et fondations et des améliorations de leur statut juridique et fiscal, les enjeux portent déjà sur des questions bien plus larges, la capacité à faire progresser le bien-être social avec le maximum d'efficacité et le minimum de moyens, à mesurer ce progrès et à pouvoir en rendre compte en toute transparence auprès des stake holders [parties prenantes] : donateurs, héritier, pouvoirs publics, associations bénéficiaires et grand public ».

Catherine Rollot

LES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE

par Pierre Bezbakh

Jacques Cœur, prince des marchands

LE DESTIN en tout point romanesque de Jacques Cœur (1395-1456) est révélateur des conditions de l'enrichissement au XV^e siècle, et du rôle joué par les marchands dans l'histoire économique et politique post-féodale. Jacques Cœur est le fils d'un modeste marchand pelletier, qui a quitté Saint-Pourçain, près de Nevers, pour s'installer à Bourges vers 1390. Cette cité est alors l'une des grandes métropoles du royaume, où réside le duc Jean de Berry, l'un des oncles du roi Charles VI. On mène grande vie à la cour du duc Jean, célèbre pour ses ripailles, son mécénat artistique et ses Riches Heures enluminées par les frères de Limbourg.

Les affaires du père de Jacques Cœur prospèrent. Son fils, introduit dans la bonne société bourgeoise, épouse Macée de Léodepart, fille du prévôt de la ville, et obtient la charge de maître des monnaies de la ville de Bourges. Il s'agit de fabriquer des pièces pour le compte du roi, en y incorporant la quantité de métal précieux confié par le souverain, selon un titre prédéfini. Il est tentant, pour ces fabricants de ne pas respecter le cahier des charges, et de mettre dans leurs poches une partie de l'argent passant entre leurs mains.

C'est ce que fait Jacques Cœur, condamné pour ce détournement de fonds, mais gracié en 1429. Cette expérience l'incite à rechercher d'autres moyens de s'enrichir. C'est un voyage au Proche-Orient, entrepris en 1432, qui lui donne la solution : il découvre la profusion de marchandises qui s'échangent sur les marchés du Caire, d'Alexandrie, de Damas et de Chypre, et constate qu'un marchand ni bateau français n'y côtoie les commerçants italiens.

ÉNORMES BÉNÉFICES

De retour en France, il affrète, puis fait construire à Montpellier des navires marchands (les « galées ») qui relient le port de Lattes, puis Marseille aux ports du Levant. Il exporte des draps, des armes, des métaux... et importe des épices, du coton, de la soie, des parfums, des fruits confits, des perles rares, des produits pharmaceutiques... Toutes ces denrées très prisées en Occident sont revendues avec un énorme bénéfice. Mais elles ne peuvent être achetées que par une clientèle fortunée : grands seigneurs et officiers du roi. Or, depuis la reprise de la guerre avec l'Angleterre (1415), l'occupation du nord de la France par les Anglais et la signature du traité de Troyes (1420), qui déshéritait le futur Charles VII, celui-ci s'est réfugié avec ses fidèles au sud de la Loire, recevant le qualificatif ironique de « roi de Bourges ».

Cette proximité favorise les desseins de Jacques Cœur, qui parvient à approcher le roi, vend ses marchandises aux gens de cour et devient l'un des favoris de Charles VII, sacré roi depuis les campagnes militaires de Jeanne d'Arc (1429-1431). Installé à Paris en 1436, Charles VII fait de Jacques Cœur son argentier, l'anoblit en 1441 et le fait entrer dans son conseil en 1442. Jacques Cœur entreprend alors plusieurs réformes : il supprime des péages intérieurs, crée des monnaies, met sur pied un corps d'armée permanent... Il est envoyé par

le monarque régler le conflit opposant les deux prétendants au trône pontifical : il réussit à convaincre Félix V d'y renoncer, ce qui lui vaut la reconnaissance de Nicolas V, devenu pape.

Cœur devient également visiteur général des gabelles en Languedoc, prend en charge l'Hôtel des Monnaies de Paris, achète et exploite des mines d'argent dans le Lyonnais, et avance de fortes sommes aux gens de cour... Il fait l'acquisition de très nombreuses terres, châteaux et maisons (à Montpellier, Paris, Tours...). Il fait bâtir à Bourges son palais : « chef-d'œuvre de l'architecture civile pré-renaissance ».

CONSPIRATION OURDIE

Jacques Cœur rend possible la campagne militaire de reconquête de la Normandie (1450-1451), en prêtant au roi 200 000 écus d'or. Cœur participe à l'entrée solennelle de Charles VII dans Rouen. Mais celui qui avait laissé Jeanne d'Arc aux mains des Anglais va lâcher son protégé. En 1451, Cœur est accusé d'avoir empoisonné Agnès Sorel, maîtresse du roi (dont il était le légataire testamentaire), ce qui s'avère sans fondement. D'autres chefs d'accusation sont alors formulés contre lui : on ressort l'affaire des mauvaises monnaies ; on l'accuse d'avoir abusé de ses charges, d'avoir utilisé à son profit le petit sceau du roi, d'avoir vendu des armes aux infidèles, d'avoir exporté des métaux précieux...

Il s'agit en fait d'une conspiration, ourdie par certains de ses débiteurs, par des marchands du Languedoc, évincés par Jacques Cœur, et soutenue par ceux qui jaloussent son ascension sociale et son train de vie princier. Emprisonné sans procès, Cœur est condamné pour crime de lèse-majesté, à faire amende honorable en venant pieds nus demander pardon au roi, et à payer 400 000 écus d'or pour être libéré.

Mais, en 1453, il s'évade de sa prison de Poitiers et parvient à gagner Rome où le pape Nicolas V l'accueille. Après la mort de celui-ci, son successeur, sans doute pour se débarrasser de lui, le nomme commandant d'une flotte partant pour la mer Egée combattre les Turcs qui viennent de s'emparer de Constantinople (en 1453). Jacques Cœur meurt dans l'île de Chio, en 1456.

Cette vie tourmentée montre que pour s'enrichir il fallait alors bénéficier de l'aide des puissants, de monopoles et de protections, mais aussi que l'essor de l'activité marchande était limité par l'étroitesse de la demande solvable : Jacques Cœur devait prêter de l'argent à ses propres clients, ce qui ne pouvait bien sûr se poursuivre indéfiniment. On voit aussi la place croissante occupée par la bourgeoisie marchande dans la société féodale en profonde transformation. Sans ces « marchands-banquiers », ces financiers et ces conseillers, la monarchie en quête de pouvoir absolu et aspirant à réunifier son royaume n'aurait pu mener à bien son projet.

Pierre Bezbakh est maître de conférences à l'université de Paris-IX-Dauphine, codirecteur du *Dictionnaire de l'Économie* (Larousse-« Le Monde »), auteur de *l'Histoire de France* (Larousse-Poche).

LA FACULTE JEAN MONNET DE SCEAUX ET LE CNED vous proposent une formation de haut niveau à votre rythme

NOVANTIC : un programme d'expertise en gestion de l'innovation

4 modules de formation à distance, consacrés au management de l'innovation, accessibles par internet, à destination des responsables de PME et des porteurs de projets innovants

- Veille et innovation - 18 janvier au 28 février 2003
- Financement de l'innovation - 1er mars au 11 avril 2003
- Protection de l'innovation - 12 avril au 23 mai 2003
- Pilotage de l'innovation - 24 juin au 4 juillet 2003

Université Paris-sud 11 - CNED

Informations complémentaires : www.cancg.org

L'ère du soupçon par Pascal Blanqué

Hier, le temple de la déesse latine Fides accueillait la négociation des dépôts, dettes et contrats. Le soupçon l'habite aujourd'hui. Une reprise certes, mais sur de tels déséquilibres, si peu de ressort et de si faibles marges de manœuvre des *policy mix* [équilibre entre politiques budgétaire et monétaire] que ce spasme ne mérite que le bénéfice du doute. Japon, Asie, Etats-Unis : dix ans, trois miracles, trois bulles, trois krachs.

La piste de décollage de la croissance a été endommagée. Il n'existe que des voies sous-optimales de l'autre côté d'une bulle de crédit, avec au mieux un régime transitoire de croissance globale molle permettant de purger sans rupture les excès accumulés. Et une dichotomie conflictuelle entre résistance du consommateur et fragilité des entreprises sur un axe Etats-Unis/Europe, où le marché de l'emploi détient la clé. Le risque est maximal au voisinage de la certitude.

La crise a donc eu lieu. Restent des questions ouvertes. Que reste-t-il de la productivité et du potentiel de croissance américains de l'autre côté de la bulle ? Que reste-t-il des bilans lorsque la chute du prix des actions met à nu surendettement et nécessaire apurement des *goodwills* [amortissements des survaleurs] ? Que reste-t-il des outils traditionnels de valorisation des actions lorsque les taux d'intérêt sont moins déterminants et que la causalité classique qui va des profits vers la Bourse s'inverse à proportion de l'exposition des acteurs aux marchés financiers ? Les actions ont surfé sur la baisse tendancielle des taux d'intérêt nominaux et de la désinflation : on n'invente pas la désinflation deux fois. Restent les bénéfiques. Mais quels bénéfices ?

Sauf à révéler un élément plus fondamental, les résultats courants disent peu de la valeur à long terme. L'investisseur n'est-il pas plus sensible à la séquence de résultats s'étalant sur un cycle au moins qu'à des anticipations dépassant rare-

ment l'année courante ? Charles Kindleberger, professeur au Massachusetts Institute of Technology (MIT), dit des crises qu'elles sont comme la beauté des femmes, difficiles à définir mais aisément reconnaissables lorsqu'on les croise. Une bulle de crédit se dégonfle.

Les séquences sont classiques : un choc positif qui ouvre des perspectives de profit et d'investissement (dérégulation d'un marché, nouvelles technologies) ; la disponibilité excessive du crédit qui permet d'acheter des titres sans réduire d'autres postes de dépenses et qui gonfle capitalisations boursières, stock de capital et anticipations ; les expédients qui prolongent le miracle (levier d'endettement) ; la fraude qui finit par s'en mêler ; et la chute, quand s'envole l'aversion au risque chez les créanciers, c'est-à-dire la demande d'encaisses de précaution. Le prêteur en dernier ressort peut accommoder cette demande. Cela revient à subventionner le prix des actifs, un problème de risque moral se pose.

Dans la panique, chacun fonce

son allocation entre projets a été perturbée. Dans la phase récessive, on constate un stock global de capital excessif, des surcapacités dans certains secteurs et des sous-capacités dans d'autres. On observe aussi une dégradation du portefeuille de crédit des banques.

L'activisme monétaire et budgétaire peut permettre de gagner du temps et d'obtenir des répités mais ne change pas la fin de l'histoire : les excès doivent être apurés. Parce que le surinvestissement ou les débordements boursiers ne sont que les symptômes et que la dette est la maladie, chercher à lutter contre la récession par une relance du crédit ne fait que jeter de l'huile sur un prochain feu.

La récession est parfois un moment nécessaire du cycle. Le risque est la déflation. Mais la déflation est dans les esprits, pas dans les chiffres. Il y a confusion entre niveau général des prix et prix relatifs. Certains prix sont en chute (actions, biens durables et non durables) mais d'autres montent (immobilier ou services). *Debt déflation ?*

« L'activisme monétaire et budgétaire peut permettre de gagner du temps et d'obtenir des répités, mais ne change pas la fin de l'histoire : les excès doivent être apurés »

vers la porte de sortie, ce qui est individuellement rationnel mais aggrave le profil de risque collectif. L'enjeu du moment mimétique, le *credit crunch* [assèchement du crédit] notamment, est là. L'interprétation « autrichienne » de la crise (lire les économistes libéraux Böhm-Bawerck, Mises, Hayek) est sans doute la bonne.

En laissant le taux d'intérêt s'établir à des niveaux artificiellement bas et en injectant des liquidités – car souvent l'inflation ne menace pas –, les banques centrales laissent gonfler une bulle d'investissement financée à crédit. Le boom s'accompagne de surinvestissement mais aussi de « malinvestissements ». Parce qu'il n'a pas été cher, le capital a été non seulement gaspillé mais

Réduction du levier d'endettement, chute du prix des actions, des profits, de la confiance et de l'activité sont des ingrédients présents depuis l'année 2000. Le mouvement qui ancre la déflation passe par une chute du niveau général des prix, qui précipite une remontée des taux d'intérêt réels, et par une contraction du crédit et de la masse monétaire. Nous n'en sommes pas là.

La Réserve fédérale américaine maintient la liquidité de l'économie et la masse monétaire croît à des rythmes confortables. Trappe à liquidités ? C'est le cas au Japon : une politique monétaire qui n'atteindra jamais la sphère réelle parce que le canal de transmission du crédit est bouché dans des banques

employant sous des créances douteuses (crise immobilière) ; des agents privés qu'oriente une aversion infinie au risque, et qui gonflent leur épargne en obligations d'Etat en dépit de rendements nominaux ridiculement bas.

Aux Etats-Unis, la stimulation monétaire a trouvé son chemin dans un système bancaire sain vers les ménages et via le financement de l'immobilier. Mais elle ne contre que très partiellement le rationnement non discriminé du crédit bancaire aux entreprises, dont le financement, il est vrai, est largement désintéressé. Les Etats-Unis, sans être moins risqués, ne sont pas le Japon. Un enlèvement en vase clos au Japon, sur une abondante épargne domestique et une position de créancier net du reste du monde. La crise américaine, dans une économie débilitée nette structurelle, est forcément globale.

Un déséquilibre ne se diagnostique-t-il qu'ex post ? Le doute était permis sur les actions ou l'investissement américains, pas sur le crédit. La confusion entre liquidité et dette, et celle entre épargne et monnaie, sont deux perversions au cœur des grandes bulles. Qu'est-ce que l'inflation ? Un phénomène différentiel, certains prix montant ou baissant plus que d'autres. Une forme d'inflation ne peut être combattue que lorsqu'elle n'est plus tolérée par le corps social.

Toutes les grandes bulles de ce siècle sont intervenues en des temps d'inflation quasi zéro. L'inflation du prix des actifs financiers a ceci de particulier qu'il est peu de monde dans la phase haussière pour s'en plaindre. Une préférence pour une « certaine » stabilité des prix s'est exprimée. Volatilité, bulles et crises financières font partie de ce régime de croissance. Une économie ne peut donner aux marchés financiers que ce qu'elle a. Le mot grec *krisis* signifie décision. Il faut accroître la régulation, depuis les sources (liquidité et crédit) jusqu'aux chantiers prudentiels et à la *corporate governance*. Comme Sisyphus roulant son rocher, les yeux ouverts sur la prochaine ligne de faille.

Pascal Blanqué est le chef économiste du Crédit agricole.

LIVRES

par Alain Faujas

La grenouille et l'Amérique

> LE MAÎTRE DES ILLUSIONS, L'ASCENSION ET LA CHUTE DE JEAN-MARIE MESSIER, de William Emmanuel (éd. Economica, 324 p., 23 €).

OYEZ LA TRISTE et fort banale histoire de Jean-Marie Messier, ce petit Grenoblois qui sauva la vieille Compagnie générale des eaux (CGE) du naufrage en 1995, qui en fit le formidable groupe de communication Vivendi Universal dont l'action culmina à 150 euros en mars 2000 et qui fut mis à la porte quand le cours en tomba à 18,75 euros deux ans plus tard.

William Emmanuel, journaliste à l'agence Reuters et qui a publié en mai *Krach. Com, Enquête sur la bulle Internet* (éd. Economica), raconte par le menu cette resucée de la fable de « la grenouille qui se veut faire aussi grosse que le bœuf ». On connaît par cœur son cursus de Polytechnique à l'ENA, sa fréquentation d'Edouard Balladur, le passage dans la banque d'affaires Lazard, la bénédiction d'Ambrise Roux et d'une bonne partie du gotha patronal donné à ce petit « Mozart de la finance » qui fit montre d'un talent hors pair pour inventer des formules inédites.

L'auteur décrit le maelström que « J2M » imposa à la vieille CGE. Pour la changer en *world company*, il vendit 50 milliards d'actifs et en acheta 100. Il quitta la culture de l'eau et des ordures ménagères qui étaient le fonds de commerce de la CGE et mit le cap sur la communication, Internet, le cinéma, la télévision, le téléphone.

Quelles sont les raisons qui ont entraîné la chute du jeune prodige ? Si l'on suit William Emmanuel, la première cause – et la moindre – est le retournement de conjoncture qui a « massacré » le secteur des nouvelles technologies. Il y a aussi cette course folle à la taille critique et la frénésie des concentrations qui avaient saisi les groupes les plus raisonnables. On peut aussi citer le scandale Enron qui a fait

douter les épargnants des entreprises aux comptes trop opaques comme ceux de Vivendi.

Et puis il y a l'Amérique, pour laquelle Jean-Marie Messier a quitté la France et son exception culturelle tellement ringarde, selon lui. L'auteur date le début de sa descente aux enfers de son déménagement à New-York, le 2 septembre 2001, et de sa fascination pour le Nouveau Monde, Hollywood, etc.

BOULIMIE ET JONGLERIES

Son coup de maître ? La fusion avec Seagram et les studios Universal. Sa folie ? Un endettement colossal pour assouvir une boulimie d'achats et de dépenses (USAnetworks, Vizzavi, Telepiu, un Airbus...) et des jongleries financières de plus en plus périlleuses et visibles.

Et puis il y a la psychopathologie de M. Messier. Claude Bébéar, l'ancien patron d'Axa, qui a fini par avoir sa peau, parce qu'il ne voulait pas d'« un Enron à la française sur les bras », a dit de J2M qu'il avait « pétié les plombs ». Le livre s'achève fort judicieusement sur la question de savoir si la catastrophe était évitable. Crédit lyonnais, Enron ou Vivendi, même cas de conscience : quels sont les signaux et les sécurités qui n'ont pas fonctionné ? s'interroge l'auteur. Des actionnaires plus attentifs et des administrateurs plus compétents auraient-ils pu résister au charme du bateau ? Si l'on suit William Emmanuel, la première cause – et la moindre – est le retournement de conjoncture qui a « massacré » le secteur des nouvelles technologies. Il y a aussi cette course folle à la taille critique et la frénésie des concentrations qui avaient saisi les groupes les plus raisonnables. On peut aussi citer le scandale Enron qui a fait

Taxer les retraits au guichet des banques : une mesure contestable par Henri Bourguinat

La tendance à réduire le rôle des opérations de guichet n'est pas nouvelle. Mais voici qu'une des principales banques françaises, la BNP Paribas, vient de mettre en place un prélèvement de 5 euros pour tout retrait au guichet inférieur à 150 euros. Cette disposition suscite de nombreuses réactions négatives au niveau des associations de consommateurs. Au moment où les clients des banques viennent d'être durement malmenés par la crise boursière et alors que les dépôts à vue ne sont toujours pas rémunérés, elle semble, effectivement, inopportune et pour tout dire injustifiée. Certes, on peut comprendre que les banques, qui elles-mêmes souffrent de la conjoncture et voient leur valeur boursière chuter (-47% pour le titre BNP Paribas et -27% pour celui de la Société générale depuis le début de l'année), fassent le maximum pour resserrer les bou-

lons et réduire leurs coûts d'exploitation. Cependant, leur clientèle a de plus en plus le sentiment que la fameuse relation de confiance qui les unit à leur banque s'estompe.

Passé encore sur la tendance déjà bien établie de la plupart des banques à charger la barque des frais annexes (prélèvements significatifs sur les virements, frais décennaires pour l'envoi des relevés de compte, droits d'entrée dans les sicav généreusement calculés, pénalités pour l'utilisation de distributeurs de banques différentes, etc.). Tout paraît aller dans le sens d'une tarification « aux frais réels » de la clientèle. Elle serait certainement beaucoup mieux perçue si les comptes à vue étaient eux-mêmes rémunérés mais chacun sait ici les raisons que l'on invoque pour s'en abstenir. Une nouvelle étape dans l'escalade vient d'être franchie avec le prélèvement sur les petites opérations de guichet.

On comprend bien le calcul des banques. Il s'agit de faire porter l'effort sur le placement des produits les plus rentables, de multiplier le nombre de « conseillers » spécialisés quitte, parallèlement, à réduire de façon drastique les effectifs du guichet. On cherche, de toute façon, à renvoyer les opérations traditionnelles impliquant une manipulation des billets et des pièces vers les automates. De la même façon, les banques répugnent de plus en plus à assurer le service du change manuel y compris dans les grandes villes (pauvres touristes !). Demain, sans doute cherchera-t-on aussi à faire payer les chèques pour en réduire le nombre.

S'agissant du prélèvement sur les opérations de guichet, la mesure, d'abord, intervient au plus mauvais moment. Celui où la clientèle des banques a été durement malmenée

par la crise boursière. Or, il faut bien convenir que ce n'est pas l'excès de conseils de prudence du secteur bancaire qui l'a beaucoup aidée en cette circonstance. Croit-on qu'en réduisant encore les occasions de contact direct avec la clientèle, on améliorera les choses ? On peut, pour le moins, en douter. Que penser, en second lieu, de l'argument souvent évoqué par les banques du risque de hold-up minoré par la mesure ? Ne sera-t-il pas au contraire multiplié par la dissémination des automates ? Les banques voudraient-elles, peu élégamment si tel était le

ser et de le faire prospérer. Elle n'a donc pas le droit – sauf à considérer qu'elle en est devenue propriétaire – de lui imposer cette sorte de taux d'intérêt négatif. Plus encore, d'un point de vue économique, un dépôt à vue devrait demeurer parfaitement liquide, car il est de la monnaie, autant que le sont les billets et les pièces.

Pénaliser les petits retraits c'est donc, qu'on le veuille ou non, porter atteinte au service de la liquidité de la monnaie, ce qui va directement à l'encontre de la fonction des banques. L'entorse est sans doute

« Le succès d'une banque ne se mesure pas seulement à ses performances internationales ou à sa créativité en matière de nouveaux produits. Il passe aussi par son aptitude à favoriser la proximité pour fidéliser ses clients, y compris les plus modestes »

cas, transférer le risque de leurs employés vers leur clientèle ? Sans parler de la gêne causée par la taxation des retraits aux guichets à la clientèle la plus fragile (personnes âgées ou défavorisées qui n'ont pas de carte de crédit, ou ne savent pas s'en servir).

En fait, c'est au niveau juridique et économique que la taxation pose le plus de problèmes. Est-il normal que le secteur bancaire en vienne par là à taxer les dépôts au lieu de les rémunérer ? La surcharge de 5 euros peut paraître à première vue anodine. En fait, elle revient à faire payer le client pour un argent qui est sien et qu'il a provisoirement confié à sa banque. Celle-ci, d'ailleurs, n'a pas manqué de l'utili-

mineure mais elle ouvre la porte à bien d'autres atteintes. Le succès d'une banque ne se mesure pas seulement à ses performances internationales ou à sa créativité en matière de nouveaux produits. Il passe aussi par son aptitude à favoriser la proximité pour fidéliser ses clients, y compris les plus modestes. Dans le contexte actuel d'une clientèle désarçonnée par la crise boursière et la récession, la relation de confiance banque-client est plus importante que jamais et attention doit être portée à tout ce qui risque de l'atteindre.

Henri Bourguinat est professeur à l'université Bordeaux-IV-Montesquieu.

PARUTIONS

■ ÉCONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT, d'Annick Vallée

Le livre d'Annick Vallée vient enrichir la niche éditoriale du manuel d'économie d'environnement, occupée par O. Beaumais et M. Chiroulet-Assouline (*Economie de l'environnement*, éd. Bréal, 2001). On trouvera chez Annick Vallée les principaux concepts de l'économie environnementale, présentés dans la forme néoclassique. Le problème-clé de l'évaluation monétaire des externalités environnementales est clairement exposé, ainsi que les instruments de la politique environnementale (fiscalité, règlement, marché).

L'ouvrage s'articule utilement sur les débats intervenus récemment à propos du marché des permis d'émission ou de l'écotaxe, dans la perspective du protocole de Kyoto sur le changement climatique (Seuil, coll. « Points », 352 p., 9 €).

H. K.

■ EXCEPTION CULTURELLE ET MONDIALISATION, de Bernard Gournay

La mondialisation est souvent traitée sous le prisme économique ou financier. Plus rarement sous l'angle de la communication et de la culture. Des formules comme « exception culturelle » ou « diversité culturelle » sont pourtant souvent citées dans les débats publics. L'ouvrage de Bernard Gournay, conseiller-maître honoraire à la Cour des comptes et aujourd'hui membre de la Commission nationale française pour l'Unesco vise à faire comprendre à un public large des questions qui jusqu'à maintenant étaient restées affaire de spécialistes.

Après avoir rappelé les circonstances dans lesquelles est née la formule « exception culturelle », l'auteur se lance dans une analyse des politiques conduites depuis les années 1960 par de nombreux Etats, puis par l'Union européenne dans le domaine du cinéma et de la télévision. Une partie est aussi consacrée au débat public qui, depuis dix ans, a opposé partisans et adversaires des mesures visant à protéger les industries nationales du cinéma et de l'audiovisuel (Presses de la fondation nationale des sciences politiques, coll. « La Bibliothèque du citoyen », 132 p., 12 €).

C. Ro.

■ L'OR BLEU, L'EAU, LE GRAND ENJEU DU XXI^e SIÈCLE, de Maude Barlow et Tony Clarke

Ce sont deux militantes écologistes – la première est fondatrice du Blue Planet Project, un mouvement de citoyens engagé dans la protection de l'eau douce, tandis que la seconde dirige l'Institut canadien Polaris – qui ont choisi à travers cet ouvrage de nous alerter sur la question de l'eau.

Les chiffres sont impressionnants : un milliard et demi de personnes n'ont pas accès à une eau saine et propre et chaque année 5 à 10 millions meurent de maladies liées à sa mauvaise qualité. Ce livre raconte l'histoire du combat de citoyens ordinaires qui militent contre la « marchandisation » de l'eau (Fayard, 375 p., 21,50 €).

C. Ro.

UNIVERSITÉ Paris Descartes

Diplôme d'Université « Gestion et Résolution des conflits »

Diplôme de Formation Continue
Accès : Bac+4 (ou VAP) avec une expérience professionnelle dans le domaine des conflits (juristes, DRH, syndicalistes, trav. sociaux, cons. Conjugaux, enseignants)

150 h sur 10 semaines le vendredi et le samedi de janvier à juin 2003
Renseignements et inscriptions **Avant le 6 décembre 2002**
Centre de Formation Continue
45, rue des Saints Pères
75270 PARIS Cedex 06
Tél. : 01 42 86 22 48
lohezic@cfc.univ-paris5.fr

NICOLAS SARKOZY
EN VISITE
SUR L'ÎLE DE
BEAUTÉ A RELANÇÉ
LE DÉBAT POUR LA
RÉGIONALISATION
DES RECRUTEMENTS
DANS LA FONCTION
PUBLIQUE.
UN MÉCANISME
QUI CONCERNE
DÉJÀ
34 000 AGENTS

Le gouvernement veut favoriser l'emploi au plus près de chez soi

Corsisation des emplois : le mot, sous les ors de la République, est sacrilège. Réserver les emplois corses aux Corses est incompatible avec le principe constitutionnel de l'égalité de chacun devant la loi. A Borgo (Haute-Corse), vendredi 25 octobre, Nicolas Sarkozy s'est contenté de déclarer : « Pour faciliter l'insertion professionnelle des Corses en Corse, il faut développer les concours régionaux pour le recrutement des fonctionnaires des catégories B et C ». Soit pour les agents techniques et non cadres. Le ministre de l'intérieur a aussitôt élargi son propos : « La régionalisation des recrutements : c'est une initiative que l'on peut étendre à la France entière », a-t-il ajouté. M. Sarkozy a choisi le bon endroit pour relancer un débat sur lequel gauche et droite sont aujourd'hui d'accord. L'intérêt d'organiser des concours de fonctionnaires sur les lieux des postes à pourvoir est reconnu par tous les ministères et les collectivités territoriales. Et même pratiqué pour les instituteurs... depuis Jules Ferry.

Dans son jargon, l'administration parle de « déconcentration » des recrutements. La formule permet de délocaliser l'organisation des concours au niveau d'un département ou d'une région, tout en maintenant des règles de sélection uniforme sur tout le territoire et des jurys qui corrigent selon des critères nationaux. Tout un chacun est admis à postuler. C'est toute la différence avec la corsisation - version nationaliste corse - qui exclut les non-Corses des candidats. La déconcentration a plusieurs avantages : « On recrute des agents susceptibles d'être plus performants et motivés s'ils sont originaires du cru », explique-t-on dans les ministères qui la pratiquent. Elle pallie, dans certaines régions moins attractives que d'autres, la pénurie de candidats en attirant davantage les postulants locaux.

Le mouvement s'est développé dans les années 1980. Aujourd'hui, environ 34 000 fonctionnaires d'Etat sont recrutés régionalement, chaque année. Soit 44 % des agents. Au ministère de l'éducation nationale, les professeurs d'école du primaire et les personnels techniques d'entre-

tien et d'encadrement forment le gros du bataillon. Au ministère de l'intérieur, la plupart des gardiens de la paix sont recrutés sur les lieux de leur futur exercice. Idem pour les agents d'exploitation (ex-cantonniers) et les personnels de voirie, les surveillants des centres pénitentiaires, les agents des impôts...

Le gouvernement souhaite encourager cette pratique. « Dans la police, les lauréats des concours nationaux sont nommés à Paris. Ils demandent souvent à revenir dans leur région d'origine », souligne le cabinet de M. Sarkozy. Mais dès qu'ils montent en grade, ils sont mutés de nouveau dans la capitale. Organiser les concours en région parisienne permettrait d'attirer surtout des Franciliens et éviterait ces va-et-vient coûteux et frustrants.

Dans la fonction publique territoriale, la déconcentration concer-

ne déjà 80 % des recrutements hors cadre A (administrateurs territoriaux). « Dans l'Eure, les personnels non-cadres ont tous passé un concours local, pointe Jean-Luc Bœuf, directeur général des services au conseil général. Deux tiers

part des autochtones parmi les fonctionnaires restera donc plus forte au Sud qu'au Nord quel que soit le concours.

La déconcentration « ne peut devenir la seule voie, tempère le ministère de l'intérieur. Car elle

Parmi les syndicats, les avis sont partagés. La CFDT et l'UNSA fonctionnaires sont pour. En revanche, CGT et FO se méfient

de nos agents, dans cette catégorie, viennent de Normandie. »

Pour autant, l'augmentation de la population locale dans les effectifs des agents publics n'est pas uniquement fonction des lieux de concours. Les agents nés dans le Midi cherchent moins à muter que les habitants de Dunkerque. La

bloquerait encore plus la mobilité des agents qui voudraient changer de région. Elle n'est, en outre, pas envisageable quand le nombre de postes à pourvoir est faible.

Parmi les syndicats, les avis sont partagés. La CFDT et l'UNSA fonctionnaires sont favorables à une poursuite de la régionalisation. En revanche, CGT et FO se méfient. « Si le gouvernement parle aujourd'hui de régionaliser davantage les concours, la prochaine étape sera la régionalisation des statuts », dénonce Roland Gaillard, secrétaire général de FO-fonctionnaires. C'est la porte ouverte à l'inégalité des rémunérations. Jusqu'où va la « régionalisation », modèle Sarkozy ? La question sera posée, lundi 25 novembre, lors de la réunion entre les syndicats et Jean-Paul Delevoye, ministre de la fonction publique, sur la gestion des ressources humaines.

Béatrice Jérôme

La Corse, un terrain d'expérimentation « spécifique »

47,3 % DES
FONCTIONNAIRES
DE L'ÎLE
Y SONT NÉS

D'ans la nuit du 5 au 6 août, au siège de l'Insee, à Ajaccio, une charge de 20 kg explose devant l'entrée des bureaux. Pour beaucoup, c'est un attentat de plus. Pas pour Nicolas Sarkozy, venu dans l'île dix jours plus tôt. Une vive polémique enflait en effet à l'Insee depuis quelques semaines. Lors du dernier concours national, deux candidats continentaux avaient été retenus pour entrer dans l'institut de statistiques, tandis que le lauréat, moins bien classé, mais qui souhaitait rester en Corse, avait été affecté à Lyon. Le FLNC revendiquait l'attentat le 18 septembre, une semaine exactement avant la seconde visite du ministre de l'intérieur. Qui, le 25, explique sur l'île qu'il faut « favoriser l'insertion des Corses en Corse ».

Nicolas Sarkozy ne vient jamais en Corse sans un cadeau ou une promesse dans sa besace. Le 25 octobre, il a ainsi expliqué, à Borgo (Haute-Corse), que « des mesures devaient être prises pour (...) développer les concours régionaux pour le recrutement des fonctionnaires de catégories B et C ». Soit les cadres intermédiaires, comme les policiers, les facteurs (B) et ceux qu'on appelle les « agents d'exécution » (C).

L'annonce a fait du bruit. D'abord parce que, avec plus de 40 % d'emplois publics, la Corse se place nettement en tête des régions les plus administrées en France. Chaque famille corse compte au moins un fonctionnaire. Des manifestations et occupations de locaux sont régulièrement organisées à La Poste, la direction de l'équipement (DDE), France Télécom, des slogans bombés sur les murs des édifices publics.

Ensuite, évidemment, parce que la « corsisation des emplois », selon la formule consacrée par la « novlang » nationaliste officielle,

appartient à la liste des mesures prioritaires que les responsables d'Indipendenza ont agitée dès l'été devant le nouveau gouvernement. Inquiets de la désertification et du vieillissement de l'île, ces derniers voient - paradoxalement, pour des indépendantistes - dans le recrutement local des fonctionnaires le seul moyen de lutter contre la « colonisation de peuplement de l'Etat français ». Fer de lance - avec la CFDT - de l'agitation estivale à l'Insee, le Syndicat des travailleurs corses (STC, nationaliste) écrivait dans un tract : « Les jeunes qui voudront faire carrière dans l'administration sont contraints de choisir entre le chômage et l'exil. »

« Corsisation des emplois », titre *Corse-Matin* le 26 octobre à la « une ». Le maire (PRG) de Bastia, Emile Zuccarelli, dénonce immédiatement l'« option moralement révoltante » de cette proposition « ethnicienne » fondée sur des « critères

Il y a un « risque d'enfermement encore plus grand dans un territoire aussi étroit »

GABRIEL-XAVIER CULIOLI,
ÉCRIVAIN ET FONCTIONNAIRE

raciaux ». Comme l'ex-ministre de l'intérieur Jean-Pierre Chevènement, le président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, Jean-Marc Ayrault, estime aussi que M. Sarkozy a « franchi la ligne jaune » et que sa promesse était « contraire aux principes républicains ».

Fidèle à sa méthode adoptée sur ce dossier brûlant, M. Sarkozy préfère « techniciser » le sujet, en rappelant que, prudemment, il n'a jamais employé le mot de « corsisation ». « Ce type de concours déconcentrés existe partout en France et n'empêche nullement tout Français de concourir, c'est un principe de valeur constitutionnelle, mais il favorise l'emploi au plus près de chez soi », répond-il à

M. Ayrault. Place Beauvau, on cite l'exemple des concours à affectation régionale des agents des impôts ou de la comptabilité publique, ou celui des policiers, qui bénéficient d'un recrutement national et régional. « Les histoires de gardiens de la paix qui ne veulent pas quitter Marseille pour Lille, on connaît... »

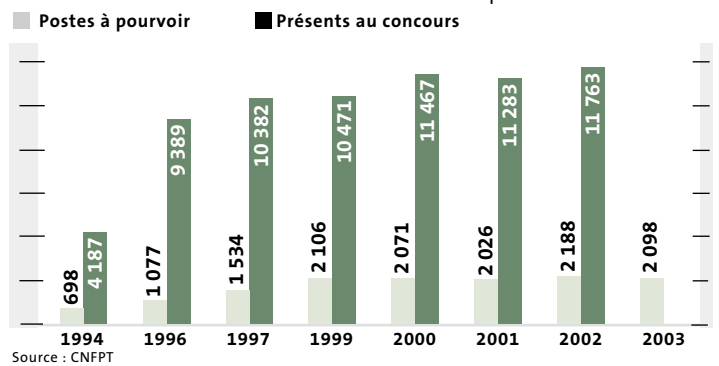
Cette exception régionale n'en consacre pas moins la politique corse de M. Sarkozy, fondée sur la reconnaissance d'une « spécificité » de l'île, en premier lieu géographique. Une étude de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGASP) montre que, jusqu'à présent, la Corse ne figure pas en tête du recrutement régional des fonctionnaires d'Etat : au 31 décembre 1998, parmi les 9 200 emplois de titulaires civils que compte l'île dans la fonction publique d'Etat, 47,3 % sont occupés par des fonctionnaires nés sur place. Seuls 19 départements métropolitains ont un taux supérieur, dont le Nord-Pas-de-Calais, où deux fonctionnaires sur trois sont nés dans la région. En revanche, sur les 7 700 fonctionnaires d'Etat nés en Corse, 43,7 % occupent un poste en dehors de l'île. Signe que la « réserve » est grande.

La proposition de M. Sarkozy, si elle est appliquée, va-t-elle modifier sérieusement la donne ? Pour Jean-Claude Guazelli, conseiller exécutif (RPR) et président de l'Agence de développement économique (ADEC) - le grand argentier de la Corse, « dans la pratique, ça ne changera pas grand-chose, puisque deux catégories (B et C) bénéficient déjà de facto de la préférence donnée à l'emploi régional, en raison du mode d'organisation des concours. Mais la légalisation viendra à point consacrer quelque chose ». Quoique partisan de la régionalisation des emplois, Gabriel-Xavier Culioli, écrivain et ingénieur d'études (cadre A) s'inquiète néanmoins de « risque d'enfermement encore plus grand dans un territoire aussi étroit ». Et ne voudrait pas que, avec un encadrement majoritairement continental, et des petits employés de bureau corses, l'île « devienne une caricature d'administration coloniale »...

Ariane Chemin

DES CONCOURS DE PLUS EN PLUS ATTRACTIFS

Le concours d'attaché d'administration territoriale depuis dix ans



Robert Mantot, administrateur territorial

« Le risque de népotisme municipal est réduit »

Ancien directeur régional du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) pour la « grande couronne » (Ile-de-France), vous vous déclarez aujourd'hui partisan de la régionalisation des concours. Pourquoi ?

Prenez le service de communication d'une mairie. Y cohabitent des contractuels qui gagnent 1 800 à 1 900 euros par mois et des fonctionnaires qui ont mis six ans pour réussir un concours et qui touchent seulement 1 300 euros. Ce n'est pas évident à gérer, et les maires ont compris que l'abondance de contractuels devenait problématique. Or le statut suppose le concours. Et comment celui-ci pourrait-il être mieux organisé qu'au plus près des besoins ? Une régionalisation accrue des concours séduit les collectivités, car elle leur fournirait des gens plus réactifs.

Comment garantir, au niveau du territoire, les principes d'égalité de tous les candidats ? Des irrégularités existent déjà...

Il y a en effet de plus en plus de recours contre les concours, mais je remarque que les tribunaux annulent rarement ces derniers ! Le premier principe est que tout le monde puisse se préparer de la même façon et, de ce point de vue, il y a encore des progrès à faire pour que toutes les universités puissent offrir une telle préparation. Quant au concours lui-même, la solution la plus sûre est - sur le papier - un concours national où tous les postulants tra-

vailent en même temps sur un même sujet et sont corrigés par des professionnels anonymes. Mais la mécanique est devenue monstrueuse... et n'empêche pas les ratés, comme pour le bac ! Les collectivités savent organiser localement, le même jour, des concours d'attachés administratifs ou d'ingénieurs dont les sujets sont d'égale difficulté et pour lesquels les risques de tricherie sont réduits à peu de chose.

Mais le recrutement d'hommes et de femmes de terroir ne risque-t-il pas d'entraver la mobilité ?

Je ne le pense pas : la mobilité est déjà faible. Avec quelque 55 000 employeurs publics, il s'agit d'ailleurs d'un débat tout théori-

que puisque les principales causes de mutation tiennent à des raisons familiales, à la progression de carrière ou au changement politique à la tête de la collectivité.

Des fonctionnaires très « enracinés », voire très proches des élus, peuvent-ils rester indépendants ?

Le risque de népotisme municipal est réduit par l'institution de jurys de sélection. Il est d'ailleurs beaucoup plus fort dans le cas des contractuels ! Et puis les maires ont fait des progrès depuis les années 1970 : ils savent que recruter un « ami » leur vaut souvent des ennuis à n'en plus finir...

Propos recueillis par
Alain Faujas

UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE Executive MBA Dauphine UQAM

LES DÉFIS DU MANAGEMENT

PAR LES PROFESSEURS DE L'EXECUTIVE MBA DAUPHINE

ÉDITIONS LIAISONS

www.mba.dauphine.fr

L'encadrement du personnel peu qualifié nécessite de nouvelles compétences

DES ENTREPRISES DE NETTOYAGE, DU BTP ET DE LA RESTAURATION CHERCHENT À VALORISER LEURS CHEFS D'ÉQUIPE

A l'issue de son parcours universitaire, Henry Celette a rédigé un mémoire sur la gestion de la formation dans une entreprise du BTP ; il a été ensuite embauché comme responsable régional des ressources humaines dans une entreprise de nettoyage industriel, puis a retrouvé le même poste mais dans une autre région... et dans une entreprise de transport et de logistique. Trois secteurs dont il souligne la problématique commune : une grande difficulté à encadrer une main-d'œuvre de très faible qualification, maîtrisant mal le français pour certains. Un diagnostic d'ailleurs tout aussi valable dans l'hôtellerie ou la restauration collective. Or, l'encadrement de proximité ne dispose pas forcément des compétences nécessaires à la gestion de ces équipes.

Lorsqu'il est sorti du rang – une tradition encore vivace dans la plupart de ces secteurs qui ont longtemps pratiqué la promotion interne faute d'attirer du sang neuf –, il tend à reproduire les méthodes qui lui ont été appliquées. « Dans le nettoyage, on a encore tendance

à valoriser les agents de maîtrise uniquement au travers du nombre d'heures de travail effectuées, et rien d'autre, note Henry Celette. Le management se résume bien souvent à donner des ordres, et à tomber à bras raccourcis sur celui qui n'a pas compris du premier coup. »

« L'encadrement, c'était plus près de la schlague », commente Jean Rebeyrolle, directeur d'exploitation d'Aquanet services, une entreprise de nettoyage de 850 personnes. Du côté des jeunes diplômés issus de la formation professionnelle du secteur, l'autre vivier de l'encadrement, la maîtrise d'une technique ne donne pas forcément non plus les meilleurs atouts pour gérer ces équipes disparates. « Notre encadrement de premier rang est généralement issu de la filière cuisine, commente Philippe Achalme, directeur des ressources humaines (DRH) d'Avenance, une société de restauration collective du groupe Elior (8 000 salariés). Il a parfois tendance à ne pas valoriser l'apport des personnels qui s'occupent du service, de la caisse, des préparations froides. »

A vrai dire, les compétences déployées pour manager les équipes ne sont pas forcément non plus valorisées par l'entreprise. « Il y a une certaine tendance, dans l'encadrement supérieur, à estimer que le management est l'apanage naturel des plus gradés, et que des personnes issues des rangs des employés ne sont tout simplement pas faites pour cela », ajoute Philippe Achalme. « Il m'a fallu batailler pour que l'on reconnaisse que gérer une équipe représente une véritable compétence managériale, et que nous devions aider nos responsables à assumer cette tâche. »

Confrontés aux exigences d'un service de plus en plus concurren-

tiel et à la nécessité d'améliorer l'image de leurs métiers, nombre d'entreprises se lancent dans des programmes de formation et de valorisation de leur encadrement de premier échelon. L'entreprise dans laquelle travaille M. Celette a mis en place une formation destinée à ses 400 chefs d'équipe (pour un effectif de 3 000 salariés), qui ont tous suivi un stage de deux jours par groupes de huit ou dix en 2002. Au programme : « transcrire un message, vérifier qu'il a été compris, gérer des conflits individuels, développer l'écoute, s'impliquer dans l'explication du travail à accomplir ». Avenance a lancé le programme « gagner avec son équipe », dont les modules reflètent les besoins exprimés : déléguer, fixer des objectifs, exercer son autorité, contrôler l'activité,

re, au travers de modules de trois à dix jours, explique François Moulé, le DRH de l'entreprise. « Nous entendons mettre en place une véritable gestion de carrière de l'encadrement de premier échelon, afin tout d'abord de les identifier au sein de nos employés, puis de les former et de leur permettre d'évoluer. » Jean Rebeyrolle, dans son entreprise pourtant beaucoup plus petite, n'a pas hésité à envoyer ses 35 agents de maîtrise en formation pendant 24 jours sur un an, à raison de deux journées par mois, toujours avec le soutien du Fonds d'action formation (FAF) de la branche Propreté. « La plupart sont d'origine portugaise ou yougoslave. »

« Cette école de la maîtrise était destinée à leur redonner confiance face aux clients comme face aux

« Il y a une certaine tendance à estimer que le management est l'apanage naturel des plus gradés, et que des personnes issues des rangs des employés ne sont pas faites pour cela »

PHILIPPE ACHALME, AVENANCE

sanctionner les erreurs, etc. Des stages de deux fois trois jours, basés sur des études de cas concrets – l'un d'eux portait par exemple sur la gestion du ramadan dans les équipes où sont présents des musulmans pratiquants –, ont été suivis par une centaine de chefs d'équipe.

La société de nettoyage industriel Sin et Stés a monté un Institut de développement et de progrès, qui a formé les 400 responsables de site (sur 9 000 salariés) à leurs fonctions de commercial, de manager d'équipe, de gestionnaire

employés, dont la majorité ne sait ni lire ni écrire. L'évolution a été spectaculaire : de porteur de produits d'entretien, ils sont devenus des animateurs d'équipe ! Car l'objectif est bien, au final, de transformer les comportements. Comme l'explique Paul de Vecchi, à Eface Construction, « le principal résultat de ces formations est de placer la hiérarchie non plus dans la seule position d'exiger de l'ouvrier un rendement, mais dans celle de construire avec lui une compétence. »

Antoine Reverchon

« Le multiculturel, on est sans arrêt dedans »

28 OUVRIERS ET PLUSIEURS NATIONALITÉS SUR LE CHANTIER ESPACE GAYMARD

MARSEILLE
de notre correspondant
Le chantier Espace Gaymard n'est pour le moment qu'un profond trou, surplombé par les grues qui redessinent la Joliette, le quartier des docks du port de Marseille. Vingt-huit ouvriers travaillent dans cette fosse destinée à accueillir les parkings d'un bâtiment de

8 000 mètres carrés de bureaux. « Regardez, ce n'est pas un Arabe qui est dans le trou avec la pelle ! », fait remarquer un responsable de ce chantier où se côtoient Turcs, Marocains, Maliens, Algériens, Portugais... « Le multiculturel, on est sans arrêt dedans », note Paul de Vecchi, directeur technique et qualité d'Eiffage-Méditerranée. « Dans le bâtiment, nous avons grandi ensemble et cela crée la tolérance. »

Les quatre chefs d'équipe sont des Français mais, jure-t-on, c'est un pur hasard. Sur les vingt-sept chefs de chantier qu'emploie la société, six sont portugais, trois originaires du Maghreb et les Français sont souvent issus de familles émigrées, italiennes ou arméniennes. « Cela s'explique par le fait que les cadres sont conduits à rédiger des rapports, à avoir des contacts avec d'autres interlocuteurs, mais ces problèmes d'écrit vont se gommer avec les nouvelles générations. »

« La langue est encore un obstacle, confirme Christian Piron, chef d'équipe, sinon, on est tous dans la même galère. Il faut parler avec des gestes, mais, ce n'est plus comme il y a dix ans en arrière avec les vieux Portugais qui ne parlaient pas un mot de français. »

La composition des équipes se fait, si c'est possible, en fonction de la langue : « Les Marocains aiment travailler entre eux, les Turcs aussi, mais, précise Mario Possamai, le chef du chantier, on veille d'abord aux capacités. » La période actuelle du ramadan a nécessité quelques « petits aménagements » mais pas une réorganisation complète du travail. La pause est raccourcie d'une demi-heure. « Ceux qui mangent vont au réfectoire », installé dans une salle de classe de l'école primaire Vincent-Leblanc, un bâtiment mitoyen au chantier. « Pendant ce temps-là, les musulmans se reposent, font une petite sieste », observe Mario Possamai. « Et si un grutier doit faire l'une des prières de la journée, le second prend le relais. Pour les tra-

ditionnels casse-croûte du vendredi, le menu est invariablement le même et met tout le monde d'accord : merguez grillées... »

A Eiffage-Méditerranée (250 salariés), c'est par la formation qu'on veut gommer les différences. Depuis 1997, l'entreprise a travaillé sur l'évaluation de chacun des salariés en recensant les déficits de compétences et les manques de conscience professionnelle. La formation est confiée aux chefs de chantier qui assurent « sur le tas ». La sécurité s'enseigne avec de petits dessins identifiant les situations à risque.

Le maître-compagnon Bernard Pouzier, en charge de la formation, travaille avec la vidéo. Une cassette est intitulée Notre métier en images. « Ce qui est important, dit-il, c'est la compétence. Qu'on compte en français ou en arabe, qu'on parle en français ou avec les mains, l'important est de parvenir à l'autonomie du salarié dans les tâches qu'on lui confie. »

RELEVER UN DÉFI

Armé d'une caméra vidéo, ce formateur sillonne les chantiers et interroge les ouvriers, les chefs d'équipe sur leur métier, sur la façon de monter un mur de soutènement ou le ragréement des poteaux... Cette « culture de l'image » a permis de relever un défi. En 2001, pour la construction du centre pénitentiaire du Pontet (Vaucluse), le ministère de la justice avait imposé 35 000 heures d'insertion.

Cinquante ouvriers ont été recrutés, un tiers parmi les « personnes sous main de justice » (détenus en semi-liberté ou sous le régime de la libération conditionnelle), un deuxième tiers au sein de la population locale en difficulté (RMI, contrats précaires...) et pour le dernier sur les listes de l'ANPE, notamment celle des chômeurs longue durée. « Cette sélection ne s'est pas faite sur des compétences dans le bâtiment mais sur des profils, explique Paul de Vecchi. Notre seule exigence était de ne pas avoir à emba-

cher des gens « accidentogènes », incapables médicalement ou refusant d'obéir aux ordres. Avec nos acquis et nos outils de formation, nous étions armés pour accueillir n'importe qui. » Pour les cinquante ouvriers qu'Eiffage s'approprie à recruter, cette méthode d'embauche, bien rompue, sera donc reconduite.

Luc Leroux

LIVRES

par Catherine Rollot

Guichet au bord de la crise de nerfs

► **FACE À L'INSÉCURITÉ SOCIALE. DÉSAMORCER LES CONFLITS ENTRE USAGERS ET AGENTS DES SERVICES PUBLICS,** de Suzanne Rosenberg et Marion Carrel (La Découverte, 2002, 17 €).

« J'AI ÉTÉ FORMÉE pour diffuser du savoir à des enfants qui souhaitent en acquérir. Or les enfants qui sont dans ma classe n'ont majoritairement pas cette demande ; ils sont trop préoccupés par d'autres problèmes personnels et familiaux. Comment dois-je faire ? Je ne suis ni psychologue, ni policier, ni assistante sociale... » : une enseignante d'une zone dite « sensible ». « C'est toujours comme ça. Toujours il y a des problèmes. Si c'est pas moi, c'est l'autre. C'est pas que La Poste, c'est tous les bureaux ; aux assistances sociales, c'est la guerre » : un ayant droit au revenu minimum d'insertion auquel le bureau de poste vient de refuser un relevé d'identité postal pour compléter son dossier.

Scènes de la vie ordinaire entre usagers et agents des services publics au bord de la crise de nerfs ? Tout au long de leur ouvrage qui donne la part belle aux témoignages recueillis à l'occasion de leur travail avec des groupes de terrain dans six villes françaises, Suzanne Rosenberg, consultante, et Marion Carrel, sociologue, mettent en lumière le décalage entre les missions des agents des services publics et le travail qu'ils peuvent réellement faire au quotidien, mais aussi le décalage que ressentent les usagers par rapport à leurs attentes. Frustration, impuissance à réduire cette distance d'un côté comme de l'autre conduisent alors souvent à l'affrontement.

Aggression de pompiers en intervention, jets de pierre sur les bus, violences verbales... constituent dans les zones les plus pauvres les manifestations de ce malentendu. Comment pourrait-il en être autrement ? Dans les zones d'habitat social, les services au public sont perçus comme la représentation du pouvoir. « Que ce pouvoir émane de l'Etat ou des collectivités locales importe peu aux habitants de ces quartiers difficiles. Il s'agit

du pouvoir des autres face à leur impuissance à eux », notent les auteurs. Les usagers les plus pauvres se sentent en outre le plus souvent « captifs » de ces services, et non de simples usagers, clients ou bénéficiaires. Car que ce soit en matière de santé, de transport ou d'éducation, ils n'ont pas les moyens d'en changer. Face à eux, se trouvent des agents impuissants devant l'éten due des problèmes.

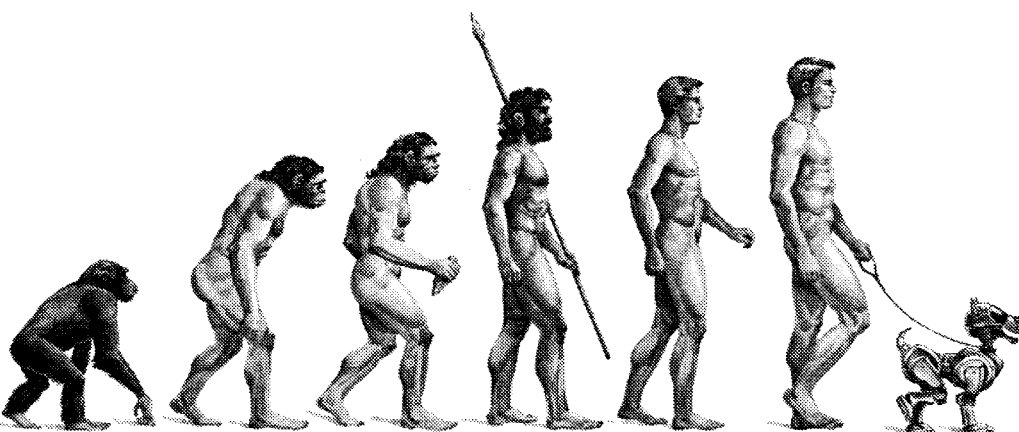
Pour répondre à cette situation qui peut paraître sans issue, la consultante et la sociologue proposent une solution, fondée sur la mise en œuvre de démarches de « qualification mutuelle » qu'elles exposent dans leur ouvrage.

VÉRITABLE MÉDIATION

Le postulat de départ est simple, les habitants même les plus marginalisés, a priori considérés sans compétences, et les agents de terrain des services publics doivent pouvoir se nourrir mutuellement de leurs savoirs. Fonctionnant comme le lieu d'une véritable médiation, capables d'échanger et de mutualiser les points de vue, de déconstruire les stéréotypes pour rebâtir une vision commune de la réalité, les groupes de qualification mutuelle doivent permettre, une fois le dialogue rétabli, d'élaborer des actions en vue d'une amélioration du service et d'une réduction de ses dysfonctionnements.

Outre la description détaillée de la méthodologie, le livre ne cache pas les difficultés et les limites auxquelles la démarche se heurte pour passer des faits à la réalité, mais aussi pour que ses effets perdurent. D'un abord un peu brouillon dans sa forme – les auteurs ayant choisi de disséminer les témoignages tout au long du récit –, ce livre constitue pourtant une bonne base de réflexion pour tous les acteurs de terrain confrontés à l'insécurité sociale.

NOUVELLES TECHNOLOGIES : QUELLE PLACE POUR L'HOMME ?



4^e JOURNÉE DU LIVRE D'ÉCONOMIE

ATELIERS / DÉBATS • SIGNATURES
PRESIDENCE DU SENAT
15^{ter}, RUE DE VAUGIRARD - 75006 PARIS
M° ODEON - RER LUXEMBOURG - BUS 38/84/89
SAMEDI 23 NOVEMBRE 2002 - DE 10H30 À 18H
ENTREE LIBRE

LIRE LA POLITIQUE

LCP

Le Monde

Observateur

L'EXPANSION

le Monde

PUBLICIS

SENAT

EURO RSCG C&O

ADD

METRONIUS

GIBERT JEUNE